NOUVEAU
VOYAGE
EN SUISSE.

5BN
650031

NOUVEAU
VOYAGE
EN SUISSE.

Contenant une peinture de ce pays, de ses Mœurs et de ses gouvernemens actuels;

Avec quelques traits de comparaison entre les Usages de la Suisse et ceux de Paris moderne;

Par Hélène-Maria WILLIAMS;

Traduit de l'anglais, par J.-B. SAY.

TOME SECOND.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,

Chez { Charles POUGENS, Imprimeur-Libraire, quai Voltaire, N.° 10.
LEVRAULT, frères, quai Malaquais.

AN X. — 1802.

NOUVEAU

VOYAGE

EN SUISSE.

CHAPITRE PREMIER.

Les différentes sources du Rhin. — Vallée du Rhin. — Vallée de Schams. — Via-mala. — Tusis. — Reicheneau. — Vallée Sopra-Silva. — Réunion des diverses branches du Rhin.

AVANT de dire adieu à la région des Alpes, nous voulûmes remonter la vallée du Rhin pour voir l'endroit d'où ce fleuve tire sa principale source. Elle sort du glacier que nous avions été voir le jour précédent. Mais elle n'est pas la seule; le Rhin a réellement trois sources; l'une, appelée le Rhin inférieur, coule de cette partie du mont St.-Gothard, qui s'étend

derrière la vallée d'Urseren, et suit la vallée de *Tavelsh*. Celle du milieu sort de l'extrémité occidentale du glacier du *Vogelberg*, ou mont des oiseaux, et, coulant le long de la vallée *Medels*, se joint à la première, quelques lieues plus bas, près de l'abbaye de *Disentis*. Le Rhin supérieur que l'on dit être le seul que les anciens connussent, prend sa source dans une masse de montagnes, appelée par les Romains *Adula*; il sort de l'extrémité orientale du *Vogelberg*, au-dessous du point appelé *Moschelhorn*: c'est-là qu'était bâti, dit-on, un temple consacré au Dieu de ce fleuve, dont Boileau peint ainsi le majestueux repos au commencement de son passage du Rhin.

Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
Le Rhin tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.

Nous contemplions la source de ce fleuve fameux dont les eaux, du fond de leur vallon solitaire et tranquille allaient naguères traverser un théâtre de carnage, et se teindre du sang que fesait répandre l'orgueil blessé des rois. Mais, au moment où nous les visitions, elles allaient entendre, sur un rivage

éloigné, les chants de triomphe des républicains; maintenant elles ne vont plus entendre que les hymnes de la paix. Le tonnerre dont les puissances du continent menaçaient la France est réduit au silence, et le sort de cette fière coalition, comme celui de l'empire Romain, peut être comparé à ce même Rhin qui, gonflé par une infinité de rivières, devient un fleuve redoutable, et finit par se perdre dans les sables de l'Océan, comme un chétif ruisseau.

Hélas! depuis si long-tems la guerre déchaîne autour de nous ses fléaux, que l'oreille est familiarisée avec son fracas, que le cœur s'est endurci contre les désastres et la désolation qui marquent son passage! Mais, lorsque le reste de l'Europe est désormais à l'abri de ses ravages, pourquoi deux nations qu'une estime, une admiration mutuelles devraient lier, sont-elles condamnées par le sort à offrir encore des victimes humaines à cette divinité cruelle? Quand viendra donc la paix entourée de son cortége radieux et de ses attributs de félicité, sourire à ces deux peuples, et étendre, sous leurs auspices, son empire sacré sur toute la terre?

La vallée du Rhin qui a dix milles de long du pied du *St.-Bernadin* jusqu'à *Splugen*, est trop élevée pour être susceptible d'aucune autre culture que celle des pâturages. D'un côté, des rochers mêlés de bois sont suspendus sur la rivière; de l'autre, les hauteurs s'élèvent en plans successifs jusqu'aux glaciers, et aucun tableau dans les montagnes que nous avions traversées, ne nous avait présenté une suite d'objets plus doux, et en même-tems plus agrestes. A *Splugen*, ce caractère paisible et calme est remplacé par une décoration sauvage et majestueuse. Ce bourg est le principal dépôt des marchandises qui vont d'Allemagne et du pays des Grisons en Italie, et c'est là que se séparent les routes qui conduisent l'une à la Valteline, l'autre aux bailliages Italiens.

A peu de distance de *Splugen*, on voit les forêts de pins, sombres et impénétrables, qui ombragent le chemin, s'étendre jusqu'au sommet des montagnes; mais sur ces hauteurs ils sont flétris et à demi dépouillés de feuilles, comme si la végétation en disputant là haut son existence à la nature, avait été à moitié vaincue dans le combat. Le Rhin, dont

le courant est jusque-là toujours uni et quelquefois lent, prend ici un aspect plus hardi et plus caractérisé. Il se précipite en large nappes du bord des rochers qui barrent son lit, et tombe dans un gouffre d'où ses eaux semblent rejaillir pour s'échapper, aussi rapides que la lumière, dans un canal de granit; mais les eaux dans leur chute rencontrent un rocher irrégulier, alors elles s'élancent en vagues légères : une partie retombe en bouillonnant dans le gouffre, et l'autre se perd dans les airs.

Lorsqu'on descend des montagnes dans la vallée de *Schams*, l'aspect sauvage des forêts s'adoucit encore, il s'embellit des produits d'un climat moins austère, et le frêne de montagne rougit les rochers de ses brillantes grappes. Le long de cette vallée le Rhin serpente doucement entre un grand nombre de villages et de hameaux, séjour de la paix et de l'industrie. Ce paysage a quelque chose de singulièrement agréable pour le voyageur qui parcourt les Alpes; il le délasse de leurs âpres beautés, de leurs rocs solitaires et du fracas de leurs torrens.

Nous nous arrêtâmes un jour dans un de

ces villages, et nous fûmes heureux d'y rencontrer une personne qui pût nous entendre, car on ne parle point italien dans cette contrée, comme dans la *vallée du Rhin*, mais un patois composé, je crois, de toutes les langues connues sous le ciel; comme si des émigrés de la Tour de Babel étaient venus s'établir dans ce charmant endroit, et qu'ils eussent, dans la succession des siècles, tiré de la confusion de leurs langues, le jargon appelé la langue Romance. Qui croirait que plusieurs livres ont été écrits dans ce dialecte âpre et barbare ? Nous trouvâmes dans la bibliothèque de la bonne vieille hôtesse d'une auberge du village, une énorme bible, à garnitures de cuivre et à crochets d'argent, écrite dans cette langue, et dédiée à Georges I. On nous montra aussi un volume d'hymnes, dont on voulut bien me traduire quelques-uns. Ces échantillons de poésie montagnarde ne me parurent pas sans mérite. Les images en sont principalement tirées des objets que présentent les Alpes, et sur-tout des végétaux, des fleurs, du frêne de montagne, du myrte, de la violette parfumée et du pin hospitalier.

Les habitans de cette vallée et de celle du Rhin, dont l'une est la continuation de l'autre, sont protestans ; au milieu du quinzième siècle ils étaient sous la domination de nobles et d'évêques, dont ils achetèrent leur liberté ; depuis ils ont toujours fait partie des ligues Grises.

Dans cette vallée nous n'étions presque pas plus élevés que le niveau commun de la terre ; mais avant de sortir tout-à-fait des belles horreurs des Alpes, il nous restait à venir à bout d'une expédition qui, si nous l'avions jugée sur le nom qui la désigne, nous aurait paru plus périlleuse que toutes les précédentes. Pourquoi en effet les habitans de ce pays ont-ils donné le nom de *via mala*, route maudite, au meilleur chemin des montagnes de la Suisse ? Peut-être a-t-il autrefois mérité cette épithète, et sa réputation, comme tant d'autres aussi mauvaises dans l'origine, s'est conservée telle après une amélioration réelle. Nous comptions bien que jusqu'à ce moment tous les aspects que peuvent présenter des monts, avaient été épuisés par nous, et qu'il ne nous restait, à-peu-près, à contempler qu'une répétition des mêmes merveilles ;

mais nous trouvâmes en avançant le long de la *via mala*, que le beau et l'horrible pouvaient se reproduire encore sous de formes imprévues ; nous eûmes de nouvelles occasions de nous arrêter, et des sites neufs à admirer.

Après avoir traversé le Rhin, que nous retrouvâmes à l'entrée de cette route, nous perdîmes de vue à l'instant toute la belle et vaste vallée d'où nous sortions ; nous nous trouvâmes enfermés avec le Rhin, entre deux murailles de rochers d'une hauteur prodigieuse et couronnés de pins ; la route est suspendue sur le flanc d'une de ces murailles entre leur sommet et l'enfoncement profond où coule le fleuve. La sûreté de la route nous permit de contempler, sans craintes, ces énormes escarpemens, sur lesquels des bois élevés, que les rayons même du soleil ne sauraient percer, répandent une ombre vaste et sombre comme celle du soir ; les eaux resserrées et rapides mugissent au fond du gouffre.

Après avoir fait deux ou trois milles dans cette gorge, nous aperçûmes un pont légèrement jeté au-dessus de l'abîme, et qui nous parut mériter, mieux qu'aucun autre que nous eussions vu, la réputation d'être un ouvrage

surnaturel. Nous nous arrêtâmes long-tems sur ce pont pour mieux fixer dans notre mémoire le spectacle dont nous jouissions. Sur le flanc de la montagne que nous venions de quitter, s'élevaient majestueusement de longues pentes couvertes de bois; l'autre côté du vallon, celui sur lequel le pont allait nous transporter, admettait avec peine sur son flanc la route qui, dans quelques endroits, avait été taillée dans le roc; quelquefois le roc couvrait le chemin, le plongeait dans l'ombre, et s'avançait au-dessus de l'abîme. Le Rhin, dont les eaux avaient été dans la vallée précédente, grossies par des torrens et par six rivières, diminué à nos yeux par la distance, paraissait à nos yeux comme un petit ruisseau noir, écumeux, se glissant avec effort parmi des pierres, à plusieurs centaines de pieds au-dessous du pont, tantôt se laissant apercevoir entre des rochers qui l'obscurcissaient, tantôt s'ensevelissant sous leur masse.

Après être restés quelques heures en contemplation devant ce tableau où la nature se montre sous des traits sombres et farouches, et quelquefois ornée du voile fleuri de la végétation, nous quittâmes le Rhin pour quelques

momens, et montâmes sur une colline au haut de laquelle est un village, et d'où nous aperçûmes de nouveau le fleuve poursuivant au loin sa course dans un canal large et tranquille. Nous trouvâmes dans cette vallée *Tusis*, capitale d'une des hautes jurisdictions de la ligue des Grisons. Suivant les étymologistes, cette ville est d'origine Toscane, ils en trouvent la preuve dans son nom *Tusis*, *Tusan*, qui, au moyen d'une cinquantaine de métamorphoses semblables, descend évidemment de *Toscane*.

La route de *Tusis* à *Coire*, suit une plaine très-bien cultivée, que bordent des collines en pente douce, couvertes de verdure et de bois, et parsemées de villages et de maisons de campagne. Le Rhin coule paisiblement le long de cette vallée, et à une grande distance de ses bords champêtres, des glaciers qui se mêlent aux nuages terminent l'horizon. Nous éprouvâmes encore ici le délicieux contraste du calme après le chaos des Alpes. C'était l'automne de Thomson ou l'élégie de Gray, après une bataille des anges de Milton. Nous vîmes la superbe et pittoresque montagne de *Heilenberg*, qui borde la plaine dans

un espace de six milles, et que l'on regarde comme l'endroit le plus fertile du pays des Grisons.

A *Reichenau*, ville où réside l'envoyé de l'Empereur, les deux branches du Rhin inférieur et du Rhin du milieu, réunies depuis long-temps, viennent se joindre à la branche principale que nous avions suivie, et dans tout le pays elles ne pouvaient trouver un lieu plus agréable pour y consommer cette réunion fraternelle et durable. La branche qui vient se réunir à la principale, coule dans la vallée de *Sopra Silva* ou de *dessus les bois*. C'est la partie la plus peuplée des Ligues Grises. *Ilantz* en est la ville principale ; et c'est là que s'assemble, tous les trois ans, la diète générale des trois ligues. Cette vallée est séparée du canton de *Glaris* par de hautes montagnes et des glaciers qui forment, comme d'ordinaire, un magnifique fond au tableau champêtre qu'elle offre ; elle n'est séparée, à sa naissance, de la vallée d'*Urseren*, que par une partie du Saint-Gothard.

Sur les deux branches du Rhin, immédiatement au-dessus de leur confluent, sont jetés deux ponts d'une construction pareille à celle

du pont de Schaffhouse. Ils sont admirés, et j'accorde qu'on peut vanter peut-être leur solidité ; mais rien ne choque plus l'œil que ces longs corridors de bois, fermés, lourds, et obstruans lorsqu'on les voit du dehors, tristes et obscurs lorsqu'on les passe en dedans. Voilà, dans mon ignorance des lois de la mécanique, ce que je pense de ces ponts communs en Suisse dans les pays plats ; les seuls ponts qui m'aient paru dignes d'admiration, sont les ponts jetés de la main du Diable, sur les abîmes du Saint-Gothard, et sur les gouffres effrayans de la *via mala*.

Après son confluent le Rhin devient une rivière considérable : il coule avec une lenteur majestueuse entre des rochers et des collines ornées d'arbres qui passeraient dans d'autres pays pour de respectables montagnes, mais qui deviennent des monticules devant des yeux accoutumés à mesurer les Alpes gigantesques. Nous traversâmes, dans un espace de quelques milles, une forêt de pins, au sortir de laquelle nous vîmes les antiques tours de *Coire*, s'élever du sein des montagnes environnantes.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Coire. —Esquisse du gouvernement des Grisons. —Digression sur les exemples des Républiques anciennes dont on veut faire un argument contre la liberté. —Esquisse des révolutions de la Valteline. —Caractère de ses habitans. —Sa réunion à la République cisalpine.

La convention nationale des Grisons avait suspendu ses séances deux ou trois semaines avant notre arrivée à *Coire*. La réforme qui s'était opérée n'avait rien de surprenant : le gouvernement était oppressif; les moyens de le changer étaient entre les mains de la partie opprimée, et une révolution n'avait rien de difficile ni de dangereux. Ces changemens néanmoins méritaient à peine le nom de révolution; quelques amendes, quelques confiscations avaient puni les concussions de certaines personnes puissantes; mais les principes d'après lesquels elles avaient agi, et, dans leurs successeurs, l'envie de les imiter, existaient toujours.

Le gouvernement des Grisons est démocra-

tique, mais à la manière des Suisses. On ne sait pas bien quand et comment ils secouèrent le joug de leurs anciens maîtres; ce qu'on sait, c'est que l'union des trois *Ligues Grises* dont ce gouvernement est composé, date du commencement du seizième siècle. Le point central des mille et une républiques de ce pays (car presque chaque commune est un État séparé et a ses lois particulières) est une diète générale de leurs chefs, qui se rassemblent une fois l'an, dans la capitale d'une des trois ligues. La diète est composée de soixante-trois députés, envoyés par les différens districts, en proportion de leur étendue et de leur influence.

Les élections, les lois, la distribution de la justice, tout se fait par brigues et par corruption. Les riches achètent le pouvoir, et se servent ensuite du pouvoir pour augmenter leurs richesses. Rien ne tend vers l'amélioration de la société; l'ignorance et les vices sont encouragés dans le peuple par ceux qui en retirent le profit. Une fois l'excès de la cupidité des gouvernans éveilla le ressentiment des gouvernés; ils établirent, sous le nom de *strafgericht*, une espèce de chambre étoi-

lée, qui fit trembler non-seulement les riches coupables, mais aussi les riches innocens; les uns et les autres furent soumis à d'énormes extorsions; ce qui ne surprendra pas, lorsqu'on saura que les Rhadamantes de ce tribunal vengeur avaient une part dans le butin.

L'ascendant des riches a depuis fait tomber ce tribunal en désuétude. S'il avait été l'instrument de la haine, de la vengeance et de l'avarice, il avait aussi rempli une partie de son but; il avait réprimé l'audace des concussionnaires et des ambitieux. Depuis son abolition, dit à ce sujet un auteur, les chefs font des traités avec les puissances étrangères, sans la participation de leurs commettans; ils vendent la justice à l'encan, et ruinent ceux à qui ils supposent des intérêts opposés aux leurs. Cette accusation portait sur la précédente génération; mais elle est malheureusement encore méritée par celle-ci, qui n'a plus la chambre étoilée devant les yeux, et qui a toujours l'amour de l'argent au fond du cœur.

L'ignorance a étendu sur ce pays son sceptre de plomp; non pas cette ignorance née de la simplicité et qu'entretient le défaut de

communication avec les hommes, mais celle que nourrissent les basses inclinations, le mépris des perfections humaines, la routine stupide et sur-tout l'habitude de se vautrer dans la fange des vices. L'emblême de ce peuple est dans l'histoire des compagnons d'Ulisse, qui étaient abrutis et qui chérissaient leur abrutissement. En vain quelque Euriloque, échappé à la contagion, a tenté d'en retirer ses compatriotes, en introduisant parmi eux les arts et les léttres, qui adoucissent les mœurs et donnent à l'ame le goût et l'habitude des sentimens nobles. En vain il a institué, à grands frais, un collége pour l'instruction de la jeunesse; cette généreuse tentative n'a eu aucun succès, et l'établissement est tombé au bout de quelques années.

En attendant, les premières fonctions de l'état sont données au plus fort enchérisseur; les juges criminels se partagent l'argent extorqué au misérable prisonnier; à la honte de la morale publique, les crimes sont pour eux des motifs de joie, et les condamnations des jours de fête; ils n'y voient que des occasions de profit.

Les vices moraux et politiques de ces dé-

mocraties suisses ne peuvent fournir aucun argument contre les démocraties en général, ni contre les gouvernemens représentatifs; ces vices tiennent aux mœurs et non à la constitution politique. C'est comme si, des factions qui ont agité les républiques de la Grèce et de Rome, on inférait que la liberté n'est pas faite pour l'homme. Cette thèse a été fortement soutenue en Angleterre depuis peu; mais je saisirai cette occasion de remarquer, pour l'honneur des littérateurs anglais, que la révolution française a trouvé ses plus zélés défenseurs parmi les plus distingués d'entr'eux; ils ont, par les charmes de leur éloquence ou la force de leurs raisonnemens, écrasé les écrivains à pension, qui gagnaient leur argent à calomnier les principes sur lesquels se fonde la République. On se souvient que le premier d'entr'eux avait prédit que la France serait effacée de la carte de l'Europe. Comme cette prédiction s'est accomplie en sens inverse, et que la France non-seulement s'est donnée un gouvernement populaire et fort, mais qu'elle a accru son territoire d'un quart environ, les écrivains du même bord soutiennent maintenant que

ni la République, ni sa constitution ne sauraient durer long-tems. Il est de mode, parmi eux, de citer à l'appui de cette présomption, l'exemple des Républiques grecques; et des auteurs graves et laborieux, confondant les institutions modernes avec les anciennes, inférent de la comparaison que, puisque les unes n'ont pu subsister, l'autre ne subsistera pas davantage.

L'ex-ministre Calonne a mis en parallèle la constitution française avec toutes les constitutions passées ou présentes. On se doute bien de la conséquence qu'il en tire; selon lui, si les institutions si vantées de *Solon* n'ont duré que dix ans, il serait bien présomptueux de croire que celles des législateurs modernes durassent davantage. Mais il ne tient pas compte de la disparité qu'établit entre les anciennes républiques et les modernes, les différences d'étendue, de relations étrangères, de commerce et même de principes (1). Les ennemis de la liberté

(1) « La raison que donne M. de Calonne pour » prouver la chute prochaine de la constitution fran- » çaise, savoir; sa dissemblance avec toute autre consti-

républicaine seraient facilement forcés dans ce frêle retranchement; leur sort est d'être vaincus en raisonnemens comme par la force des armes (7).

» tution créée jusqu'à présent, est si peu concluante, » qu'on pourrait la donner avec autant de force, comme » preuve de sa durée. La plupart des anciens gouver- » nemens, appelés libres, ont été détruits, non parce » qu'ils étaient fondés sur les droits de l'homme, mais » parce que ceux qui les ont adoptés ignoraient abso- » lument ce que c'est que les droits de l'homme en » société. Les Athéniens, que M. de Calonne repré- » sente comme les modèles des Français, furent trop » sages pour ne pas s'apercevoir de la sottise d'une » royauté héréditaire; ils changèrent donc, mais pour » peu de tems, leurs rois en magistrats perpétuels, » ensuite en gouverneurs décennaux, puis annuels, » nommés *Archontes*; mais le choix de ces gouverneurs » n'appartenait ni directement, ni indirectement au » peuple, mais aux ordres privilégiés; et ces magistrats » exerçaient non-seulement le pouvoir exécutif, mais » encore le pouvoir législatif. L'archonte *Dracon* fit des » lois qui, jusqu'à nous, ont été proverbialement citées » pour leur féroeité.

» Cette espèce de monarchie élective dura jusqu'au » moment où *Solon* entreprit la réforme de l'État, créa » un code plus doux, et obtint de certains priviléges » pour le peuple. Le conseil des *Cinq-cents* d'Athènes, » que M. de Calonne représente comme ressemblant au

De même que les autres États de la Suisse, les Grisons ont leur territoire ultramontain, leurs provinces conquises, leurs sujets, leurs proconsuls, leurs tributs, leurs hommages et les autres signes du pouvoir despotique.

La *Valteline*, comprenant les provinces de *Bormio* et de *Chiavenne*, qui maintenant font partie de la République cisalpine, dépendait des Grisons à l'époque de notre voyage. Ce pays en est séparé au nord par les Alpes et des glaciers dont les chaînes, s'étendant à l'est et au sud, le séparent de l'ancien état

---

» conseil des *Cinq-cents* de France, est probablement » celui des *Quatre-cents;* la différence dans le nombre » est de peu de conséquence, mais le mode d'élection » détruit tout parallèle; car il ne paraît pas que ce » conseil, pris parmi le peuple, fût choisi par lui; » c'était un corps aristocratique sous l'inspection de » l'*Aréopage.*

» Quant à ce dernier corps (qui consistait en un » conseil des *Cent*, appelés *Ephètes*, dont l'origine re- » monte aux tems héroïques de la Grèce, et auxquels » furent ajoutés les *ex-Archontes*), le peuple n'avait au- » cune influence sur sa formation; il n'avait que le droit » de pouvoir parvenir à ces places auxquelles il était » probable qu'il ne serait jamais appelé.

» Cette célèbre constitution de *Solon* renfermait des

de Venise. A l'occident, il s'ouvre sur les plaines du Milanais. Il fut détaché du duché de Milan vers le milieu du seizième siècle ; l'évêque de Coire fit valoir quelque frivole donation qui lui en avait été faite ; les Grisons soutinrent les prétentions de leur évêque, en chassèrent les Français, et en devinrent les possesseurs légitimes.

L'histoire de cette province n'est guère qu'un tableau affligeant des plus violentes et des

---

» parties qui auraient pu amener la liberté politique ; » mais comme il ne pouvait exister une union sincère » entre une aristocratie privilégiée et une tumultueuse » démocratie, faut-il être surpris que l'une et l'autre » soient devenues la proie du premier audacieux qui, » au milieu du froissement des partis, sut se concilier » les puissans et intimider les faibles ?

» Quoique l'usurpation de *Pisistrate*, continuée par » ses enfans, dérangeât le système de *Solon*, elle ne » détruisit pas l'esprit de liberté qui en avait été la suite. » Les Athéniens continuèrent à chérir cet esprit de li- » berté qui ensuite, sous un gouvernement plus éclairé, » donna naissance aux arts, à la philosophie, aux » mœurs élégantes qui les ont rendus les délices et » l'honneur du genre-humain. »

Letter from J. H. STONE, *to doctor Priestley*, *p.* 102.

plus viles passions des hommes. Peu de tems après la conquête qu'en firent les Grisons, ils dépouillèrent l'évêque de *Coire* de sa portion de souveraineté, et au commencement du dix-septième siècle, les habitans, réduits au désespoir par l'épouvantable oppression de leurs maîtres, qui, parmi d'autres actes de tyrannie, voulurent y introduire, par force, la réformation qu'ils avaient eux-mêmes adoptée, se soulevèrent, massacrèrent autant de Grisons qu'ils en purent attraper, secouèrent leur joug et se mirent sous la protection de l'Espagne.

Les Grisons, appuyés des cantons protestans et du cardinal de Richelieu, rentrèrent en possession de ces provinces; mais leur autorité ne fut plus illimitée. Cependant les Grisons mécontens des priviléges qu'ils avaient été contraints d'accorder à leurs sujets par la médiation de la France, et les regardant comme dérogatoires à leur droit de souveraineté, recherchèrent l'appui de l'Espagne : cette puissance qui, quelques années auparavant, avait excité les Valtelins à secouer le joug de leurs maîtres, aida ceux-ci à le leur imposer de nouveau, et ils l'ont

porté jusqu'à la dernière conquête de l'Italie par les Français.

Tout ce qu'il y avait de vicieux dans les principes des gouvernemens suisses au-delà des Alpes, était rigoureusement réduit en pratique dans la Valteline. Les misérables habitans de ce pays se voyaient non-seulement pillés avec impunité par les baillifs et podestas qui en avaient acheté le droit à beaux deniers comptans, mais ils l'étaient avec plus d'effronterie que par-tout ailleurs. Il serait impossible d'entrer dans les détails de ces concussions, sans dégoût.

Les Valtelins étaient contenus par la force, mais leur esprit n'a jamais été subjugué. Le duc de Rohan, quoique allié des Suisses, parle, dans ses Mémoires sur la guerre de la Valteline, du mépris que ce peuple conservait pour ses oppresseurs; il ajoute que ses maux sont incurables, à cause de l'excessive corruption des Grisons qui réunissent tous les vices de l'Europe, sans avoir aucune des vertus qui s'y rencontrent.

Cependant l'heure de la liberté approchait pour les Valtelins. Les drapeaux français ont depuis flotté dans la Lombardie; et en

accordant la liberté aux peuples, on ne leur a imposé que la seule condition de vouloir être libres. L'indépendance des Valtelins ne dépend plus du caprice d'un prince qui pouvait les délivrer et les enchaîner tour-à-tour : elle repose maintenant sur les droits incontestables de l'homme, qu'il n'est pas plus désormais au pouvoir des sophistes de mettre en problême, qu'il n'a été au pouvoir des rois de les détruire.

CHAPITRE III.

Digression sur la dernière insurrection de la Valteline; sur la députation envoyée au général français en Italie; sur Bonaparte.

La dernière insurrection de la Valteline a été bien plus sérieuse que les précédentes. La puissance des Treize-Cantons, toujours confédérés lorsqu'il s'agissait de réduire des sujets rebelles, s'est trouvée insuffisante dans le voisinage d'une République nouvelle et en présence d'une armée française victorieuse; elle n'a pas même été réclamée. Les Suisses ont laissé les Grisons et leurs sujets vider entr'eux leurs différens. Les premiers n'avaient nulle envie de tenter le sort des armes, et se sont contentés de proposer aux insurgens la médiation de la République française. Elle a été acceptée, et il a été convenu que les deux parties enverraient des députés à Milan, où le général français les entendrait et jugerait leurs prétentions respectives.

Les Valtelins envoyèrent leurs députés très-promptement, et sollicitèrent, par de

fréquens messages, les Grisons d'envoyer les leurs; mais ils n'arrivaient point. Le général français leur fit notifier, par l'envoyé de la République française à Coire, que s'ils ne paraissaient pas dans l'espace d'un mois, il prononcerait sans les attendre davantage. Un mois se passa; point de réponse, point d'ambassadeurs. En conséquence, le général, de concert avec le Directoire cisalpin, après avoir pesé les griefs des gouvernés et le refus des gouvernans de faire valoir leurs prétendus droits, ainsi qu'ils s'y étaient engagés, déclara qu'*aucun peuple ne pouvait être sujet d'un autre peuple sans violer les droits de la Nature*, et reconnut comme nation indépendante, les peuples de la *Valteline* et des comtés de *Chiavenne* et de *Bormio*. On consentit ensuite à leur réunion qu'ils sollicitaient avec la République cisalpine.

Les chefs des Grisons s'apercevant du peu qu'ils avaient gagné à cet impertinent silence, commencèrent à se reprocher amèrement les uns aux autres leur conduite. Des députés de plusieurs communes arrivèrent à Coire, et demandèrent que le congrès fût suspendu, qu'une diète générale fût convoquée,

qu'on renouât des liens d'amitié avec la France, et que la Valteline fût admise à l'exercice de la souveraineté. Le congrès soumit ces demandes à toutes les communes des trois ligues. Leurs députés s'assemblèrent; et après avoir déposé et fait mettre en arrestation tous les membres du congrès, après avoir établi une commission de trente membres pour réformer les abus et compléter la révolution, ils décrétèrent que des ambassadeurs seraient envoyés promptement à Milan pour demander la révision de l'arrêté et offrir toute espèce de satisfaction à *Bonaparte*.

Lorsqu'animé d'un esprit philosophique, on se reporte en arrière au travers des siècles écoulés, avec quelle affliction ne voit-on pas se dérouler la longue liste des destructeurs d'hommes que l'histoire appelle des héros! Qu'on rencontre peu de ces êtres divins qui ont travaillé et réussi à perfectionner leurs semblables au lieu de les détruire! Jusqu'à présent on avait vu l'ambition effrénée se réjouir impunément de tenir le monde dans ses fers; on avait vu la gloire délirante se désaltérer dans les larmes qu'elle fesait répandre. La lyre des poètes célébrait ces fureurs et

étouffait la voix de la philosophie et les leçons de modération qu'elle donne ; mais une nouvelle ère a commencé ; des provinces ravagées, des multitudes d'hommes sacrifiés ne seront plus des titres de gloire. Que *Bonaparte*, escaladant les Alpes, ait chassé devant lui l'aigle impérial, et qu'il ait arraché de son bec menaçant sa proie la plus chère, il a droit sans doute aux transports de notre admiration ; les grands capitaines de l'antiquité et des tems modernes, sont effacés par lui ; son habileté, sa valeur sont au-dessus de tout éloge ; son coup-d'œil, pour me servir du langage éloquent d'un ministre français, « dérobait tout au hasard, et sa prévoyance » le rendait maître de l'avenir » ; mais, dans l'histoire, pourquoi sera-t-il principalement vanté ? Pour sa générosité envers les peuples soumis. Les éclairs de son épée ont été pour eux les premiers rayons de la liberté, et ils ont échangé les liens avilissans de l'esclavage contre les emblêmes de la liberté, mêlés à l'olivier de la paix.

Cette grandeur est nouvelle, sans exemple ; et ce qui doit peut nous surprendre, c'est de la voir associée « à ce goût antique

» de

» de la simplicité qui le distingue, à son » amour pour les sciences abstraites, à son » mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, » pour le faste, ces méprisables ambitions » des ames communes. » Et ce qui excite encore en mon cœur une douce émotion, un mouvement d'orgueil national, c'est le penchant qui entraîne ce grand-homme vers *Ossian*, dont la pathétique sublimité sympathise avec ses sentimens élevés et le transporte au-dessus des choses de la terre. « La gloire » de Bonaparte, dit le Ministre, appartient » à ses valeureux soldats, à tous les Fran- » çais ; » J'ose ajouter : la gloire de Bonaparte ne se réfléchit pas sur la France seule : pareille à celle d'Homère ou de Newton, elle appartient au Monde entier.

CHAPITRE IV.

Bains de Pfeffer. — Sargans. — Wallenstadt. — Vue du lac de Wallenstadt. — Voyage à travers les montagnes. — Point de vue magnifique. — Orage ; phénomène.

APRÈS la ville de *Coire*, la route suit les bords du Rhin au travers d'une large vallée, bornée par des montagnes, qui retiennent encore quelques traits du sauvage caractère des Alpes. Le paysage s'adoucissait à mesure que nous avancions, et dans de belles prairies, une foule de paysans s'occupaient aux travaux de la seconde coupe des foins.

Nous nous détournâmes pour voir *Mayenfield*, qui est sur la frontière des Grisons, et qui, par une clause singulière du contrat d'union, est à-la-fois sujette des ligues Grises, et leur co-souveraine. Revenant ensuite un peu sur nos pas, nous traversâmes le Rhin et suivîmes la route de *Ragatz* et des bains de *Pfeffer*. Ces bains sont fréquentés par les malades qui viennent s'y guérir de leurs maux, et par les voyageurs qui veulent y admirer la

nature. Il est impossible de voir une habitation plus agréable que celle où l'on reçoit les étrangers. L'eau y est amenée, par des tuyaux, de l'endroit où elle a sa source, et où les malades étaient auparavant obligés, non sans beaucoup de risques, de l'aller chercher. Il n'y va plus maintenant que ceux qui sont curieux de voir un des plus épouvantables abîmes de toutes les Alpes.

L'abbaye de *Pfeffer* est située sur la colline qui va en s'élevant des bords du Rhin, et elle jouit d'une vue magnifique. L'abbé est prince du saint empire, et non-seulement Seigneur des bains qui doivent beaucoup à sa munificence, mais encore du pays environnant. L'abbaye est de l'ordre de Saint-Benoît, et fut fondée dans le huitième siècle.

De *Ragatz* nous allâmes à *Sargans*, bailliage dépendant des huit anciens cantons, qui, chacun à leur tour y envoient un baillif, dont les fonctions durent deux ans. La ville est située sur une pente douce, au bas du grand *Schalberg*, qui est une des chaînes du canton d'Appenzel. Le château *de la Giverne*, où résidaient les comtes de Sargans, fait un effet très-pittoresque, vu de la route. Les habitans sont mêlés

de protestans et de catholiques, et jouissent de quelques priviléges pour l'élection de leurs magistrats, toujours cependant sous l'inspection du baillif.

La ville de *Wallenstadt*, comprise dans le bailliage de *Sargans*, est située à l'extrémité du lac à qui elle donne son nom ; elle est un des principaux entrepôts du commerce de la Suisse et des Grisons. Tous ces pays sont sujets des cantons qui s'y font toujours représenter par des baillifs ; ainsi peu de diversité dans leurs gouvernemens. Quelques priviléges de plus ou de moins, mais qui toujours fléchissent devant la volonté du proconsul, ne valent pas la peine qu'on en fasse mention.

Le tems était parfaitement beau lorsque nous arrivâmes à *Wallenstadt*, quoiqu'un peu de la pluie tombée dans la nuit nous eût annoncé la légère couche de neige qui s'était étendue sur les montagnes. Nous nous attendions à être transportés en deux ou trois heures à l'autre bout du lac, à *Wesen*, car nous étions arrivés à tems pour profiter du vent d'est qui souffle constamment, dans cette direction, le matin. Il y eut cependant, ce jour-là, une

exception à la règle, et le vent souffla obstinément de l'ouest. Les bateliers, et sur-tout le maître de l'auberge, nous détournaient fortement d'aller contre vent ; mais comme nous avions peur que cette fantaisie du vent ne durât encore le lendemain, et peut être davantage, nous nous décidâmes à nous rendre indépendans de son caprice, en allant par terre le long du bord méridional du lac et à travers les montagnes, à *Glaris*.

On nous assura que le chemin était très-praticable, et, à la rigueur, il pouvait passer pour tel aux yeux des habitans et des nôtres, accoutumés maintenant aux difficultés ; mais comme les transports se font ordinairement par eau, on ne donne aucun soin à son entretien. Dans quelques endroits nous étions forcés de passer dans le lac ; ailleurs il nous fallait grimper sur des rochers, nous confiant toujours plus à l'adresse et à la prudence de nos chevaux, qu'à notre propre jugement. Mais l'admiration que nous causaient les aspects que nous rencontrions, nous fesait souvent oublier les chagrins de la route.

De ce côté du lac les montagnes sont couvertes de pâturages et de bois agrestes, semés

de hameaux et de chaumières, jusqu'aux sommets les plus élevés et coiffés de neige, qui couronnent les chaînes du canton de Glaris. Sur le côté opposé du lac, le *Glattewand* levait sa tête perpendiculaire, à près de deux mille pieds au-dessus du niveau de l'eau, et dans un grand espace n'offrait qu'un mur inaccessible où tout abordage était impraticable. Du sommet encore plus élevé d'*Ammon*, l'*Ammenbach* tombait en magnifiques cataractes, et la mejesté du spectacle, le mugissement de cette grande masse d'eau, adouci par l'éloignement, nous retinrent quelques instans en extase.

Après un trajet de quelques heures, nous fûmes obligés de quitter le lac et d'entrer dans les montagnes de *Kerenzen*. Ici le chemin devint encore plus dangereux ; quelquefois des masses énormes s'avançaient au-dessus de nos têtes ; plus loin, un sentier étroit nous soutenait au bord du précipice, et plusieurs fois nous ne dûmes notre salut qu'à l'habitude qu'avaient prise nos chevaux, de parcourir les Alpes ; ils y étaient devenus aussi habiles que des chèvres.

Il est rare que les montagnes de la Suisse

fournissent des points de vue fort étendus; cependant celui dont nous jouîmes à *Kerensen* ne nous laissa point regretter le vent d'est, et nous paya de nos fatigues. Nous étions alors parvenus à une grande hauteur dans les montagnes de Glaris ; tous les objets que nous n'avions alors aperçus que successivement, se découvrirent à-la-fois à nos yeux. L'énorme chaîne des rochers qui contiennent le lac de *Wallenstadt* au nord, s'abaissait maintenant devant nous et ne nous paraissait plus qu'une bordure. Sur le derrière des montagnes où nous étions, l'œil bondissait de sommets en sommets jusqu'aux glaciers du Tirol, dont le soleil couchant teignait de pourpre les neiges lointaines. Du côté opposé, le soleil, surmonté d'un dais de nuages éclatans, s'approchait du lac de Zurich que nous avions en perspective, et enflammait sa surface toute entière ; et quand nous regardions ce lac avec nos lunettes, ses eaux mouvantes nous représentaient le disque solaire vu dans un télescope, et ses bateaux, les taches qu'on découvre à la surface de cet astre.

Pendant que ce vaste et riche spectacle occupait exclusivement notre attention, les

paysans qui s'étaient rassemblés autour de nous des huttes voisines, et dont quelques uns avaient obtenu, par occasion, de lorgner dans nos lunettes, nous avertirent qu'un orage se formait sur le lac de *Wallenstadt*, et que nous en serions peut-être atteints avant d'être rendus au village où nous avions laissé nos chevaux. Nous n'apercevions aucun signe d'orage, mais l'œil exercé de nos montagnards ne s'était point trompé; le tonnerre gronda bientôt sur les rochers du bord opposé, et nous n'avions pas encore fait beaucoup de chemin que notre montagne elle-même se trouva enveloppée d'éclairs dont les dards tortueux se croisaient en tout sens, en revêtant toutes les formes et toutes les couleurs.

Ils ne nous arrêtèrent pas; les paysans nous avaient assurés que dans la région où nous étions, ils étaient sans danger. Arrivés à notre village, nous renvoyâmes nos guides, et nous contemplâmes d'un œil non moins étonné, mais plus rassuré, un autre phénomène. Le palais de l'orage, dont nous n'avions encore vu que les avant-coureurs, s'avança lui-même, lent et noir, comme si

une des montagnes environnantes se fût mise en marche. Nous envisageâmes bientôt plus facilement cette masse énorme et lourde en apparance, lorsque la lune se levant derrière nous, la frappa de ses rayons, et dessina, sur sa surface, un arc-en-ciel bien formé, mais doux dans ses nuances. L'air se calma : cette montagne de vapeurs s'arrêta, s'évanouit et libéra notre attention qu'elle avait enchaînée.

CHAPITRE V.

Glaris. — Vue générale de ce canton. — Manières de trafiquer des hommes au XIV.e et au XVIII.e siècles, comparées. — Gouvernement démocratique de Glaris. — Description d'une de ses assemblées populaires. — Tolérance religieuse pratiquée dans toute son étendue.

Le lendemain matin nous traversâmes le *Walemberg* et d'escendîmes dans la vallée de *Glaris*, à travers des forêts de pins et des prairies peuplées de bestiaux. A chaque pas le lac de Zurich et les coteaux qui s'élèvent de ses bords, variaient les plus riches aspects. Au débouché de cette vallée se trouvent deux ou trois agréables villages, l'un desquels est celui de *Naefels*, célèbre par la victoire remportée à la fin du quatorzième siècle sur les Autrichïens, et dans laquelle quatre cents hommes seulement, par une manœuvre à la Samson, culbutèrent une nombreuse armée en roulant sur elle des rochers,

pendant qu'elle était engagée dans un chemin difficile.

La ville de *Glaris* est proprement bâtie, et sa rue principale est ornée de fontaines. C'est une décoration qui appartient à la plupart des villes de Suisse ; les rues y sont presque par-tout nettoyées et animées par des ruisseaux d'une eau vive et limpide. Les routes même partagent ce bienfait de la nature; et j'ai remarqué que quelque part que j'aie été dans ce pays, dans les montagnes, les plaines ou les vallons, je n'ai jamais cessé d'entendre le murmure des eaux, tantôt doux, tantôt fort, tantôt modeste, tantôt menaçant, suivant qu'il prenait sa naissance dans le simple filet d'eau, le ruisseau, le torrent ou la cascade.

L'aspect de *Glaris*, enseveli en des montagnes éleyées et presque verticales, que l'orage du soir précédent avait couvertes d'une couche de neige, est fort bizarre ; mais un étranger qui párcourt cette vallée doit remarquer, avec surprise, que la ville est placée dans sa partie la moins avantageuse.

Nous ne remontâmes pas la vallée au-delà de Glaris, et nous nous privâmes par-là

du plaisir de voir ces parties du canton qu'on regarde comme les plus belles et les plus pittoresques. Le citoyen *Ramond* observe que la nature semble avoir entouré ce canton de montagnes à-peu-près inaccessibles, pour défendre une terre qu'elle a destinée à être l'inviolable asile de la liberté. Sans doute ces monts escarpés ont été d'excellens auxiliaires, lorsqu'il s'est agi pour ce peuple de conquérir ou de conserver son indépendance; mais sans l'esprit de liberté, ils auraient été d'un faible secours. Le Rhin, Luxembourg et Mayence, aidés de la plus savante tactique, n'ont pu défendre l'Allemagne; les marais de la Hollande n'ont pas garanti le Stathouder; et les Alpes elles-mêmes sont devenues des remparts insuffisans pour des armées d'esclaves.

Les histoires de tous les cantons ont entre elles de grands rapports. Les uns portaient autrefois le joug des rois, les autres le joug des nobles. Celui-ci était sous la domination de l'abbesse et des religieuses de *Seckingen* en Souabe, qui transportèrent leurs droits au fils d'un empereur. Il paraît qu'on traitait à cette époque les Suisses avec aussi peu d'égards qu'on a fait les Polonais de nos

jours. Il est cependant un point où la barbarie de notre siècle l'emporte sur celle de ces siècles grossiers : on ne trafiquait que des droits des hommes, et depuis que l'abominable commerce de la traite des nègres est autorisé en Europe, on trafique des hommes eux-mêmes. Cependant on peut dire à la gloire de plusieurs nations européennes, qu'elles regardent ce crime monstrueux avec horreur; il ne reste guère que deux pays à qui l'on puisse encore le reprocher : celui qui le premier découvrit le nouveau monde et en retient encore la majeure partie de ses mains débiles et oppressives ; et cette île où la liberté jadis eut son berceau, et trouva souvent un asile, mais où maintenant « elle voit » d'un œil alarmé, s'éteindre son feu dé» généré. La fière indépendance abandonne » ses champs ; l'or de l'étranger a corrom» pu ses mœurs, et les fils de l'Afrique et » de l'Inde sourient de se voir vengés (*) ».

(*) » *Stern Independance from his Glebe retires,*
» *And anxious Freedom eyes her drooping fires ;*
» *By foreing wealth are British morals chang'd,*
» *And Afric's sons and India's smile aveng'd.*

M.me Barbauld,

Au milieu du quatorzième siècle, les cantons voisins ayant chassé les Autrichiens de chez eux, rendirent le même service à celui de Glaris, et la bataille de *Naefels* confirma son indépendance. Ce canton est en partie démocratique. Un conseil de régence, composé de soixante-trois membres, compose le pouvoir exécutif, dont le président porte le titre de *Landamman*. Le pouvoir législatif réside dans la masse du peuple ; tous les hommes au-dessus de seize ans se rassemblent une fois l'année pour proposer des lois, ou sanctionner des réglemens, provisoirement adoptés par le pouvoir exécutif; pour contracter des alliances, faire la guerre ou la paix, et nommer leurs magistrats.

Ces assemblées se tiennent d'ordinaire au printems ; le citoyen *Ramond* donne des détails intéressans sur celle qui eut lieu en juillet 1777, à l'occasion d'un traité avec la France qu'il s'agissait de ratifier ou d'improuver. Les pluies avaient enflé les torrens et empêché un grand nombre de membres du souverain de se rendre à l'assemblée. Le canton était divisé en deux partis, dont l'un, comme de raison, était opposé aux

magistrats. Celui-ci s'étant trouvé principalement composé de gens qui habitaient en deçà des torrens, était en majorité, et voulait qu'on procédât sur-le-champ aux opérations. Après de longs débats, cette proposition fut cependant écartée, et l'on ajourna au lendemain.

« Pendant la journée du dimanche, con-
» tinue le citoyen Ramond, les votans arri-
» vèrent de toutes parts à *Schwanden*, et le
» nombre se trouvant à-peu-près complet,
» on se rendit le lendemain matin dans la
» plaine où se tient l'assemblée générale.
» C'est une prairie de quelques arpens, si-
» tuée au pied d'une montagne et près du
» bourg de *Schwanden*. Un quadruple rang
» de bancs y était préparé et formait un cer-
» cle de plus de trois cents pieds de diamètre.
» Les magistrats ayant pris place dans le cer-
» cle intérieur, le peuple, composé d'environ
» quatre mille hommes, tous armés, occupa
» les bancs, sans aucune distinction, si ce
» n'est celle qu'on veut bien faire en faveur
» des curés du canton, auxquels on donne
» des siéges commodes immédiatement à
» côté de ceux des magistrats. Le président,

» debout et appuyé sur l'épée de la liberté (*),
» était placé près du centre du cercle, avec
» le greffier et des sergens habillés de man-
» teaux à la livrée du canton. Les femmes
» ne s'approchent point du cercle, mais les
» enfans mâles, qui n'ont pas encore atteint
» l'âge de seize ans, ont le droit d'en occuper
» le centre, pourvu qu'ils ne s'y tiennent pas
» debout, tant par respect pour l'assemblée,
» que pour ne point arrêter les voix et inter-
» rompre les regards.....»

« L'assemblée fut ouverte par un discours
» du président, qui rendit compte, avec une
» noble simplicité, des détails de sa mission
» et des raisons qui l'avaient engagé à si-
» gner le traité..... Il en proposa ensuite
» la ratification, que l'ambassadeur de France
» attendait à Soleure. Un objet d'aussi
» grande importance devait être décidé à la

(*) « Le président s'appuie sur un long et lourd
» cimeterre, du nombre de ceux qui ont autrefois re-
» poussé les Autrichiens. Il est sans ornement; c'est
» l'épée d'un brave patriote du quatorzième siècle.
» Quel sceptre que celui-là, quand c'est un Républi-
» cain qui le tient! »

» pluralité des voix ; toute l'assemblée s'écria » unanimement qu'il était inutile de les » compter, et que s'il existait un citoyen » qui ne fût pas l'ami des Français, il ne » fallait pas qu'il fût connu. Les acclama- » tions redoublèrent alors avec un trans- » port dont j'expliquai, non sans nn peu » d'orgueil, la cause à mes compagnons an- » glais. »

Ce débordement d'affection pouvait avoir d'honorables motifs; cependant il est difficile, au premier abord, de deviner ce qui avait pu donner naissance à tant de sympathie entre la démocratie de Glaris et le despotisme français ; et il peut paraître bizarre que lorsque la France, devenue libre, a mérité et réclamé la continuation de cette amitié, aucun président des démocraties helvétiqnes, appuyé sur le cimeterre qui avait autrefois repoussé les tyrans, n'ait proposé de renouveler une alliance avec les Français, et qu'aucune assemblée n'ait décrété, au milieu des applaudissemens, d'envoyer complimenter leur ambassadeur à Soleure. Bien au contraire, ces alliés républicains, dans les momens où la France éprouvait des revers, avaient forcé

cet ambassadeur de chercher ailleurs un refuge.

Les passions se développent quelquefois avec fureur dans les assemblées populaires. J'ai déjà parlé de l'avantage que l'esprit de parti voulait tirer du débordement des torrens. Le citoyen Ramond ajoute que les menaces, les voix tumultueuses, les groupes animés qui serraient de près le président et les conseillers, rendaient ce spectacle vraiment effrayant pour des hommes accoutumés aux assemblées paisibles. Rousseau n'avait peut-être pas fait assez d'attention à ces inconvéniens, lorsque, dans son Contrat-Social, il traite le système représentatif comme une hérésie en politique. Il est très-vrai sans doute qu'un peuple, après avoir délégué sa souveraineté, en est dépouillé jusqu'au moment des prochaines élections; mais, dans l'application, le bonheur d'un peuple ne consiste pas tant dans l'exercice constant de sa souveraineté, que dans la faculté de la confier à des magistrats pris dans son sein, responsables, et sur-tout amovibles.

Glaris offre un exemple aimable de tolé-

rance religieuse. Tandis que dans les autres gouvernemens de Suisse, la religion dominante ne souffre point de partage, ici la diversité de foi n'en entraîne aucune dans la charité qui doit régner entre frères. Le nombre des sectaires, qui n'est pas le même, établit la seule prépondérance qu'il y ait entre les deux sectes. Le président protestant reste en place trois ans, et le catholique seulement deux ; le conseil de régence est composé d'un nombre de catholiques et de protestans proportionné au nombre des partisans de chaque confession. L'église est commune entre eux, aussi-bien que tous ses ustenciles, l'orgue excepté ; on suppose apparemment qu'il ne saurait à-la-fois produire des sons orthodoxes et des sons hérétiques.

Ce canton est entiché de l'amour de la domination aussi-bien que les autres. Il a ses sujets dans le pays de *Verdenberg*, et il est complice de l'oppression exercée par plusieurs cantons ensemble, sur d'autres pays, tels que *Rhinthal*, *Sargans*, *Thurgovia*, et les bailliages italiens ; mais il faut convenir que les mœurs y sont d'une pureté exemplaire ; il ne s'y commet point de crimes capitaux ; il

y a vingt ans que les tribunaux ayant condamné un homme à mort, on fut obligé de faire venir un bourreau de l'étranger. Cependant j'ai entendu dire à un respectable magistrat de Bâle, mais pour l'honneur du siècle je répugne à le croire, qu'il n'y a pas plus de dix ans, une vieille femme y fut condamnée à périr, sous prétexte de sortilége.

CHAPITRE VI.

Lacs de la Suisse; leurs avantages et leurs inconvéniens. — Zurich, l'Athènes de la Suisse. — Son gouvernement plus aristocratique que celui de Bâle. — Instruction civile et religieuse. — Considérations sur les institutions de bienfesance qui manquent en France.

En quittant les cantons de *Glaris*, nous traversâmes une partie du canton de Schweitz pour arriver à *Lachen*, port sur le lac de Zurich, où s'entreposent les marchandises qui vont chez les Grisons ou en Italie. C'est là que nous dîmes adieu aux glaciers, aux rochers, aux cascades, et que nous retrouvâmes les agrémens qu'offrent de plus doux paysages. Des jardins, des vergers, des champs de blé, semés de maisons de campagne et de villages bien bâtis, ornaient les collines mollement onduleuses qui bordent ce lac délicieux.

Non-seulement les lacs forment les plus agréables épisodes des paysages de la Suisse, mais ils lui procurent les moyens de communication les plus commodes. Sans doute, moins de lacs

rendraient à la culture beaucoup de terrains, mais ils ôteraient bien des charmes à la Nature. Un citoyen de Lucerne, me disait un jour avec un soupir de regret, que si la Suisse avait eu un roi, il aurait bien trouvé le moyen de sécher tous les lacs. Quelles étranges idées ce républicain se formait-il donc du goût et du pouvoir d'un roi?

Le lac de Zurich a environ dix lieues de long, et sa largeur varie d'une demi-lieue à une lieue. Le pont de *Rappershwill* le traverse dans sa partie la plus étroite, et, comme nous passions dessous, j'estimai sa longueur à plus d'un mille.

Zurich jouit d'une véritable prééminence sur les autres villes de Suisse, non-seulement à cause des vertus privées et domestiques dont elle est le siége, mais à cause du lustre que lui donnent les sciences et les arts; dans aucun autre lieu, la littérature n'est cultivée avec autant d'ardeur, et l'on a nommé *Zurich*, l'Athènes de la Suisse. Mais ce goût des lettres, quels qu'aient été d'ailleurs ses heureux effets, n'a point suffi pour corriger les vices du gouvernement. Le canton de *Zurich*,

comme celui de Bâle, a son Grand et son Petit conseil avec deux bourguemestres; il contient plus de 170 mille ames, sur lesquelles une portion seulement des habitans de Zurich, qui n'excède pas deux mille personnes, a des droits à la souveraineté; et si l'on considère que ce canton est plus considérable que celui de Bâle, où plus de personnes jouissent des droits de citoyen; si l'on considère que sur ces deux mille personnes il n'y en a que deux cents qui sont investies du pouvoir, que les emplois de celle-ci sont à vie, et que ce sont elles qui élisent les nouveaux membres en cas de vacance, on jugera que c'est une oligarchie qui peut moins encore que celle de Bâle, se concilier avec les principes de liberté politique.

L'abus du monopole est pratiqué dans cette ville avec plus de sévérité encore qu'à Bâle. Tout ce qui ne fait pas partie des deux mille privilégiés, est étranger, sujet ou serf, et ne peut entreprendre aucun commerce, exercer aucune profession, ni même espérer de parvenir à la dignité de bourgeois qui en confère le droit, puisqu'il y a bientôt deux siècles que cette corporation n'a admis dans

son sein aucun nouveau membre. Cette dégradation civile n'est encore rien, comparée aux vexations que la race sujette doit supporter. Le paysan ne peut porter le fruit de ses labeurs que dans un seul marché; il faut qu'il prenne constamment la route de Zurich. Travailler pour le profit du bourgeois est sa destinée; murmurer contre cet abus de pouvoir est appelé trahison; résister, entraîne la mort (8).

La révolution française et la liberté ont de nombreux partisans à Zurich; la censure de la presse y est, dit-on, moins rigide que dans aucune autre partie de la Suisse. Comment donc est-il arrivé que les sujets n'aient trouvé qu'un seul avocat, et que ç'ait été un étranger, lorsque demandant, il y a deux ans, la réforme des abus sous lesquels ils gémissaient, on ne leur répondit que dans le style usité pour ces cas-là : l'emprisonnement, les amendes, l'exil?

S'il était vrai que les classes sujettes fussent en Suisse aussi heureuses qu'on a souvent affecté de le dire, de pareilles révoltes eussent-elles été aussi fréquentes? Quel peuple a-t-on jamais vu s'insurger contre le bonheur? Dans le milieu du siècle dernier, lorsque les

habitans des quatre cantons assiégèrent la ville de Berne avec leurs canons de bois, dans la guerre appelée la guerre des paysans, se fussent-ils révoltés, si leur félicité avait été telle qu'on a voulu nous la peindre? En 1795, lorsque les villes et les campagnes du canton de Zurich produisirent leurs chartes à l'appui de leurs justes réclamations, l'auraient-ils fait, s'ils n'avaient rien eu à désirer? Il est vrai qu'ils ne furent pas décapités comme l'officier qui découvrit, il y a quelques années, dans la poussière des archives, un vieux parchemin constatant les mêmes droits et qu'il eu l'imprudence de communiquer à un ami; mais ces derniers réclamans subissent encore la peine qui leur fut infligée en punition de l'audace qu'ils ont eue d'insulter aux priviléges des bourgeois souverains.

On nous dit qu'à *Zurich*, plus que dans aucune autre ville de Suisse, on a conservé ce zèle pour l'indépendance qui caractérisait les fondateurs de la liberté helvétique. Mais, si l'un des braves qui purgea de la présence des Autrichiens le sol helvétique, y reparaissait aujourd'hui, de quel œil verrait-il ces prétendus amis de la liberté, exercer les rigueurs les

plus injustes sur leurs concitoyens opprimés?

Les réglemens municipanx et intérieurs de cette ville sont dignes des plus grands éloges. Le gouvernement a créé une foule d'institutions de bienfesance et d'instruction, et entre autres, l'asyle des orphelins, un fonds pour l'apprentissage des enfans pauvres et pour fournir à leurs parens, de l'argent, des vêtemens et des livres de religion; des hôpitaux pour les incurables et d'autres pour les malades et les pauvres de toutes les religions et de tous les pays. Plusieurs maisons d'éducation sont entretenues aux dépens de l'État, qui fait son affaire de toute espèce d'éducation publique. Il y a des collèges pour l'étude des belles-lettres, des arts, et aussi pour l'étude de la théologie. On y inculque de bonne-heure, dans l'esprit des enfans, les idées religienses; et je fus frappée, une fois, en entrant dans une grande église de Zurich, de voir une nombreuse audience toute composée d'enfans qui recevaient de leurs ministres protestans l'instruction dans les devoirs religieux. Il ne faut pas être fort avancé dans la connaissance du cœur humain, pour sentir quelles impressions durables doivent produire dans l'esprit encore

ductile de l'enfance, ces préceptes donnés avec appareil, et qui, en imprimant des habitudes de vertu et de piété, doivent dans la suite répandre une clarté pure sur les sentiers difficiles de la vie (9).

Cette surveillance du développement des facultés de l'enfance, explique la prééminence de la ville de *Zurich* sur les autres villes de la confédération, dans ce qui a rapport à la morale et à la littérature; et il est impossible d'observer ces heureux effets, sans gémir de ce que, parmi tant de grandes et glorieuses améliorations qu'on doit à la révolution française, on ait encore donné si peu de soin à l'éducation.

La révolution a détruit le droit féodal et barbare de primogéniture, et a protégé par-là une plus égale distribution des fortunes; elle a supprimé les couvens et l'établissement civil de l'église; elle a ouvert la carrière à l'esprit d'examen et de recherche, et la vérité qui se trouve à l'autre extrémité de la même carrière peut déjà s'entrevoir; elle a abattu les ordres privilégiés; et les vertus, le talent ne voient plus dans la société leurs places usurpées par la naissance; elle a aboli l'exécrable commerce

des noirs, cet éternel opprobre des peuples qui le tolèrent encore ; et l'Africain, dans les possessions françaises ne s'écrie plus à genoux : *Ne suis-je pas un homme et un frère!* (*) Mais il élève ses mains dégagées de chaînes, et tournant ses yeux vers le ciel, il bénit la révolution qui le délivre, et la France qui l'adopte au nombre de ses enfans (10).

L'ame s'épanouit en contemplant ces sublimes effets de la révolution ; chacun desquels, aux yeux de la raison, balance les maux cruels, mais passagers, dont elle a été le prétexte ou la cause ; on est tenté de la nommer avec le Démosthène anglais : « l'effort le plus glo» rieux et le plus sublime de la sagesse et du » courage de l'homme (**) ».

Mais qu'on a fait peu jusqu'à présent pour l'amélioration de la classe indigente, à qui la révolution devrait être principalement profitable ! Le cri de la populace dégénérée de Rome était : *Du pain et des spectacles.* Le

(*) Allusion au cachet de la composition de Wedgewood, et que portent les amis des Noirs, en Angleterre.

(**) Discours de Fox dans la chambre des communes, en réponse aux Philippiques de Burke.

cri du peuple régénéré de la France, est : *Du pain et de l'instruction.*

La révolution n'aura atteint que la moitié de son but, et l'égalité des droits ne sera qu'une chimère, comme l'appellent ses détracteurs, si elles ne procurent pas à cette immense portion de citoyens, les moyens de perfectionner leur intelligence, et par conséquent d'adoucir leurs mœurs et d'améliorer leur sort. Excepté à un petit nombre d'égards, ils sont au même état de misère et de grossièreté qu'avant la révolution.

Il est bien vrai que, jusqu'à ce moment, la France a été obligée de se battre pour conserver son existence politique, contre une nuée d'ennemis. Elle a vaincu. Il faut, maintenant, qu'elle fasse un bon usage de sa victoire. Que les flots de richesses qu'elle a été obligée de verser pour repousser les rois, continuent à se répandre en une infinité de ruisseaux, pour le bonheur et l'instruction du peuple. La saine politique le commande autant que la justice. Si les enfans des pauvres recevaient, pendant un certain tems, dans des maisons de travail soutenues aux dépens des riches, leur nourriture, leur vêtement et leur

instruction, ils deviendraient les plus fermes appuis de l'ordre de chose qui leur procurerait ces bienfaits (*). Les riches verraient leurs propriétés garanties par la plus solide des barrières, la morale publique. Les pauvres, déchargés temporairement du fardeau de leurs enfans, regarderaient les riches comme la cause

---

(*) Des institutions de ce genre sont communes dans diverses provinces d'Angleterre. Les manufacturiers, artisans et agriculteurs y sont obligés, par des réglemens, à prendre chez eux, à nourrir, entretenir et instruire dans leur état, un ou plusieurs enfans indigens, proportionnellement à l'étendue de leur fortune, qu'on évalue suivant la quotité des taxes qu'ils paient. Par cet apprentissage, qui commence ordinairement à l'âge de quatorze ans, pour finir à celui de vingt-un ans, l'enfant est mis à l'abri des dangers du vice et de l'horreur du besoin, il apprend une profession, et son maître est dédommagé, par son travail, de la protection qu'il lui donne. Dans ces provinces, on a toujours vu les plus heureux effets, résulter de ces rapports établis entre la classe moyenne et la classe inférieure de la société. — Les riches, qui n'ont point de commerce, et ne peuvent par conséquent former aucun apprenti, paient une cotisation pour subvenir aux besoins des enfans des pauvres, jusqu'au moment où ils sont d'âge à entrer en apprentissage. Ces institutions ont tellement répandu le bonheur et l'aisance dans les cantons où elles

de leur soulagement. Les fils, instruits dans les principes de la république et de la vertu, reporteraient la morale dans leurs familles, et rendraient meilleurs leurs parens, en même-tems qu'ils formeraient une véritable race de républicains, l'honneur et la force de leurs pays.

---

sont adoptées, qu'il n'y a plus de mendicité, et que les personnes aisées n'ont rien à payer pour d'autres établissemens de charité. La classe inférieure en est bien plus heureuse, et moins à charge que dans les districts où les mêmes réglemens n'existent pas.

CHAPITRE VII.

Stantz. — Abbaye d'Engelberg ; caractère de l'abbé.

APRÈS avoir visité de nouveau la ville de *Bâle*, nous retournâmes à *Lucerne*. Notre séjour dans cette ville, à notre premier passage, avait été si court, qu'il nous avait permis à peine de jeter un coup-d'œil rapide sur le pays environnant; nous voulions l'observer mieux, mais nous avions, pour y retourner, un motif plus puissant encore. Un de nos compagnons de voyage, en traversant le mont *Albis*, pour nous joindre à Zurich, avait eu le malheur de tomber de voiture, et il était resté à Lucerne avec une jambe cassée. Je ne puis nommer la personne dont il s'agit ici, mais ceux qui la connaissent, conviendront qu'aucun mortel n'a plus de droits aux soins compatissans de l'amitié ; ne sont-ils pas dûs sur-tout à celui qui joint aux belles qualités de l'esprit, un cœur animé de la plus pure philantropie, et que le plus léger sentiment d'égoïsme n'a jamais souillé !

Pendant

Pendant notre séjour à *Lucerne*, nous visitâmes différentes parties des bords du lac. La première de nos excursions fut dirigée vers le canton d'*Underwald*, où nous abordâmes après avoir traversé cette partie du lac qui baigne la base du Mont-Pilate : nous abordâmes à Stantz-Stad, port dépendant de la ville de *Stantz*, capitale du canton.

Cette ville, ou plutôt ce bourg, est à environ deux milles du lac, entouré de riantes prairies et de jardins, et dans un bassin formé par des montagnes couvertes de bois. L'église est un beau bâtiment que supportent vingt-sept colonnes de marbre ; la maison de ville est aussi un édifice assez considérable ; mais de tous les monumens de cette ville, le plus digne de remarque est la statue de l'immortel *Winkelried*, placée sur un piédestal, au-devant de la principale fontaine; il tient à sa main une lance enlevée aux Autrichiens par un des héros de la bataille de Sempach.

La pluie nous avait retenus quelques heures dans cette ville, et nous redoutions que la crue des torrens nous empêchât d'exécuter notre projet d'aller jusqu'à *Engelberg* ;

mais un rayon de soleil nous invita à poursuivre.

En sortant de *Stantz*, nous suivîmes une vallée charmante, couvertes de chaumières, de hameaux, de fermes, et ombragée d'arbres fruitiers. A cinq milles du bourg, la vallée se termine ; nous montâmes trois lieues de chemin. Notre sentier, surmonté par une forêt de pins, suivait le bord d'un torrent ; et le paysage, sans avoir la grandeur imposante de ceux des Hautes-Alpes, était richement orné des accidens sauvages et pittoresques, parsemés dans toutes les montagnes de Suisse.

Arrivés au sommet, une descente nous conduisit, en serpentant, dans une plaine entourée de hautes collines revêtues de bois, et derrière lesquelles on apercevait les sommets toujours blancs d'une chaîne de montagnes. Cette vallée, entourée de rochers et de glaces, a deux milles de longueur, sur un mille de large. Au milieu se trouve le village et l'abbaye d'*Engelberg*. L'édifice de l'abbaye est beau, sur-tout l'église, construite en partie avec un marbre noir que fournit le pays. Ce

morceau d'architecture, ce produit élégant de l'art, contrastait singulièrement avec la nature sauvage dont il était entouré.

La journée était trop avancée lorsque nous arrivâmes, pour que nous pussions présenter nos lettres à l'abbé ; nous fûmes ainsi obligés de prendre notre logement à l'auberge, où, pendant la nuit, nous souffrîmes d'un froid perçant.

Le lendemain matin, de bonne heure, l'abbé, qui est un prince de l'empire, nous dépêcha son chancelier, pour nous inviter à nous rendre au monastère. Nous suivîmes l'envoyé, qui nous introduisit auprès d'un prêtre, dont l'extérieur était vénérable, et qui nous fit le plus cordial accueil. Il nous reprocha obligeamment d'être arrivés si tard la veille, et me plaignit avec toute la politesse d'un homme du monde, d'avoir été exposée aux incommodités d'une mauvaise auberge de village.

C'était dimanche : il nous dit que les devoirs du matin l'obligeaient à nous quitter pendant quelques momens, que nous pouvions employer à visiter la bibliothèque.

Nous préférâmes cependant d'accompagner le chancelier dans une des tribunes de l'église que remplissait déjà une foule de villageois.

Dans ces régions élevées, lorsque les hommes, séparés du monde par des rochers et par des glaces, séparés entr'eux par leurs travaux journaliers, se rassemblent du fond de leurs vallées et du penchant de leurs montagnes, pour célébrer en commun le jour consacré à la religion, cette fête a pour eux un double intérêt : elle entretient leurs relations avec la terre et avec le ciel ! Combien aussi le cérémonial et la pompe du culte, doivent frapper l'imagination des paysans qui, renfermés dans l'étroite enceinte de leurs montagnes, n'ont jamais pu se former aucune idée comparative de splendeur et de magnificence. L'abbé d'Engelberg, en ajoutant au service divin les charmes d'une musique délicieuse, en a rendu l'impression plus forte encore. Quels effets n'éprouve-t-on pas de cette harmonie qui existe entre les douces émotions d'une ame qui se livre à la dévotion, et les accords d'une musique enchanteresse ; et que n'ajoutent

pas à ces sensations l'imposante et vaste perspective des Alpes couvertes de neige, et surtout de cette montagne hardie et plus rapprochée qui donne son nom au monastère (*), et sur laquelle, dit le vulgaire, des anges s'accompagnant de leurs harpes d'or, ont entonné dans un chœur sublime, l'hymne de consécration de l'église.

L'abbé est seigneur souverain d'Engelberg, sous la protection des quatre cantons voisins. Le nombre de ses sujets, qu'il gouverne avec une autorité presque absolue, se monte à environ douze cents. L'administration est entre les mains de quatre ou cinq ministres ou officiers, et le pouvoir judiciaire est confié à quatre juges que l'abbé choisit sur douze candidats nommés par le peuple. Ces juges et les ministres dont je viens de parler, forment les tribunaux civil et criminel de

---

(*) *Engelberg* signifie, dans la langue du pays, la Montagne des Anges; le prince-abbé, par une citation d'Horace, fit connaître à l'un de mes compagnons de voyage, ses doutes sur cette consécration céleste.

l'État. Ils tiennent leur audience dans une chambre de l'abbaye, et le chancelier en est le secrétaire.

Tel est le gouvernement de cet État, bien peu conforme, à la vérité, aux principes, mais béni par tous ceux qui y sont soumis, tant l'administration du souverain actuel est douce. Ce prélat que tout son peuple honore du beau nom de père du pays, a rendu les tribunaux civil et criminel à-peu-près inutiles, en inspirant à ses sujets un esprit d'équité et d'indulgence, et en terminant lui-même, par voie de conciliation, leurs différens. Non-seulement le bon abbé prévient les divisions, mais il a répandu le bien-être parmi les plus basses classes, en les employant dans des manufactures dont les travaux remplissent le vide d'un long et rude hiver (11).

Le prince est lui-même un grand manufacturier; il est à la tête d'un commerce de fromage fort étendu. Les profits de son industrie et de ses autres revenus, montant à plus de cent trente mille livres, sont dépensés en actes de bienfaisance et d'hospitalité. Tous les pauvres ont droit à sa protection; tous les

hôtes qui se présentent sont bien reçus. Sa table, à laquelle nous mangeâmes, était nombreuse et composée de prêtres émigrés français, des moines du couvent et d'étrangers en visite. La table fut servie avec abondance, et le *chamois*, le gibier de ces montagnes, fut le fondement du repas; mais rien ne nous fut plus agréable que la manière franche et polie dont notre hôte fit les honneurs de sa table.

La bibliothèque est une des plus précieuses richesses que possède le couvent. Elle est moins remarquable par le nombre des volumes qui ne se monte qu'à dix ou douze mille, que par la rareté et l'ancienneté des éditions. Après sa bibliothèque, le plus considérable des trésors de l'abbé est sa laiterie ou son entrepôt de fromages. On ne nous raconta rien, et nous n'aperçûmes rien qui eût rapport à ces misérables instrumens d'imposture qu'on nomme *reliques*. On nous en avait montré dans d'autres endroits, où l'on aurait fort méprisé le magasin de fromages, et même la bibliothèque. Mais l'abbé était un homme instruit et sensé, autant que pieux;

et il croyait faire plus sûrement le bonheur de ses ouailles, en ajoutant à leur instruction, à leur moralité plutôt qu'à leurs sottises et à leurs préjugés.

Les moines qui forment sa société, et les étudians qui sont élevés au séminaire, nous parurent aimer les beaux arts. Pour les délassemens de ces derniers, l'abbé avait converti en un théâtre une partie de l'étage le plus élevé du couvent. Nous ne nous attendions pas à trouver un Parnasse dans un monastère de Suisse, entouré de neige et de rochers.

J'oubliais de dire que l'abbé a un trésor particulier séparé du couvent. Il consiste dans une grande abondance de fleurs artificielles et d'autres ouvrages délicats qu'il tient renfermés dans ses appartemens. Ce sont les fruits du travail de deux religieuses émigrées, auxquelles il avait donné asile. Il avait destiné une partie de ces ornemens à des présens pour les dames qui viendraient visiter le monastère. Le reste était vendu à Lucerne, au profit des feseuses. Un autre trésor particulier consistait dans un assortiment de productions

minérales de la montagne d'*Engelberg*; plusieurs de ces échantillons étaient rares et curieux. Comme à une femme, l'abbé m'aurait pu donner un bouquet de fleurs, mais il aima mieux me faire présent de deux très-beaux morceaux de cristal de roche.

J'aurais accepté bien volontiers l'invitation pressante que me fesait l'abbé, de demeurer quelque tems au monastère, mais un de mes compagnons de voyage, maintenant envoyé auprès d'une cour d'Allemagne, et qui était alors chargé par le gouvernement français d'une mission particulière en Suisse, avait des motifs importans pour repartir. Sa présence embarrassait aussi un peu quelques personnes de la société. Les émigrés le reconnurent pour un français, mais ils ne savaient dans quelle classe d'émigrés le ranger; chaque fois qu'il prenait une prise de tabac, il avait soin de cacher bien vîte dans sa poche le couvercle de sa boëte, orné des emblêmes de la liberté et des droits de l'homme. Là, comme par-tout, les affaires de France étaient le principal sujet des conversations. Les émigrés s'abandonnaient aux invectives; mais l'abbé fesait observer que les choses rentraient dans

l'ordre; il semblait plus disposé à calmer les esprits, à adoucir l'aigreur de ses hôtes par ses douces exhortations et sa bienfesance, qu'à les exciter à la vengeance et à des actes de désespoir, comme l'ont fait quelques-uns de ses confrères en Suisse.

Mais c'est assez m'arrêter sur la *Montagne des Anges*; il est tems que je rentre dans le monde. L'abbé ne pouvant obtenir de mes compagnons de voyage, qu'ils prolongeassent leur séjour, il insista pour me garder en ôtage jusqu'à leur retour. Il me promit des rochers, des torrens, des forêts, des neiges, des glaciers à foison; des courses mêmes vers le *Titlis*, qui lève sa tête blanche au-dessus de la vallée, et qui est classé parmi les plus hautes montagnes; il me promettait enfin la société des deux religieuses françaises qui paraissaient aimables et intéressantes. Je trouvais bien difficile de lutter à la fois contre mon propre désir et une invitation aussi vive; je ne m'en tirai que par composition, en m'engageant à revenir à *Engelberg* quelques semaines après, pour la fête de l'abbé, et à rester alors autant de tems qu'il voudrait me garder.

Je ne pus remplir cet engagement; mais, si jamais je retourne en Suisse, ni le danger de doubler dans le lac de Lucerne un promontoire devant lequel je n'ai jamais passé sans éprouver un orage, et que j'ai appelé pour cette raison le *Cap-des-Tempêtes*, ni les fatigues d'un voyage dans les montagnes, ne m'empêcheront de gravir jusqu'à *Engelberg*, et de rendre mes hommages à son vénérable abbé.

CHAPITRE VIII.

Endroit où Tell tua Geisler.—Lac de Zug.— Zug. — Bataille de Cappel. — Gouvernement de Lucerne. — Manière dont la justice y est rendue. — Sa société littéraire.

Nous avions visité toutes les parties du lac de *Lucerne*, qu'on appelle aussi le lac des quatre cantons, excepté la baie qui s'enfonce du côté du canton de *Zug*. En revenant d'*Engelberg*, nous dirigeâmes notre course de ce côté. Les objets qui attirèrent notre attention furent d'abord le monument érigé par l'abbé Raynal, à la mémoire de Guillaume Tell, et ensuite les ruines du château de *Hapsbourg*, dont les comtes ont été, comme on sait, la souche de la maison d'Autriche.

Sur le col qui sépare le lac de *Lucerne* de celui de *Zug*, est une chapelle élevée sur le lieu même d'où Guillaume Tell perça Geisler de sa flèche. Pour ceux qui pensent que tous moyens sont bons pour anéantir les tyrans, cet endroit est le plus saint de toute la Suisse. Si le meurtre peut s'excuser, sans

doute c'est dans ce cas ; mais le meurtre de Geisler, s'il est de toutes les actions de Tell la plus brillante et la plus utile pour son pays, est-elle la plus digne de louanges ?

Le lac de *Zug*, qui se joue parmi des collines tapissées de verdure, paraîtrait magnifique à des yeux qui n'auraient pas encore vu les montagnes revêtues de forêts, les noirâtres rochers qui encadrent le lac de Lucerne. La ville de *Zug*, placée près de l'extrêmité septentrionale du lac, au pied d'une montagne couverte de vignobles et de vergers, est dans une situation assez belle pour charmer l'amant de la nature ; sa petitesse est proportionnée à celle de son canton, mais la ville est encore assez grande pour qu'on puisse y jouir de tous les agrémens de société.

La démocratie de Zug ressemble à celle des cantons voisins ; elle a les mêmes avantages et les mêmes vices. Près du lac est le champ où se livra la bataille de Cappel, entre les réformés et les catholiques, bataille dont l'issue fut à l'avantage de ces derniers, et où Zuingle, un des plus ardens promoteurs de la réformation, perdit la vie.

Le gouvernement de *Lucerne*, le premier

des cantons catholiques, est en partie oligarchique. Il y a, à la vérité, un conseil des Cent, qui est possesseur titulaire de la souveraineté; mais, dans le fait, tous les pouvoirs sont exercés par trente-six personnes, prises dans le conseil des Cent et qu'on nomme le Sénat.

Ces emplois sont héréditaires ; le privilége de gouverner se transmet de père en fils, et personne ne s'avise de contester la légitimité de cette prérogative. Le droit de cité ne peut s'acquérir que par une finance énorme, et encore ne l'acquiert-on à ce prix pour soi ni pour ses enfans, mais pour ses petits-enfans. Aussi l'achète-t-on fort rarement. Le cultivateur qui plante un arbre, se plaît à penser qu'il en cueillera les fruits, que ses fils au moins en jouiront; la république de Lucerne met ses faveurs à plus haut prix.

Dans les affaires d'État, le sénat décide avec ou sans l'avis du grand conseil, à son choix, et par ses travaux, le décharge à-peu-près entièrement des soucis du gouvernement. Les deux corps s'assemblent dans la même salle, et lorsque le sénat prolonge ses

séances au-delà de l'heure accoutumée, le conseil attend à la porte. Il paraît qu'on a récemment porté remède à cette inconvenance; mais, pour que la prééminence du sénat continue cependant à être respectée, un simple conseiller doit se tenir debout, pendant qu'un sénateur parle assis comme les oracles d'autrefois.

Par une heureuse confusion de pouvoirs, l'autorité judiciaire est réunie au même corps qui fait les lois et qui les exécute. On conçoit que, si les sénateurs, leurs parens ou leurs amis sont intéressés dans la décision, ils ont bien des manières de faire pencher la balance de Thémis. Il est vrai qu'on a la faculté d'appeler au grand conseil, mais quel redressement peut-on espérer d'un tribunal d'appel, lorsque le tribunal de première instance siége dans le sein de l'autre, y exerce une grande influence politique, et souvent y forme seul la majorité?

Non-seulement les sénateurs de Lucerne ne veulent point abandonner à d'autres qu'à eux le soin de juger les différens de leurs sujets, ils ont étendu plus loin leur sollicitude paternelle, et ils se sont réservés le privilége

exclusif de les défendre; les parties ne peuvent choisir leurs avocats que dans leur sein, afin d'éviter les extorsions des gens de loi. Au premier aspect, il semblerait que les fonctions d'avocat et celles de juge sont incompatibles; mais qui est mieux en état de juger une cause que celui qui a eu tout le loisir d'en prendre connaissance en qualité de conseil? Des esprits vulgaires ont encore objecté l'influence que peut avoir sur l'esprit du juge le salaire qu'à reçu l'avocat; mais qui peut supposer que le sordide intérêt puisse agir sur les ames des nobles sénateurs de Lucerne?

Ces pères conscrits ne prennent pas moins de soin de la vie de leurs sujets que de leurs fortunes. L'*habeas corpus*, les grands et petits jurés, sont ici des institutions absolument inconnues dans les causes criminelles, le prévenu est interrogé par un membre du sénat auquel il fait son rapport, et dans les cas ordinaires le sénat décide. Dans les cas de peine capitale, on peut en appeler devant le grand conseil. Avant qu'il passe sentence, une commission composée du président et de quelques conseilliers, se rend à la prison, et lit au prévenu les charges qu'il y a contre

lui.

lui. S'il avoue les faits, la commission fait son rapport, et l'affaire est bientôt jugée; s'il le nie, on le met à la torture. Pour justifier cette voie de douceur, on allègue qu'avant d'infliger de tous les maux le plus redoutable, la mort, il faut avoir la certitude qu'elle est méritée, et qu'il n'y a pas de certitude plus irrécusable que l'aveu du criminel lui-même. On a mis en question le droit que s'arrogent des hommes de mettre à mort d'autres hommes; la France a décrété l'abolition de la peine de mort à la paix générale, et même sous des gouvernemens despotiques, l'application de cette peine est fort rare. Mais quant à l'usage barbare et insensé de la torture, la question est décidée depuis long-tems chez tous les êtres raisonnables et sensibles. L'illustre Beccaria a clairement démontré l'avantage qu'elle donne à la fibre endurcie du crime, sur les nerfs délicats et faibles de l'innocence; elle est repoussée avec indignation par la plupart des nations civilisées, mais non pas par la Suisse, qu'on n'a pas craint d'appeler le temple de la liberté.

Il y a dans chaque canton de Suisse beau-

coup de personnes éclairées qui soupirent après une réforme dans leurs gouvernemens; qui languissent de voir rendre à la communauté, des droits accaparés par un petit nombre d'individus; qui désirent que leur pays mérite une qualification jusqu'à présent usurpée : celle du pays le plus libre de l'Europe, et qui veulent enfin rappeler ces jours où les lettres décoraient le sol dont la valeur avait conquis l'indépendance. Espérons que leur vœu s'accomplira, et que, dans ces contrées où la nature étale toute sa beauté, de bonnes institutions développeront à leur tour leur bienfesante influence!

M. Coxe dit que, de toutes les villes du monde, *Lucerne* est celle où la littérature est le moins encouragée, le moins cultivée. Ce qui peut confirmer cette assertion, c'est que la ville ne contient pas une seule boutique de libraire. J'y trouvai cependant une société choisie de gens de lettres qui dévouaient leur tems et leurs travaux aux recherches utiles à leur pays, et qui, réunis par des goûts semblables, savaient embellir leurs soirées des agrémens d'une conversation élégante et instructive. Aussi, tandis que les titres dont

les nobles lucernois sont si jaloux, demeurent inconnus hors de l'enceinte de leurs murailles, les noms de *Balthazar* et de *Meyer* sont quelquefois cités dans les cercles littéraires de Paris. Quoique la liberté de la presse, le palladium de toutes les autres libertés, soit universellement proscrite en Suisse, néanmoins la vigilance des censures n'a pu arrêter ce progrès des lumières qui seules peuvent renverser les gouvernemens oppressifs sans anarchie, et établir la liberté publique sans violence.

Les prêtres possèdent à Lucerne à-peu-près la moitié des richesses du canton, et ils ont mis le commerce en interdit. La moitié des richesses d'un État à ceux qui n'ajoutent rien à ses ressources ! bien plus, à ceux qui les détruisent ! Quelles disparates entre les membres bizarres de ce corps helvétique ! Tandis qu'à Bâle le commerce est un Dieu, il n'est à Lucerne qu'un esclave (12). S'il fallait choisir entre ces excès, celui de Bâle serait encore préférable, puisqu'il produit la richesse, et que l'autre engendre la misère. Mais avouons plutôt que la Suisse a besoin de corriger ses

institutions. Le tems est passé où il n'était pas permis d'en parler avec irrévérence.

Nous remarquâmes à *Lucerne* plus de gaieté que dans les autres villes de Suisse. Les femmes n'y ont plus la tournure épaisse, inexpressive des Allemandes, mais des contenances pareilles à celles des madones ; on les cite pour leur beauté, et elles savent la relever encore par les grâces de leur esprit.

CHAPITRE IX.

Cabinets d'histoire naturelle en Suisse.—Plan en relief de M. Meyer.—Digression sur l'état des arts à Paris.

PARMI les curiosités de la Suisse qui doivent attirer l'attention des voyageurs, les habitans mettent à l'un des premiers rangs les cabinets d'histoire naturelle. La description de ces cabinets, répandus dans différentes parties de la Suisse, a été écrite avec détail par l'un des Bernouilly, dans quatre volumes in-8°. Si ces collections, qui appartiennent à des particuliers, étaient réunies pour l'utilité publique, elles formeraient un riche et précieux Muséum.

Une des plus agréables productions du talent topographique, est le plan en relief de la Suisse, appartenant à M. Meyer d'Arau, qui a bien voulu nous le montrer lui-même. Nous suivîmes avec plaisir, sur ce plan, nos courses au travers des montagnes, et nous parcourûmes ces déserts de glace qu'aucun pied humain n'a encore foulé. Ce plan est bien plus

étendu que celui du général Pfyffer, qui ne renferme que les cantons qui entourent le lac de Lucerne. Celui de M. Meyer embrasse, ou plutôt doit embrasser toute la Suisse lorsqu'il sera terminé.

Mais, sont-ce les produits ou les progrès des arts que le voyageur doit chercher en Suisse, tandis qu'il voit devant lui les plus étonnantes pages du livre de la Nature? C'est à Paris qu'il doit aller étudier les arts; c'est là qu'on pourra dorénavant contempler les brillans trophées des victoires de la République française en Italie. Je ne parlerai pas du droit contesté de les faire venir; la question a été suffisamment éclaircie; mais on conviendra du moins que Paris, enrichi par ces monumens des arts, a maintenant, pour être vanté, des titres plus honorables que ceux qu'on lui accordait autrefois. Ce ne sera plus seulement le séjour des plaisirs, le centre de l'élégance et l'arbitre de la mode. Orné de ces glorieuses dépouilles, il est devenu le dépôt de ce que la terre contient de curieux. Tout ce que les productions de la Nature ont de plus rare, tout ce que celle du goût ont de plus magnifique, celles de la science de

plus ingénieux, celles de la littérature de plus achevé, se trouve à Paris : et ce qui met le comble à l'admiration, c'est la facilité avec laquelle on vous admet, on vous invite même à jouir de ces nombreuses merveilles. Au lieu de cette inscription présomptueuse et repoussante qu'on lisait au-dessus du portique d'Athènes : *Qu'aucun ignorant n'entre ici*, on lit par-tout à Paris : *Entrez tous, savans ou ignorans*. Les uns vont dans ces vastes dépôts pour perfectionner leurs connaissances ; les autres pour en jeter les premiers fondemens.

Quoique l'organisation complète des établissemens d'instruction publique ne soit pas encore achevé dans cette capitale, on voit que les fondemens en sont bien posés. Les philantropes de tous les pays doivent triompher en voyant tant de leurs semblables arrachés pour toujours à la crapule du vice et à la honte de l'esclavage, suites nécessaires de l'ignorance. Si les lumières sont le pouvoir, comme l'assure Bacon, ne sont-elles pas aussi la liberté, la vertu, le bonheur?

Les moyens d'instruction sont répandus dans toute la France ; le chef-lieu, la capitale de chacun des quatre-vingt-dix-huit dépar-

temens de la République, a son Muséum, son Cabinet d'histoire naturelle, son Jardin de botanique, son Cabinet de physique. Chaque canton doit avoir sa bibliothèque publique. Mais à Paris, la profusion de ces moyens est telle, que le choix seul embarrasse celui qui veut les connaître.

Dans différens quartiers, des bibliothèques sont ouvertes au public à certains jours; mais la grande bibliothèque nationale l'est en tout tems. Au milieu de cette immensité de livres, accrue des précieux manuscrits de l'Italie et de l'Allemagne, s'asseyent en silence une longue suite de personnes des deux sexes, devant des tables, où elles trouvent tout ce qui est nécessaire pour écrire : les préposés de la bibliothèque leur apportent les livres qu'elles désirent.

Les amateurs des sciences peuvent aller au Jardin national des plantes; ils y voient plusieurs centaines d'élèves écoutant de savantes leçons sur la chimie, l'histoire naturelle, la botanique, entourés des plus beaux échantillons des productions des trois règnes. La collection d'animaux vivans n'est pas fort nombreuse ; elle le serait davantage si un

commissaire français, au lieu d'envoyer à Paris la ménagerie du Stathouder, n'avait pas jugé à propos d'en faire sa basse-cour. Les courlis des Indes, les faisans du Java, les autruches, les oiseaux de Paradis furent dépouillés de leur brillant plumage, lardés, rôtis, mangés comme la volaille la plus commune. Heureux les chameaux et les éléphans, de s'être trouvés, à cette époque, hors de la portée du cuisinier de ce barbare !

Il n'y a pas long-tems que le cabinet d'histoire naturelle possédait un singulier morceau : c'était le squelette du grand Turenne, placé entre la classe des singes et celle des crocodiles. Dans ces affreux momens, où des cannibales, en assassinant tant d'illustres vivans, ravageaient les tombeaux des illustres morts, des Français, sensibles à la gloire nationale, réussirent à soustraire aux sacriléges les restes de ce célèbre général, en les plaçant parmi ceux des animaux sauvages, asile bizarre, mais le plus sûr, dans un moment où l'homme avait l'homme pour ennemi.

Le plus brillant des monumens des arts que renferme Paris, est la galerie de peinture,

appelée le Muséum central des arts. Cette galerie, avec les salles attenantes, remplies de dessins et de modèles, tient toute la longueur du Louvre, c'est-à-dire près du tiers d'un mille anglais. Cette exposition, qui était peut-être déjà sans pareille lorsqu'elle fut ouverte pour la première fois, et qu'elle ne contenait que les tableaux appartenant dès longtems à la nation, renferme maintenant presque tout ce qui est grand ou fameux dans l'histoire de la peinture. On peut suivre, sans sortir de la salle, les relations des voyageurs qui ont couru le Monde, pour contempler ces précieuses reliques du talent; et cette classe de voyageurs curieux, dépeinte par Sterne, pourra désormais s'épargner bien du chemin en dirigeant d'abord ses pas vers ce vaste Muséum, où se pressent les Raphaël, les Michel-Ange, les Carrache, les Titien, les Corrège, les Guide, les Rubens, les Claude Lorrain, etc.

Le véritable ami des arts éprouve de vives jouissances en contemplant ces créations du génie, cette réunion d'objets empreints de sa puissance et de sa richesse; et s'il craint que la foule et les ignorans commentaires du

vulgaire ne le troublent dans de si délicieuses sensations, il obtient facilement le privilége d'être admis dans le sanctuaire des arts pendant les heures réservées aux études des artistes, et alors il peut se livrer à son admiration dans le silence et dans le recueillement.

Aux sculptures antiques et modernes que renferme le Muséum, aux morceaux épars dans différens dépôts et qui s'y réuniront, vont se joindre bientôt les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, éternels monumens de la valeur française.

Pendant que ces morceaux uniques et précieux sont mis soigneusement à l'abri des injures de l'air, le gouvernement décore les jardins publics de nombreuses copies des antiques les plus renommées. Les Tuileries sont devenues une promenade aussi agréable pour l'amateur des arts que pour le beau monde. D'autres embellissemens sont projettés : on formera, dans l'allée des Orangers un jardin d'hiver orné des plantes des pays chauds. Une plus digne statue de la Liberté sera élevée au milieu de la place de la Concorde (autrefois la place de Louis XV.) Enfin une colonne de trois cents pieds d'élévation,

surmontée d'une statue colossale de la Renomée, sera enfin érigée à la Victoire, à l'entrée de Paris de ce côté. Cette entrée magnifique en deviendra plus belle encore.

Déjà plusieurs nouveaux établissemens sont créés en France pour le progrès des sciences ; l'école polytechnique tient parmi eux un rang distingué. Toutes sont sous la tutelle de l'institut national qui veille à ce qui concerne les sciences et les arts. Différent de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, qui se bornent à cultiver une seule branche de connaissances, l'Institut les embrasse toutes. Combien de noms dont le seul terrorisme n'a laissé que le souvenir, auraient ajouté leur éclat à celui de cette société! On les cherche au milieu de tant d'autres noms dont s'honoreraient tous les pays et tous les siècles.

Des fonds pris sur les revenus de l'État sont affectés aux dépenses de l'Institut ; ses membres reçoivent une idemnité pour leurs travaux ; mais elle n'est proportionnée ni à leur caractère, ni à la dignité de la République. Il n'est pas douteux qu'à la paix ce modique traitement ne soit augmenté, et que la Répu-

blique n'accorde des récompenses plus libérales aux lumières qui l'ont fondée et qui seules peuvent la maintenir. Le Directoire, à la vérité, n'a jamais cessé de témoigner les plus grands égards à ce corps savant, et l'on doit regarder comme un des caractères du gouvernement constitutionnel les plus dignes d'éloges, cet hommage rendu à la science par le pouvoir.

CHAPITRE X.

Vue de l'automne dans le Jura. — Soleure. — Vue de la chaîne des Alpes à une grande distance. — Bienne. — Auberge de M. Wizard. — Neufchâtel. — Controverse entre le roi de Prusse Frédéric II, et les ministres de Neufchâtel.

Nous avions consacré notre été à parcourir les montagnes et réservé l'automne pour les régions moins élevées. A peine avions-nous vu le canton de Berne; et les bords du lac de Genève, que les voyageurs regardent comme le jardin de l'Europe, nous étaient encore entièrement inconnus.

Après être revenus de Lucerne à Bâle et avoir passé deux ou trois semaines dans cette dernière ville, nous retraversâmes de nouveau la chaîne du Jura. Les différens aspects de ces montagnes annonçaient déjà l'automne; elles s'étaient revêtues des teintes les plus variées. Le brun foncé, le jaune pâle, le mordoré, mêlaient leurs nuances avec la verdure des sapins et celle des prairies qui avait encore toute sa fraîcheur. Les ruisseaux qui

n'étaient plus enflés par les fontes de l'été et qui ne l'étaient pas encore par les pluies de l'automne, montraient un cristal plus transparent et fuyaient d'une course plus égale. La nature, riche encore des productions de la belle saison, mais trahissant par-tout son déclin, répandait dans l'ame cette douce mélancolie quelquefois plus aimable que les plaisirs.

La ville de *Soleure* est située dans un beau pays, sur la rivière de l'*Aar;* son principal édifice est une église nouvellement bâtie, au-devant de laquelle sont deux superbes fontaines. La ville est retranchée et paraît assez forte pour résister à une armée de paysans révoltés, unique but des fortifications faites en Suisse depuis deux ou trois siècles.

Aux portes de la ville nous fûmes soumis à de longues enquêtes et renvoyés d'un corps-de-garde à l'autre, avant de pouvoir entrer, quoique nos passe-ports fussent parfaitement en règle et ne portassent aucunes traces d'intelligence avec la France. On nous avait prévenus que les personnes venant de ce pays-là, excepté celles qui arrivaient sans passe-ports, étaient exposées à des insultes et même à des

risques à Soleure. Ces avis ne nous avaient aucunement surpris, car nous avions su précédemment du citoyen Barthelemy lui-même, les formes qu'on avait observées en l'expulsant de cette résidence ordinaire des ambassadeurs français.

L'oligarchie de ce canton ressemble à celle de Lucerne; elle est composée d'un conseil des Cent qui en contient un autre de trente-cinq membres, appelé le Sénat et chargé de la puissance exécutive. Ces places honorables et lucratives sont distribuées parmi trente familles; c'est un peu mieux qu'à Lucerne, où elles ne sortent pas d'une douzaine de maisons.

Quoique *Soleure* se fût un peu radoucie à l'égard de la France depuis que les armées coalisées avaient été repoussées au-delà du Rhin et qu'il y eût à Bâle un envoyé de Prusse pour traiter de la paix, néanmoins l'accueil qu'on y fesait à ceux qui paraissaient attachés à la cause de la liberté, n'était pas fait pour nous y retenir long-tems. Après avoir bien vu la ville et ses délicieux environs, nous allâmes à *Bienne*.

La route de Bienne suit le pied du Jura.

Ce

Ce fut dans un endroit de cette route que nous eûmes une des plus belles vue que la Suisse eût encore offert à notre admiration. Dans la plupart des cantons, quelques montagnes de neige occupent le fond du paysage; mais ici nous vîmes se déployer à nos regards, à une distance de quinze à vingt lieues, la chaîne entière des Alpes, depuis le St.-Gothard jusqu'en Savoie; et derrière ce vaste et lointain chaos de glaciers, de pics élevés, de masses de toutes les formes, le Mont-Blanc, énorme et sublime, dominait fièrement.

Le soleil qui s'était déjà couché pour nous derrière le Jura, éclairait encore le pays qui nous séparait des Alpes; bientôt ce pays fut, comme nous, plongé dans l'ombre; mais les sommets des Alpes étaient encore teints de ses rayons qui, réfléchis jusqu'à nous au travers de l'atmosphère qui s'obscurcissait, l'enflammaient de nouveau de leurs chaudes couleurs.

Bienne est une petite ville propre et jolie, située près du lac qui porte son nom. Ce lac est devenu célèbre par la retraite de J. J. Rousseau, dans la petite île de St.-Pierre, qui sort

du milieu de ses eaux. On sait qu'il fut forcé de chercher de nouveau un refuge à Paris contre les persécutions des Républiques de Suisse.

Le gouvernement de France peut réclamer la souveraineté de cette ville comme ayant succédé à l'évêque de Porentrui qui se l'arrogeait; mais occupée par des considérations bien autrement importantes, la France, après l'expulsion de l'évêque de Porentrui, laissa *Bienne* sous le gouvernement de ses propres magistrats. Ces magistrats étaient un *Maire* qui représentait le souverain (dont le pouvoir était, dans ce fait, purement nominal, et qui retirait de cet État un revenu à peine suffisant pour payer le collecteur), un grand conseil revêtu du pouvoir législatif, et un petit conseil pour administrer. En cas de vacance, ces deux corps nommaient aux remplacemens, et le peuple n'avait aucune part au gouvernement.

Nous eûmes le bonheur de descendre à une auberge dont le maître, M. Wizard, était grand conseiller et trésorier de l'État. Les convives de sa table-d'hôte étaient des sénateurs de Bienne et des émigrés français; et

M. Wizard, grand politique, les entretenait des affaires de l'Europe. Il laissait entendre que si ses alliés, les cantons Suisses, avaient voulu suivre son avis, ils se seraient mieux conduits à l'égard de la France, sur-tout le canton de Berne. « Pour nous, disait-il, nous » avons montré des dispositions bien plus » amicales ; car tandis que la République » française était attaquée par tous les rois de » l'Europe, nous lui avons donné la main ; » et c'est ainsi que tous les États libres doi- » vent se soutenir. » Comme M. Wizard s'expliquait ainsi devant des émigrés et des voyageurs anglais, on ne pouvait soupçonner sa bonne-foi. Sans doute il ne tenait pas à lui que Bienne ne fournît son contingent de forces pour soutenir la guerre de la liberté ; or, ce contingent aurait formé une armée de quatorze hommes ; mais ce n'était pas sa faute.

Les voyages de Suisse sont remplis de plaintes sur la cherté des auberges, et certes elles sont fondées ; mais M. Wizard avait des sentimens conformes à son rang et n'*écorchait* point les voyageurs : son auberge est une des meilleures et des moins chères de toute la

Suisse. En fesant cette déclaration, je ne fais qu'ajouter mon témoignage à celui d'une foule d'autres, contenus dans deux énormes liasses de certificats que lui avaient laissés chacun de ceux qui s'étaient arrêtés dans sa maison. Jeunes et vieux, hommes et femmes, nobles et rôturiers, paraissaient en avoir été parfaitement satisfaits. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu dans ma vie, aussi peu de diversité d'opinions sur le même sujet. J'avais déjà examiné une multitude de ces certificats, lorsque M. de Wizard, passant rapidement sur une foule de marquis, de ducs, de princes, se saisit d'un de ces morceaux de papier qu'il n'aurait pas donné, disait-il, pour vingt louis. A la vivacité de ses paroles, à la satisfaction peinte dans sa contenance, je jugeai qu'il s'agissait du tribut d'un empereur, tout au moins. « Voilà, dit-il en prenant le papier et » le posant sur la table, voilà le nom du » premier homme de l'Europe. » Nous regardâmes avec empressement pour savoir quel homme était placé si haut dans l'opinion de notre hôte, et nous vîmes, avec un peu d'orgueil national, que c'était la signature de *Charles Fox.*

A travers un pays délicieux nous passâmes des terres de la République française sur celles du roi de Prusse. Les sujets de ces deux États vivaient en très-bonne harmonie pendant que leurs concitoyens s'égorgeaient encore les uns les autres sur les rives du Rhin.

Neufchâtel est agréablement situé sur un beau lac, dont les eaux agitées en ce moment par un orage, mêlaient à leur couleur de vert foncé, les teintes empourprées du ciel. Cette ville appartient au roi de Prusse; mais elle jouit du privilége de n'être point forcée de s'engager dans des guerres qui seraient contraires à ses opinions ou à ses intérêts. Il n'est pas aisé de définir le gouvernement de cette ville et de sa principauté ; mais son opulence, l'industrie de ses habitans, comparées à celles des autres États de la Suisse, la liberté des écrits qui sortaient de ses presses avant la révolution, peuvent faire supposer que le joug prussien ne pesait guère sur la tête de ses habitans.

Depuis la fameuse controverse qui eut lieu entre Petitpierre et ses confrères du clergé de Neufchâtel, au sujet de l'éternité des peines, il n'y a point eu de disputes touchant la

prérogative des différens pouvoirs. Le roi Petitpierre et le maréchal Keith, qui soutenaient qu'on finissait toujours par être sauvé, furent, après beaucoup de discussions, obligés de laisser le champ de bataille à leurs adversaires. « Puisque le clergé a si fort à » cœur d'être damné, dit Frédéric II, je ne » m'y oppose pas. »

CHAPITRE XI.

Morat.—Ossuaire des Bourguignons. — Pays de Vaud; Moudon. — Vue du lac de Genève. —Lausanne.—Précis historique des dernières révolutions de Genève.

APRÈS plusieurs excursions dans les environs de Neufchâtel, à *Locle*, à la *Chaux-de-fond*, et jusqu'à *Yverdun*, nous allâmes par le lac de Neufchâtel à *Morat*, rendu célèbre par la victoire que les Suisses remportèrent, en 1476, sur le duc de Bourgogne, *Charles-le-Téméraire*. Il se fit à cette affaire un terrible carnage des Bourguignons, dont les os sont conservés dans une maisonnette grillée, sur le bord de la route, comme un monument dressé par les vaincus à la gloire des vainqueurs (13).

Suivant les historiens du tems, cette victoire, en assurant l'indépendance des Suisses, leur fit perdre cette honorable simplicité qui jusqu'alors avait été la sauve-garde de leur liberté. Philippe de Commines en parle avec sa naïveté ordinaire (*); il ne prévoyait guère ce que tout cela deviendrait.

(*) Si Dieu, dit l'historien, n'eût délaissé ledit duc,

Le pavé antique qui se trouve à *Avenches* nous fut montré par un paysan chargé de la conservation de ce précieux monument de l'antiquité ou plutôt des feuilles de tabac qui le couvrent encore. Malgré les justes observations du voyageur Coxe, tous les étrangers peuvent en prendre autant de fragmens qu'il leur plaît. Dans un pays où les arts

---

il n'est pas apparent qu'il se fût mis en péril, pour si peu de chose, veu les offres qui lui avaient été faites, et contre quelles gens il avoit à faire, où il n'y pouvoit avoir nul acquest, ni nulle gloire. Car pour lors les Suisses n'étoient point estimés comme ils sont pour cette heure, et n'étoit rien plus pauvre; et ai ouï dire à un chevalier des leurs, qui avoit été des premiers ambassadeurs qu'ils avoient envoyés devers ledit duc, qu'ils lui avoient dit en faisant leurs remontrances pour le démouvoir de cette guerre, que contr'eux ne pouvoit rien gagner, car leurs pays étoit très stérile et pauvre, et qu'ils n'avoient nuls bons prisonniers, et qu'il ne croyoit pas que les esperons et mords des chevaux de son ost, ne vausissent plus d'argent que tous ceux de leurs territoires ne sauroient payer de finance, s'ils étoient pris. Mais les dépouilles de son ost enrichierent fort ces pauvres gens de Suisse qui, de prime face, ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains, et par especial les plus ignorans.

PHILIPPE DE COMMINES, liv. 5, chap. 1.

seraient honorés, on le conserverait avec un soin religieux. Nous vîmes aussi les restes d'un grand théâtre dans les jardins du baillif, des colonnes de marbre et d'autres monumens qui attessent la magnificence de l'ancienne capitale de l'Helvétie, située dans ce lieu. On trouve d'autres débris de l'antiquité autour du lac de Neufchâtel, particulièrement à *Cheyres*.

D'Avenches nous allâmes à *Moudon*, qui était la capitale du pays de Vaud, avant que ce pays tombât sous la domination des Bernois. Cette ville sert à présent uniquement à payer quelques contributions au baillif qui demeure à une lieue de Moudon, dans un beau château situé sur un roc, ancienne résidence des dignitaires du pays. Il ne nous était pas nécessaire de demander quels étaient les maîtres des palais ou châteaux que nous rencontrions : c'était toujours un baillif ou une excellence bernoise.

Nous passâmes quelques jours dans le pays de Vaud, dont les collines cultivées, les prairies répandues sur le penchant d'une multitude de coteaux, les arbres nombreux, les chemins sinueux, mais unis et bien entretenus,

me rappelèrent les plus beaux cantons de l'Angleterre.

Non-seulement le pays de Vaud offre des aspects délicieux, mais il produit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. L'agrément de ce pays balance les maux que lui cause l'oppression des Bernois, et sa fertilité suffit à leur avidité. La nature y console sans cesse l'habitant de la perte de ses droits.

Nous parvînmes bientôt au haut des montagnes qui environnent le lac de Genève. Quel beau spectacle s'ouvrit alors à nos regards ! Le lac déploya devant nous sa nappe azurée ; ses eaux baignaient, à perte de vue, le bas de l'immense amphithéâtre où nous entrions, et dont une infinité de collines, toutes plus riantes les unes que les autres, et qui s'abaissaient successivement, formaient les gradins. Vis-à-vis de nous, les monts sauvages de la Savoie, dont on ne pouvait distinguer que les masses, et que surmontaient des sommets habillés de leur neige éternelle, contrastaient avec les rians paysages, les fraîches couleurs qui nous entouraient immédiatement. A notre gauche, notre œil pénétrait

dans le Valais et distinguait l'endroit où le Rhône, échappé de ses gorges profondes, vient verser ses eaux dans celles du lac. Sur notre droite, la chaîne du Jura se prolongeait jusqu'au lieu où se trouve placé le fort de l'Écluse et où le Rhône semble percer ces montagnes, pour se hâter d'aller baigner les superbes quais de Lyon.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait une ville plus faite que Lauzanne pour charmer le voyageur par ses aspects, et en même-tems plus incommode pour quiconque veut en faire sa résidence habituelle. Elle n'est ni assez près du lac pour profiter des avantages de sa navigation, ni assez élevée pour faire une bonne défense. Elle est posée sur un ravin et dans ses crevasses les plus scabreuses, de manière que pour communiquer d'une partie de la ville à l'autre, il faut quelquefois, par de longues et droites rampes d'escaliers, descendre au fond d'un précipice, et remonter ensuite, par le même moyen, contre un escarpement. L'eau du torrent qui la traverse, tantôt entraîne ce qui est sur ses bords; tantôt épuisée, stagnante, abandonne les usines à l'inaction et répand ses miasmes

dans l'air. Par quelle bizarrerie des hommes ont-ils rassemblé leurs habitations sur le point le moins habitable de la contrée, sans exception ?

Nous trouvâmes *Lauzanne* plein d'émigrés français ; nous y vîmes aussi des émigrés génevois qui fuyaient les excès que quelques disciples de Robespierre commettaient dans leur patrie, à l'exemple des Jacobins de France.

Par une insurrection générale, en 1789, la République de *Genève* avait secoué les chaînes que ses magistrats, aidés par les armées françaises, sardes et bernoises, lui avaient imposées sept ans auparavant. A cette époque elle joua le prologue du drame de la Révolution, et depuis elle n'a jamais manqué d'en jouer la petite pièce.

Je crois faire plaisir à mes lecteurs, en plaçant ici une esquisse de sa révolution, que les récits des gazettes n'ont représentée que très-imparfaitement. Il ne peut que rendre plus complet un ouvrage destiné à faire connaître l'état actuel de la Suisse. Ce morceau m'a été communiqué, manuscrit, par un Génevois digne de toute confiance.

Précis historique des révolutions arrivées à Genève depuis la fondation de la République française.

« Des cinq classes d'habitans que Genève renfermait dans son sein, deux seulement, celle des *Citoyens* et des *Bourgeois*, composaient l'assemblée souveraine, improprement appelée *Conseil-général*. Les classes des natifs, des habitans et des domiciliés, ne jouissaient point des droits politiques, prérogatives des deux premières.

» On comprend aisément que ces castes non-privilégiées n'avaient pu voir, d'un œil indifférent, la révolution française s'établir et se consolider. Dès-lors elles s'applaudirent intérieurement d'un triomphe qu'elles regardaient comme un sûr présage du leur : bientôt il se forma une société des partisans du nouveau système sous le nom de cercle d'égalité, dont toutes les vues ne tendirent qu'à rendre victorieux les grands principes, malgré les oppositions des *Citoyens*, en qui résidait exclusivement la souveraineté, et de ceux des trois autres classes que diverses considérations

attachaient au gouvernement actuel, ou qui n'avaient rien à gagner à un autre ordre de choses.

» Lorsque l'invasion de la Savoie eut rapproché les Français du territoire de Genève, les réclamations des égaliseurs, forts du voisinage des troupes républicaines, devinrent plus vivent et presque menaçantes. Le petit et le grand conseils, ne pouvant alors se dissimuler qu'un refus ou même un délai compromettrait la sûreté publique, acquiescèrent aux représentations des pétitionnaires, et décrétèrent l'égalité avec quelques restrictions; et pour sanctionner leur arrêté, suivant ce qu'exigeait la constitution, ils rédigèrent un projet de loi qui devait être porté au *conseil-général.*

» Ce projet déplut aux amis de l'égalité, qui aimaient mieux la conquérir que la recevoir. Dès ce moment, dans les deux partis, plus d'une tête fut violemment échauffée. Les Génevois qui ne voulaient pas une révolution, plus nombreux que ceux qui la désiraient, sollicitèrent le syndic, chef de la force armée, de faire battre la générale et sonner le tocsin, pour prévenir, par une prise d'armes, le

triomphe de leurs adversaires ; mais le syndic, M. Micheli Incoust, se refusa à cette mesure pour éviter un choc meurtrier entre ses concitoyens ; il invita même les non-révolutionnaires qui se trouvaient de service dans les différens postes de la ville, à se retirer dans leurs maisons, et remit aux chefs des *égalitaires* les clefs du parc d'artillerie. Cette avantageuse cession les rendit maîtres de la place le 4 octobre 1792 ; le bonnet rouge fut arboré, des arbres de la liberté plantés à la hâte dans quelques quartiers, et le 5 au matin la révolution fut terminée sans effusion de sang. Bientôt, pour l'organiser, les vainqueurs nommèrent quarante citoyens choisis : le 12 de décembre, anniversaire de l'Escalade de 1602, l'égalité politique fut proclamée en conseil-général, et le 28 du même mois la destitution des conseils publics *au nom des députés de la nation*. A leur place on créa deux comités provisoires, dits de *sûreté* et d'*administration*, dont le nom indiquait les fonctions, élection qui fut confirmée le dernier jour dans une assemblée souveraine, composée des anciens et des nouveaux citoyens.

„ Dès ce moment les Génevois se disposèrent à se donner une constitution purement démocratique. Cent vingt membres salariés, choisis parmi les citoyens des deux partis, composèrent une assemblée nationale qui devait préparer les nouvelles lois. Elle ouvrit ses séances le 25 de février 1793, et à la fin de cette année, le résultat de son travail fut livré à l'impression et soumis aux observations de tous les Génevois, après l'avoir été à la discussion des révolutionnaires réunis dans leur club central ; et le 5 de février 1794, quatre mille deux cent dix votans acceptèrent, en conseil souverain, cet édit constitutionnel.

„ Fondée sur les grands principes, cette constitution consacrait les droits de l'homme, l'amovibilité des charges et la séparation des pouvoirs ; et quoique défectueuse à bien des égards, et plutôt faite pour un état riche et étendu, que pour une chétive République, elle avait réuni en sa faveur la grande masse de Génevois qui soupiraient après un gouvernement protecteur des personnes et des propriétés, avantage dont les deux partis n'avaient pas également joui sous le *régime provisoire*,

provisoire, où plusieurs actes de pillage, des cruautés et même des meurtres étaient restés impunis par faiblesse ou par connivence.

» Les nouvelles autorités entrées en charge le 13 d'avril, furent reconnues par les Républiques de Berne et de Zurich qui n'avaient pas voulu correspondre avec le gouvernement provisoire; les magistrats étaient respectés, les haines de partis semblaient s'affaiblir, les préjugés se détruire, l'ordre et la tranquillité renaître, quand ce calme heureux fut inopinément troublé par l'insurrection du 19 juillet et les scènes qui la suivirent.

» Le 18 au soir, dans une séance nombreuse au club général de tous les révolutionnaires, quelques individus des plus marquans du parti, annoncent un complot formé contre les patriotes par les *aristocrates* et les *englués* (*). A cette dénonciation, les plus fougueux votent pour s'armer de suite, afin de déjouer et de punir les conspirateurs. D'autres

(*) On appelait ainsi ceux qui, nés parmi le peuple, n'avaient pas coopéré à la révolution.

plus modérés insistent pour qu'on ne dérange pas, par une si prompte alarme, la tenue du conseil souverain qui devait prononcer le lendemain sur un mode d'impositions urgentes. Tandis que le président diffère de mettre la question aux voix, une trentaine des plus exaltés sortent furieux de l'assemblée, en s'écriant qu'ils vont s'armer sur-le-champ : le reste suit tumultueusement, et presque tous courent aux armes.

» Avant le jour, des patrouilles de révolutionnaires parcourant déjà la ville, fesaient arbitrairement des visites domiciliaires, et mettaient en arrestation les *aristocrates* et les *englués* qui leur étaient le plus suspects. Le matin les insurgés firent publier que tous les révolutionnaires eussent à s'armer pour le salut de la patrie et pour le leur. Le conseil souverain n'eut pas lieu, les scellés furent apposés sur les effets et les papiers de plusieurs citoyens incarcérés ou absens; mille dégâts se commirent dans des maisons de particuliers, à la ville et sur-tout à la campagne, et tous ceux qui n'avaient pas fait la révolution furent désarmés. Les clubs révolutionnaires en activité élirent un comité

militaire composé de sept membres, pour organiser l'insurrection, laissant subsister la loi constitutionnelle et les autorités légitimes pour tout ce qui regardait les affaires purement civiles. Dès-lors les portes de la ville furent fermées, le culte divin fut suspendu, et l'on vit des pasteurs recommandables par leur âge et par leurs services, brutalement traînés avec d'autres compatriotes dans une maison d'arrêt où cinq cent huit honnêtes citoyens se trouvèrent ainsi entassés dans une saison brûlante.

„ Bientôt, à la demande du comité militaire, les clubs insurgés exigèrent un tribunal révolutionnaire, composé de vingt-un membres, pour juger les prévenus; mais les sentences à mort ne devaient avoir leur effet qu'autant qu'elles seraient confirmées par la majorité des révolutionnaires. Le tribunal siégea publiquement dans une des salles de l'Hôtel-de-ville, et s'occupa d'abord de ceux des détenus qu'on désignait par le titre de *grands coupables*. Après leur avoir fait subir un interrogatoire public, il condamna sept d'entre eux à la peine de mort.

„ Conformément à l'arrêté, les révolu-

tionnaires se rendirent armés dans une des promenades de la ville, dite le Lycée national, pour y sanctionner ou annuller en tout ou en partie les sentences du tribunal. On fit sortir de cette place d'armes tout citoyen qui n'était pas reconnu pour révolutionnaire prononcé; et, après cette épuration, on alla aux suffrages par billets blancs pour la *vie*, et noirs pour la *mort*.

„ Trois des condamnés furent absous par cette opération. Comme ils étaient de familles patriciennes et avaient joui des premières charges de l'État, plusieurs citoyens, échauffés par le vin prodigué à dessein depuis quelques heures, s'écrient en fureur qu'on veut sauver les aristocrates, mais qu'il faut qu'ils périssent aussi.

„ Tandis qu'on cherche à les appaiser et à faire respecter le vœu de la pluralité, un groupe des plus forcenés se détache des rangs et va aux prisons en arracher les sept victimes qu'il amène au pas de charge dans la fatale enceinte. Alors les citoyens modérés faiblissant, un bataillon quarré se forme, le tribunal, placé au centre, prononce aux condamnés la sentence de mort, et tous les sept

sont à l'instant même fusillés (*). C'était le 25 juillet, à neuf heures du soir.

» Quelques jours après, on fit subir la même peine à deux magistrats respectables, à un financier et à un honnête artisan (**). Mais on ne consulta pas à leur occasion le peuple insurgé, parce qu'à la réquisition des juges révolutionnaires, les clubs avaient décidé qu'il n'y aurait plus appel à la nation pour confirmer aucune sentence, mais que les deux tiers des suffrages du tribunal seraient nécessaires pour un jugement à mort. Enfin le 11 août vit terminer les séances de ce funeste tribunal, qui fit imprimer le résultat

---

(*) Les quatre dont les révolutionnaires avaient ratifié la sentence de mort, étaient Jacques-François-Marc Decombes, ancien lieutenant-général du régiment de Genève; Philippe Munier, Pierre Chenaud, et Vivien Decor, horlogers. Ceux à qui le peuple donnait la vie étaient Guillaume Texier Cayla, ancien syndic; Jacob-François Prevost-Cabanis, ancien procureur-général; Derochemont fils, avocat.

(**) MM. Jean-Baptiste-François *Fatio*, ancien syndic; François-André *Naville*, ancien procureur-général; Michel *Audéoud*, banquier; Etienne *Delorme*, horloger.

de ses opérations : trente-sept citoyens furent par lui condamnés à mort, dont vingt-six par contumace ; quatre-vingt-quatorze à l'exil perpétuel, dont vingt-huit par contumace ; d'autres, au nombre de près de trois cents, furent condamnés les uns à la détention, les autres à la réclusion domestique, à divers termes.

» Une des causes de l'insurrection avait été le besoin que le fisc avait d'argent. Le règne de la terreur vint au secours de la trésorerie épuisée et des patriotes indigens. En élisant les membres du tribunal, les clubs avaient aussi nommé une commission révolutionnaire, qui déclara nul tout acte notarié passé depuis le 18 juillet, séquestra les biens des détenus ou des absens condamnés, défendit de sortir de la ville le numéraire, les meubles et la vaisselle, exigea le port de toute argenterie à la monnaie, des déclarations de fortune, des contributions exhorbitantes des aristocrates, et moins fortes des *englués*, des modérés et des riches patriotes. Le produit de ces taxes et de ces confiscations fut employé, en grande partie, à salarier les révolutionnaires qui avaient soutenu

l'insurrection, les membres du comité militaire, du tribunal et de la commission révolutionnaires.

„ Tandis que cette commission s'occupait à percevoir les rétributions que les insurgés avaient déclarées dues à la patrie par les ennemis de la révolution, elle changea ses occupations financières en fonctions bien plus redoutables, et l'on vit l'érection d'un second tribunal révolutionnaire.

„ Depuis un an, il s'était formé à Genève une société populaire sous le nom de *Montagnards sentinelles de la liberté.* Leurs chefs avaient en vue de détruire les autorités constitutionnelles, et de désorganiser ce que la révolution avait créé; on colporta, au nom des montagnards, dans les diverses sociétés populaires, un projet renfermant, entr'autres propositions, celle de mettre en arrestation les citoyens qui avaient composé les autorités génevoises, depuis le premier négociant jusqu'au dernier revendeur; bientôt cette même société proposa une insurrection. Ces anarchiques demandes firent ouvrir les yeux aux révolutionnaires;

dès ce moment, le club des montagnards fut fermé, leurs chefs furent incarcérés, et ses autres membres détenus dans leur domicile.

„ Les patriotes ordonnèrent alors à la commission révolutionnaire de se transformer immédiatement en *tribunal révolutionnaire* et de faire justice des ennemis de l'indépendance de la République, des partisans de l'anarchie, des aristocrates et *englués* échappés aux recherches du premier tribunal. Ce tribunal s'occupa d'abord des anarchistes et des ennemis de l'indépendance; et après avoir entendu les défenses des prévenus, condamna quatre d'entre eux à la peine de mort, comme ennemis du peuple génevois et traîtres à leur patrie. Deux autres Génevois, alors absens, furent condamnés à mort par contumace, comme accusés d'avoir travaillé depuis long-tems à la ruine de la République, et prévenus de complicité avec les ennemis de leur patrie. Quelques membres de la société des montagnards eurent pour peine un bannissement perpétuel ou à terme, d'autres la privation de leurs droits

politiques ; et le plus grand nombre, qui n'avait été qu'égaré, fut renvoyé absous après une exhortation fraternelle ; enfin trois cent quarante citoyens cités devant le tribunal comme aristocrates et englués, furent pour la plupart privés, les uns pour un tems, les autres pour toujours, de l'exercice de leurs droits politiques ; quelques-uns furent condamnés à une détention domestique plus ou moins longue ; et, par contumace, seize à l'exil perpétuel, et six à la peine de mort.

» La fin de cette année présenta une commission révolutionnaire, remplacée par une troisième, dite *liquidatrice*, pesant la bourse des Génevois, et les taxant suivant son poids et leurs opinions politiques. Les habitans des campagnes, qui n'avaient vu dans la révolution de 1792 qu'une exemption de toute redevance, se refusant avec une obstination persévérante à toute contribution et finissant par donner très-peu ; une révolte dans la garnison de la ville, appaisée et punie par la cassation de deux compagnies de canonniers ; le commerce dégagé peu à peu des entraves révolutionnaires, reprenant un cours plus

libre et plus avantageux ; une partie du produit des taxes extraordinaires utilement appliquée à l'encouragement du commerce, de l'agriculture et des arts ; toutes les lettres de bourgeoisie, tous les parchemins des privilégiés brûlés publiquement le jour de la fête nationale ; enfin les pétitions de quelques citoyens exilés présentées aux clubs révolutionnaires pour obtenir la cassation de leur jugement, favorablement écoutées. »

GENÈVE suivit enfin l'exemple de la France ; des principes plus doux succédèrent à ces horreurs révolutionnaires, et l'on se hâta de former une constitution dans laquelle il est digne de remarque que tandis que la France, jadis catholique, a admis aux droits de citoyens les sectateurs de toutes les religions ; Juifs, Musulmans et Réformés, Genève, moins tolérante, ferme son sein au catholicisme, et n'admet qu'à regret les partisans de Luther.

Cette tache, dans la constitution de Genève, disparaîtra au bout de quelques années d'indépendance, pourvu que ce satellite de la République française puisse échapper à la force de gravitation d'une si puissante planète.

CHAPITRE XII.

Route de Lausanne à Vevay. — Vin de la Côte ; sa culture. — Premiers chants patriotiques entendus en Suisse. — Vevay. — Château de Chillon. — Saint - Maurice. — Proscription des journaux et des principes français. — Torrent de Salenches. — Sion. — Gouvernement despotique du Haut sur le Bas - Vallais. — Révolte de ce dernier. — Triste sort des insurgés. — Fribourg. — Insurrection des habitans de ce canton. — Ses résultats.

La route de Lausanne à Vevay suit les rives du lac qui, vu de près, ressemble à un bras de mer considérable. Au - delà de ses eaux, les noires montagnes du Chablais s'élèvent, mais trop éloignées pour qu'on puisse rien distinguer des villages et des cultures qui occupent leur base. Sur notre gauche, des vignes alors dépouillées de leurs trésors, étaient disposées en amphithéâtre contre le flanc, souvent très-penché, des collines. Ces vignes fournissent un vin estimé dans toute la Suisse, sous le nom de *vin de*

la Côte ; mais la Nature, en le produisant, fait payer bien cher ses faveurs ; aucune culture n'exige autant de soins que l'entretien de ces vignes. La couche de terre végétale est très-mince dans cet endroit, et l'escarpement de la montagne l'aurait bientôt précipitée dans le lac, sans une multitude de murailles disposées latéralement en gradins, les unes au-dessus des autres. Elles retiennent ainsi en partie les éboulemens ; mais cette précaution ne suffit pas ; cette terre sablonneuse et pierreuse tend sans cesse à descendre de gradins en gradins, et le cultivateur est constamment occupé à relever son terrain du degré inférieur au degré supérieur.

Un quart de lieue avant d'arriver à *Vevay*, nous entendîmes des chants nouveaux pour notre oreille depuis que nous avions mis le pied en Suisse : c'étaient la marche des Marseillais que jouait une troupe de musiciens qu'un détour de la route nous montra tout-à-coup. La bande joyeuse qui suivait ces musiciens nous salua, en passant, des mots : *Bon jour citoyens*, *bon jour citoyenne*, que depuis long-tems nous n'entendions plus. Nous répondîmes à ces salutations républicaines

sur le même ton, nous imaginant que c'étaient de nouveaux citoyens français du département du Mont-Blanc, qui avaient traversé le lac par partie de plaisir. Hélas! ce fut pour eux une triste partie de plaisir, comme on le verra bientôt.

Vevay passe pour la plus jolie ville du pays de Vaud. Ces collines fertiles jusqu'à leur sommet, que nous avions vu border le lac d'un riche et magnifique amphithéâtre, s'élèvent ici plus roides, et les montagnes qu'elles forment tiennent à la grande chaîne des Alpes qui borne la Suisse du côté du sud.

Vevay est le port où se fait le principal commerce entre le Vallais et le reste de la Suisse. Cette ville commerçait aussi avec la Savoie, mais depuis que ce pays fait partie de la République française, on n'entretient avec lui que le moins de relations possibles.

C'est dans les environs de *Vevay* que Rousseau a mis la scène de sa touchante Héloïse. On peut le regarder, depuis ce moment, comme une terre classique. En continuant notre route vers le Vallais, nous vîmes à notre gauche le village de *Clarens*, situé au

pied d'une montagne et entouré d'arbres. Plus loin est le château de *Chillon* qui s'élève dans le lac même. De l'autre côté du lac on aperçoit les rocs blanchâtres et escarpés de Meillerie se dessinant sur le fond noir des montagnes.

Pourrions-nous essayer de donner une nouvelle description de ce pays enchanté, après celles qui sont sorties de la plume de Rousseau ? Combien de fois d'ailleurs des voyageurs, conduits par un cœur sentimental, n'ont-ils pas essayé de le peindre, après avoir couru, l'Héloïse à la main, les roches et les montagnes pour y trouver d'amoureuses inspirations !

La Nature s'y montre encore agreste et gracieuse comme Rousseau la représente ; mais ce charme que donne aux campagnes l'association des sentimens moraux nous parut en quelque sorte détruit. L'image douce et passionnée de Julie n'errait plus autour du château de Chillon, transformé en une bastille suisse et gardée par une sinistre garnison. Les larmes que la sensibilité a si souvent données sur ce rivage à de feints malheurs, semblaient être réservées à de chagrins trop réels. Ce

n'était plus le cri perçant d'une mère que l'on croyait entendre, mais le gémissement d'un ami de la liberté, enseveli au fond d'un humide et noir cachot. Nous errâmes dans ce pays une grande partie du jour, mais il fallut partir ; nous étions dans cette saison « où la dent de Jaman commence à blanchir (*), » et nous n'eûmes que le tems de gagner, avant la nuit, le village de *Bex*, renommé pour ses grandes salines.

Nous entrions alors dans le Vallais, cette large vallée qui s'étend entre la Suisse et l'Italie ; elle est renfermée entre deux rangs de montagnes et de glaciers qui, partant du Saint-Gothard, s'étendent à une trentaine de lieues de là en divergent un peu ; à l'extrémité la plus élevée sont les sources du Rhône qui forme, à son débouché, le lac de Genève.

Nous quittâmes bientôt le territoire suisse pour entrer sur celui de la démocratie vallaisanne. Les montagnes qui se resserrent dans cet endroit, sont jointes par une barrière en bois qui sépare les deux pays. A Saint-Maurice on traverse le Rhône sur un pont d'une seule

(*) Rousseau.

arche,

arche, ouvrage des Romains, regardé comme un beau monument. Sur des rochers dont le pied est baigné pas le fleuve, se trouve le château du baillif. Ce magistrat a l'importante mission d'arrêter au passage tout principe français, tout journal écrit en français, la gazette de Berne exceptée. C'est ce que nous vîmes ordonné par un placard, dans lequel étaient détaillées les différentes espèces de punitions corporelles encourues par ceux qui se livreraient à des discussions sur ces principes, ou qui se rendraient coupables en recevant ou lisant les journaux proscrits.

A deux lieues au-delà de St.-Maurice, nous commençâmes à entendre le bruit de la cataracte de Salenche; et en montant sur la petite éminence qui nous la dérobait, nous la vîmes tomber d'une hauteur énorme en jets séparés. Il n'y a pas long-tems qu'elle formait une seule large nappe d'eau; mais un meûnier, dont le moulin est à peu de distance de la chute, nous apprit que quelques mois auparavant il avait obtenu du baillif ou de l'abbé de St.-Maurice, la permission de détourner à son usage une partie

du torrent; ce qu'il avait imaginé de faire en roulant des quartiers de rocs dans le courant supérieur pour le diviser. Il eût peu coûté à l'abbé de donner à ce panvre homme les moyens de conduire jusqu'à son moulin une partie de l'eau prise après sa chute, et les amis de la belle Nature n'auraient pas eu à gémir de ce profane attentat à la majesté des cataractes.

Après avoir passé à *Martigny*, nous arrivâmes à *Sion*, capitale du Vallais. Nous y remarquâmes le palais de l'évêque, situé au haut d'une éminence, d'où la vue s'étend sur les majestueuses montagnes qui l'environnent et sur une plaine bien cultivée, au milieu de laquelle le Rhône coule doucement.

Le Gouvernement du Haut-Vallais est démocratique. Il est divisé en sept districts, qui envoient au congrès chacun un député choisi par la totalité des habitans mâles au-dessus de quatorze ans. Ce congrès se rassemble deux fois par an; et outre les sept députés, il est composé de l'évêque et du président de la République, choisi pour deux ans par cette assemblée elle-même.

Ces députés sont renouvelés chaque année, et ne peuvent point s'écarter des mandats de leurs commettans. Cette forme de gouvernement n'aurait rien de contraire à la liberté, si les mêmes vices qui dégradent les autres démocraties de la Suisse et des Grisons, n'existaient pas encore ici. La liberté, telle qu'elle est, n'appartient qu'au Haut-Vallais, et un ruisseau qui coule des montagnes à peu de distance de Sion, sépare et distingue les souverains des sujets.

A la fin du quinzième siècle, les habitans du Haut et du Bas-Vallais réunirent leurs forces pour secouer le joug de l'évêque; mais le partage des dépouilles mit ensuite la discorde entre les deux peuples; ils se livrèrent un combat sanglant où le Bas-Vallais fut vaincu. Depuis ce tems, il est resté sujet, et des baillifs le gouvernent comme les autres États sujets des cantons Suisses.

Il y a environ quatre ans que ces vassaux s'oublièrent au point de se mettre en révolte ouverte. Le baillif de *Monthey* ayant jugé à propos d'en mettre un en prison pour avoir refusé de payer une amende exhorbi-

tante, le peuple du Bas-Vallais crut avoir le droit de se délivrer de baillifs et de souverains. Dès que les démocrates du Haut-Vallais reçurent la nouvelle de cette révolte, sans daigner employer l'appareil militaire, l'artillerie et tout ce qui s'ensuit, ils descendirent de leurs montagnes avec des fourches, des pêles, des fléaux, des bouts de cordes ; et semblables aux Syracusains qui marchaient contre leurs esclaves, armés de fouets, ils tombèrent sur les insurgens sans modération et sans pitié.

Le sort de cette guerre était encore douteux, lorsque le gouvernement de Berne, sensible à l'injure faite aux maîtres, et plein d'indignation contre la conduite déloyale des sujets, mit ceux-ci entre deux feux. Il fallut se rendre à discrétion, et les chefs de ces généreux insurgens furent pendus.

Nous n'allâmes pas plus avant que *Sion*, qui n'est qu'à l'entrée du Haut-Vallais ; ainsi nous ne pûmes point contempler les mœurs de l'âge d'or qui, dit-on, y fleurissent. J'ai souvent admiré le charmant tableau que Rousseau fait des coutumes patriarchales des habitans de cette contrée ; mais je confesse

que l'aspect du Bas-Vallais n'a pas peu diminué mon respect pour les citoyens de l'autre.

Leurs sujets ne sont pas seulement en proie aux maux que cause l'oppression; la plus humiliante de toutes les infirmités, l'imbécillité, le *crétinisme* causé par une influence soit physique, soit morale, afflige un grand nombre d'entre eux. Cet état auquel l'individu même est insensible, n'est point regardé dans la famille comme un malheur. Tandis que le voyageur ne peut surmonter l'horreur que lui cause le regard stupide, le langage inarticulé, la langue pendante de ces infortunés, une espèce de superstition les fait chérir dans leur pays comme les favoris du ciel, et leur assure tous les soins de l'humanité. Un autre spectacle non moins dégoûtant, est celui des excrescences au cou, ou des goîtres si fréquens dans ce pays, particulièrement parmi les *crétins*.

Malgré l'indolence habituelle de ses habitans, le Bas-Vallais paraît cultivé par-tout où il est susceptible de l'être. La plaine est quelquefois couverte par les eaux du Rhône qui, lorsque les torrens ont grossi son cours,

semble ne vouloir pour ses rives que les deux chaînes de montagnes qui bordent le pays. Mais malgré tous ces désavantages naturels ou moraux du Vallais, les habitans paraissent bien persuadés que la bonté divine a pour eux des attentions particulières. C'est ce qu'ils ont exprimé en gravant en grosses lettres, sur le portail de leur maison de ville, ces mots tirés d'un pseaume : « *Le* » *Seigneur aime mieux les portes de Sion que* » *les tabernacles de Jacob.* »

Nous avions formé le projet d'aller voir, après notre retour de *Martigny*, le monastère qui est au sommet du Grand St.-Bernard. La nouvelle qu'une grande quantité de neige était tombée sur la montagne, nous empêcha de l'exécuter. Notre hôte nous avertit qu'il faudrait attendre que d'autres passagers eussent ouvert le chemin et battu la neige pendant deux ou trois jours avant de nous mettre en route. Cet honnête Valaisan nous régala de l'histoire, un peu trop longue, des seigneurs qu'il avait conduits dans ces régions élevées ; et pour nous inspirer à-la-fois du respect et de la confiance, il nous dit avoir servi de guide à un prince du

sang royal d'Angleterre et au roi de Prusse.

Vers la fin de nos voyages en Suisse, rien ne nous alarmait davantage que ces intimités que nos hôtes se vantaient d'avoir eues avec des grands. A Bellinzone, nous avions été déjà passablement maltraités en raison des magnifiques idées de dépenses que notre hôte avait acquises en conduisant au travers du Saint-Gothard la charmante duchesse de Devonshire. Les honneurs royaux dont se vantait celui de Martigny ne présageaient rien de bon à nos bourses plébéïennes; et sans attendre que la neige eût été battue, nous demandâmes nos chevaux et repartîmes pour *Vevay*.

Nous passâmes les derniers jours de l'automne sur les bords délicieux du lac de Genève; et après différentes courses dans le pays de Vaud, nous retournâmes à Berne par le canton de *Fribourg*.

Ce pays offre d'inépuisables beautés à l'amateur des paysages; mais ses aspects sont encore plus attachans auprès de la ville même de Fribourg. Nous avions cru que les premiers habitans de Lausanne avaient eu seuls l'idée de choisir, pour fonder leur

ville, l'endroit du pays le plus incommode ; mais nous fûmes obligés de convenir que les anciens Fribourgeois l'avaient encore emporté sur eux. Une petite partie de la ville est bâtie sur un terrain égal ; le reste est suspendu sur des rochers escarpés et rassemble les expositions les plus bizarres. Les maisons y sont en général grandes et bien bâties. Ce canton étant catholique et éminemment dévot, la ville renferme un grand nombre d'édifices consacrés à la religion. La cathédrale est remarquable par son architecture solide et élégante. Mais cette ville qui, par sa situation pittoresque, peut plaire au voyageur qui la traverse, paraît néanmoins solitaire et porte un air de tristesse.

Le gouvernement de *Fribourg*, comme celui de Lucerne et de Soleure, est une pure aristocratie. Le pouvoir réside dans un conseil des Deux-Cents, qui, dans ses diverses divisions et subdivisions, embrasse toutes les parties de l'autorité. Il y a quinze ou seize ans que la constitution primitive du canton éprouva quelques changemens ; ses habitans, irrités des vexations que leur

fesaient éprouver les baillifs, se réunirent et assiégèrent la ville de *Fribourg*. Il est assez remarquable que dans un voyage long et varié au travers de la Suisse, de ce pays où les classes inférieures trouvent, dit-on, le bonheur de l'ancienne Arcadie, nous n'ayons pu traverser à peine une seule portion de territoire qui n'ait été le théâtre d'une révolte.

Les habitans du canton de *Fribourg*, de même que ceux du Bas-Vallais, n'eurent pas à lutter contre leurs seuls tyrans. Le conseil souverain, emprisonné dans ses propres murs, aurait sans doute été forcé de consentir à une capitulation avantageuse à ses sujets; mais le conseil souverain de Berne, toujours dirigé par la sympathie, frémit à ce nouvel outrage fait aux droits d'une antique usurpation, et envoya ses troupes au secours de son allié. Les insurgens furent, comme on le pense bien, mis à la raison. Les chefs surent éviter la honte d'une exécution publique en se précipitant sur les baïonnettes des sbires chargés de les saisir, et diverses peines furent infligées au reste. Le ministère français, après avoir adopté des

principes différens à l'égard de l'Amérique, se montra le soutien des *gouvernemens* soi-disant *réguliers*, et devint l'exécuteur public des jugemens ou plutôt des vengeances du sénat de Fribourg, en recevant ses victimes dans les galères françaises. La première assemblée nationale les en fit sortir.

Après une aussi sévère punition, on peut bien penser que les griefs dont se plaignaient les insurgens ne furent pas même examinés. On ne fit quelques petits changemens dans la constitution que pour donner plus de pouvoir à des familles de l'ordre privilégié qui n'en avaient que peu ou point. Le peuple resta dans le même état d'oppression ; et suivant la maxime reçue par-tout où il y a des maîtres, on lui enjoignit de ne se mêler désormais des lois que pour y obéir.

CHAPITRE XIII.

Arrivée à Berne. — Gouvernement de ce canton. — Instruction. — Liberté.

En arrivant aux portes de *Berne*, nous fûmes interrogés avec rigidité sur nos noms, notre pays, nos professions, l'endroit d'où nous venions, celui où nous allions, enfin sur l'objet de notre voyage à Berne. Y a-t-il rien de plus propre à détruire toute idée de la liberté suisse, que cette absurde inquisition? Qu'en doit penser sur-tout un Anglais, pour qui tous ces airs de despotisme sont encore plus insupportables, et qui se rappelle que dans son pays, les étrangers des quatre parties du monde, sont, ou du moins étaient reçus sans contrôle et sans méfiance, et n'étaient point soumis à l'impertinent interrogatoire d'un préposé subalterne.

Quoique la ville de *Berne* ne soit qu'une capitale de canton, elle peut, par sa beauté, aller de pair avec les capitales de beaucoup d'États plus étendus; mais je ne m'arrêterai ni à ses édifices publics, ni à ses belles promenades, ni à ses beaux points de vue si sou-

vent décrits ; je préfère entrer dans quelques détails à l'égard des affaires politiques du canton, sur lesquelles la révolution française a beaucoup influé.

L'autorité, comme dans les autres cantons aristocratiques, appartient à un Grand-Conseil à un Sénat, qui est une portion du grand conseil, et à des magistrats pris dans ce dernier corps. Le grand conseil appelé des *Deux-Cents* est le dépositaire unique du pouvoir souverain, dont l'exercice immédiat est confié au sénat, composé de vingt-cinq membres. Les places vacantes au sénat sont remplies par des membres pris dans le grand conseil, et celles du grand conseil sont remplies par des personnes prises parmi les *bourgeois* de Berne : les *bourgeois* sont la classe privilégiée de la ville.

Dans ce canton, le pouvoir du gouvernement est moins limité que dans les autres. A Lucerne, à Fribourg, à Soleure, les *bourgeois* sont convoqués pour statuer sur les grands intérêts de l'État, tels que la guerre ou la paix, la levée des contributions. A Berne, les magistrats n'ont jamais recours à eux, ni pour faire approuver les mesures, ni pour se

faire élire : le peuple y est on ne peut pas moins souverain. Tous les emplois qui rapportent considération ou profit, appartiennent exclusivement à soixante-six familles. C'est parmi leurs membres qu'on choisit ceux du grand conseil ; mais, comme quelques-unes de celles qui jouissent de cet important privilége, fournissent jusqu'à douze, quatorze et même vingt conseillers, il arrive maintenant que dix-sept familles seulement peuvent former la majorité des suffrages (14).

De dix en dix ans, il faut remplir dans le grand conseil, soixante-dix, ou quatre-vingts places vacantes. Ce remplacement est fait par une assemblée électorale composée des premiers magistrats de la République, du Sénat, et de seize membres que le grand conseil choisit dans son sein. Les magistrats et les membres du sénat ont sans doute, quand cela se présente, décidé depuis long-tems les personnes de leurs familles qu'elles réservent pour cette importante nomination. Mais quels seront les seize membres du grand conseil qui participeront à l'élection ? Quels seront les heureux objets de leurs choix ? Voilà de quoi mettre en mouvement toutes les ambitions.

Chacun des seize membres du grand conseil, qui a un fils majeur, est sûr de le faire élire; la même faveur est réservée pour son gendre, s'il n'a qu'une fille..... Les historiens du pays perdent toute leur gravité pour décrire les transports avec lesquels vingt jeunes gens, jusqu'alors insensibles, témoignent sur-le-champ leur passion subite à cette heureuse fille. Il faut avouer que les jeunes gens de toute autre grande ville ne font guère plus d'attention que ceux-ci au rapport des caractères ou aux penchans du cœur; l'ambition, l'intérêt décident aussi de leurs choix; mais ce qui est particulier à cette circonstance, c'est que la cour faite à la fille d'un *seizenier* doit commencer et finir dans l'espace de quatre jours, car il n'y a que cette intervalle entre l'élection du *seizenier* par le conseil, et le jour où il pourra communiquer une portion du pouvoir souverain à l'amant favorisé de sa fille, et le faire entrer dans le conseil, pour prix de ce fardeau conjugal (15).

Pour acquérir la science du gouvernement, les jeunes bourgeois forment une espèce de société appelée l'*état extérieur*, et composé d'un conseil, d'un sénat et de magistrats de

tous rangs, de même titre que ceux du canton. Tout ce que font les pères revêtus d'un pouvoir réel, est imité par leur fils dans l'état extérieur ; ils nomment même des baillifs qui commandent sur les ruines des vieux châteaux épars dans le canton, et c'est-là qu'ils se préparent à jouir des opulens baillages qu'ils trouvent un jour en bon état dans le voisinage.

A son premier voyage à Berne, M. Coxe trouva que les lumières y étaient bien moins répandues que dans les autres cantons. Dix ans après, dans son second voyage, il apprit, à son grand contentement, que les magistrats étaient sortis à cet égard de leur léthargie, qu'ils avaient fait acheter à Londres des instrumens de physique, et qu'ils avaient fait l'acquisition d'un bâtiment pour y placer des livres. Jusqu'alors la théologie avait été la branche principale des études de leurs écoles publiques ; mais son barbare dialecte aura sans doute fait place au langage des sciences et des beaux arts, si les vues sages qu'annonçait le gouvernement ont été suivies. Probablement aussi, la science de l'économie sociale et politique, portant aux yeux des jeunes

patriciens une clarté inconnue (*), on ne les verra plus singer leur grand et petit conseil, leurs avoyers, leurs baillifs, et prendre pour l'art du gouvernement, l'imitation des formes et l'acquisition des préjugés de ceux qui gouvernent.

Suivant M. Coxe, le sénat de *Berne* est loin de jouir d'une autorité aussi absolue que ceux des autres états aristocratiques de la Suisse, le grand conseil veillant sans cesse sur toutes ses démarches; il ajoute que *Berne* et toutes les aristocraties de la Suisse font une exception à la règle qui établit que les gouvernemens aristocratiques sont ceux sous lesquels le peuple est le plus opprimé; que rien n'est plus sage et plus modéré que l'esprit qui dirige ces gouvernemens-ci; que rien n'est plus éloigné du pouvoir arbitraire, que l'attention scrupuleuse avec laquelle ils respectent les priviléges de leurs sujets (16). On peut ajouter

---

(*) *But knowledge to their eyes her ample page*
Rich with the spoils of time did ne'er unroll.

ÉLÉGIE DE GRAY.

Le savoir, enrichi des dépouilles du tems,
A leurs regards jamais ne déroula ses pages.

à ce témoignage, celui de M. *Burke*, qui assure que de tous les pays de la terre, la République de *Berne* est l'un des plus heureux et des mieux gouvernés.

Telles étaient les idées généralement répandues avant la révolution française sur l'état de liberté du canton de Berne et de toute la Suisse ; mais la vive clarté que cette révolution a répandue sur toutes les matières politiques, a fait pâlir le lustre usurpé des oligarchies helvétiques : c'est ainsi que la faible lumière du ver-luisant est éclipsée au moment où le soleil paraît sur l'horizon.

CHAPITRE XIV.

Réclamations des habitans du pays de Vaud. — Usurpation et conduite arbitraire du canton de Berne à leur égard. — Ancien mécontentement des nobles.

Les habitans de ce délicieux pays savent depuis long-tems que leurs ancêtres ont joui d'une constitution libre; ils assurent même que cette constitution fut respectée et maintenue dans toute sa pureté par les princes dont ils dépendaient, jusqu'au moment où ils furent réunis au canton de Berne en 1536. Les assemblées de leurs États leur paraissent des preuves incontestables de leurs droits politiques. Les princes de la maison de Savoie n'étaient, suivant eux, leurs maîtres que de nom; et lorsqu'ils cédèrent leur autorité aux cantons de Berne et de Fribourg, il fut expressément stipulé que le pays de Vaud conserverait tous ses priviléges.

Le premier coup qui fut porté à la constitution du pays de Vaud fut, disent encore les réclamans, le partage de ce pays entre

les deux cantons. Dès ce moment les états ne se rassemblèrent plus ; on subdivisa ensuite le territoire en petites portions, et vingt-neuf baillifs des cantons de Berne ou de Fribourg remplacèrent le baillif unique ou le représentant du duc de Savoie.

Les réclamans se plaignent de ce que, par une conséquence de la désorganisation de leur ancienne constitution, leurs gouverneurs ont établi les impôts les plus illégaux et les plus arbitraires ; de ce qu'ils ont fait des marchés avec plusieurs princes de l'Europe, pour leur vendre des troupes recrutées chaque année dans le pays de Vaud, et du commandement desquels les familles patriciennes font un commerce exclusif; de ce que la milice du pays a non-seulement été levée et organisée sans son consentement, mais encore de ce que leurs gouvernans en ont fait plusieurs fois l'instrument de leur vengeance, de leur tyrannie ou de celle de leurs alliés ; de ce que les emplois civils et lucratifs, primitivement peu nombreux, et réservés à des citoyens du pays, sont maintenant affectés aux soixante-treize familles régnantes de

Berne, et sont multipliés en proportion de l'avidité de ces familles..

Autrefois, continuent-ils, les états du pays de Vaud ont fait des traités d'alliance offensive et défensive avec les pays voisins. Payerne, Avenche, la capitale de l'ancienne Helvétie, et la République de Lausanne ont, par exemple, conclu des traités avec le gouvernement de Berne, qui, dix ans seulement avant la réunion, qualifiait, dans un de ces traités, les habitans du pays de Vaud, de *ses bons amis et chers voisins.* Ces relations d'amitié et de bon voisinage, ont depuis long-tems fait place à une espèce de lien beaucoup plus intime, mais bien différent des sentimens d'une affection réciproque.

Ces patriotes ne paraissent pas, à l'égard des avantages que leur pays a retirés de cette réunion, du même avis que l'historien de la réformation du pays de Vaud (*); celui-ci fait observer, avec quelque naïveté, au bon peuple de Lausanne, qu'il aurait tort de

(*) *Abraham Reschat.* Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud ; pag. 667.

se plaindre, car il a gagné en entrant sous la domination bernoise, les avantages qui sont la suite de la réformation, avantages qui se rapportent à la vie à venir, et qui sont infiniment précieux.

C'est à l'époque de la réformation qu'ils appellent, par ironie, *bienheureuse*, que les patriotes du pays de Vaud font au contraire remonter la date des maux dont ils se plaignent; car, alors, les opinions religieuses divisant le peuple, il fut plus aisé de l'asservir : ils prétendent aussi que les bénéfices ecclésiastiques ne furent sécularisés que pour devenir des bénéfices aristocratiques (*); que

---

(*) On a remarqué que le décret de l'Assemblée nationale qui a déclaré nationaux les biens de l'église, a fait crier au sacrilége et à l'impiété plutôt dans les états protestans que dans les états catholiques : ceux-ci savaient mieux à quoi s'en tenir. Mais nulle part ce décret n'a rencontré plus de censures qu'à Berne. A ce sujet un auteur (le docteur Cart) a plaisamment imaginé des dialogues entre des évêques français émigrés et le baillif de Lausanne, logé lui-même dans un ancien palais épiscopal en vertu d'une confiscation tout aussi sacrilége que celle qui a eu lieu en France,

les vases sacrés, les saints d'or et d'argent, les riches ornemens de l'église épiscopale et des monastères furent transportés à Berne, où ces offrandes de la piété, que l'historien de la réformation appelle les dépouilles conquises sur Satan, furent fondues en longues chaînes d'or, pour décorer les patriciens, et restent encore dans leurs familles comme une partie de leur mobilier. Ils se plaignent enfin d'avoir peu gagné en changeant leur évêque contre un baillif, leur prince contre un bourgeois, leurs prêtres, leurs couvens, leurs religieuses contre une foule d'usurpateurs de toutes

---

mais différente en ceci, que les bieus de l'église ont été affectés, en France, au paiement des dettes de la nation, tandis que les biens du clergé du pays de Vaud sont devenus la propriété de familles étrangères au pays.

Parmi les victimes de la réformation dans le pays de Vaud, était le riche prieur de *Romainmoutiers*. Il avait quelques autres terres en Franche-Comté et s'y réfugia, pendant qu'un bourgeois de Berne, devenu baillif, prenait possession de son prieuré. Deux cent soixante ans après, la révolution française force le successeur de ce prieur à chercher un refuge à Berne. Celui-ci trouvant le gouvernement de Berne rempli d'horreur pour tous les actes révolutionnaires, et sur-tout pour

dénominations, arrogans et dissolus (17).

Cependant, il ne faut pas croire en tout sur ce point, ceux qui écrivent maintenant en faveur de la liberté du pays de Vaud; et il serait aussi injuste d'attribuer le zèle des réformateurs bernois au désir de s'emparer des riches dépouilles de l'église, qu'il le serait d'attribuer l'effort sublime qui a produit la révolution française à l'ambition délirante des démagogues. La réformation et la révolution ont, l'une et l'autre, eu pour causes des principes plus généreux que des passions

---

ceux qui regardaient l'église, croit qu'on saisira avec empressement un moyen de témoigner toute cette horreur en le remettant en possession du prieuré de Romainmoutiers. En conséquence il demande et obtient la permission de faire des recherches dans les archives de sa maison, qui avaient été transportées à Berne à l'époque de la réformation. Il y trouve des chartres qui établissent son droit incontestable sur le prieuré; il a la bonhommie d'écrire une brochure pour prouver que le gouvernement ne pouvant se l'approprier, il doit lui être rendu. Le chancelier de Berne certifia la validité des titres; mais on pense bien que le gouvernement bernois garda les terres, et n'en continua pas moins à fulminer contre l'atroce décret qui dépouillait le clergé de France.

sordides et personnelles; mais combien de fois ces nobles entreprises n'ont-elles pas été souillées par les actions de leurs défenseurs !

Au reste, les enfans de l'église romaine ne voyaient pas les innovations que le culte recevait alors, avec moins d'horreur que n'en éprouvent pour les réformateurs français les descendans des réformateurs de Berne. Luther et ses maximes ne paraissaient pas moins abominables que la propagande et les droits de l'homme. Dix ans avant la réunion du pays de Vaud au canton de Berne, les états du pays de Vaud assemblés à Moudon, décrétèrent que, si quelqu'un apportait les livres ou répandait la doctrine du maudit et déloyal hérétique Martin Luther, il serait, en cas d'endurcissement et d'obstination, brûlé vif avec les livres dont il se trouverait pourvu.

Mais revenons aux griefs des habitans du pays de Vaud; ils accusent le gouvernement de Berne, non-seulement de les avoir privés de leur liberté, mais aussi de leur avoir enlevé leur argent en leur arrachant des contributions arbitraires sous les plus frivoles pré-

textes : ils prétendent que les familles bernoises qui composent le conseil des deux cents, indépendamment des places qu'elles occupent à Berne, retirent tous les dix ans de leurs soixante bailliages et des autres emplois lucratifs dont elles jouissent, indépendamment de leurs salaires, au-delà de dix millions de livres (18).

Mais ces émolumens proconsulaires ne sont-ils pas une juste indemnité pour les fagues de gouvernement? Le célèbre Haller était sans doute trop sévère, lorsqu'il se plaignait que le trésor de la République fût devenu la bourse particulière des patriciens. Ce qui pèse sur-tout sur le pays de Vaud, ce sont les droits seigneuriaux, les droits de main-morte, le guet et la garde, les corvées, et d'autres taxes admirablement imaginées, comme Boileau le disait de celles de Louis XIV, pour enrichir les dictionnaires et pour appauvrir les sujets. Elles ont causé de si fréquens et de si violens murmures de la part des communes, qu'à l'époque de la révolution française, les bourgeois de Berne promirent d'avoir égard à leurs réclamations.

Pour défendre l'autorité absolue du canton

de Berne sur le pays de Vaud, on a prétendu qu'il avait été conquis ; mais sans parler de l'injustice du droit de conquête, les Vaudois ajoutent que leur pays n'a jamais été conquis. L'histoire, qu'ils appellent en témoignage, montre en effet que le duc de Savoie ayant pris les armes contre la foi d'un traité fait en 1530 avec le canton de Berne, pour garantir l'indépendance de Genève, le pays de Vaud osa résister à son prétendu souverain, et se déclarant pour l'observation du traité, épousa la cause du canton de Berne avec une chaleur qui ne méritait guère le sort que son allié lui réservait : mais, dût-on nommer conquête l'expulsion définitive du Duc, ce ne pouvait être qu'une conquête de ses droits, et non des priviléges dont jouissaient les habitans du pays. Il fallait donc leur laisser leurs états qui, de tous tems, avaient été indépendans de l'autorité du prince (19).

L'histoire apprend encore que les Bernois saisirent un léger prétexte pour interposer leur médiation entre Genève et le duc de Savoie, celui-ci étant très occupé ailleurs par l'invasion de François I.er pour vouloir attaquer cette ville ; Genève aurait partagé le sort du

pays de Vaud, s'il n'avait pas racheté son indépendance à prix d'argent.

Les défenseurs de la liberté du pays de Vaud tirent de tout ce qui précède cette conclusion: c'est que les habitans de ce pays, n'ayant jamais renoncé à leur constitution, et que cette constitution n'ayant même jamais été abrogée par aucun décret des cantons, si toutefois un tel décret eût été légitime, ces habitans ont droit d'en réclamer le rétablissement et de demander la convocation de leurs états.

Il paraît, d'après la relation de M. Coxe, que ces dispositions du pays de Vaud existaient il y a déjà vingt ans. Il dit: " En " effet, quoique le gouvernement de Berne " soit des plus doux, qu'il n'impose jamais " de nouvelles taxes, et qu'il ne tente aucune usurpation sur les droits de ses sujets, " cependant, comme la noblesse du pays de " Vaud est totalement exclue de l'administration des affaires, et que le commerce " est réputé dérogeant, sa condition est très-" peu avantageuse, et la seule ressource qu'il " lui reste est le service. De là naît le mécontentement de la plupart des gentilshommes " de ce pays qui, peu satisfaits du gouver-

„ nément équitable et doux sous lequel ils vi-
„ vent, changeraient volontiers leur consti-
„ tution républicaine en constitution monar-
„ chique (*) „.

Il n'est pas aisé de se former une idée de la douceur et de l'équité d'un gouvernement, lorsque ceux qui y sont soumis soupirent après une liberté monarchique. Ne devrait-

(*) En citant ce passage relatif au mécontentement des habitans du pays de Vaud, j'ai fait usage de la traduction française du Voyage de M. Coxe, publiée à Paris par M. Ramond en 1781. Mais dans l'édition publiée à Paris en 1790, ce fait important est passé sous silence. Cependant M. Coxe, qu'on cite toujours comme une autorité, assure lui-même dans sa préface, qu'il a non-seulement examiné tout ce qui a été écrit avant lui, et lu toutes les critiques faites sur la première édition de son ouvrage, mais qu'il a consulté dans chaque ville principale les hommes les plus éminens en politique et en littérature ; et comme on ne peut supposer ni que quelque grave sénateur bernois ait osé rayer comme faux le passage en question, ni qu'un historien aussi exact ait omis à dessein un fait aussi important et aussi prouvé que l'accroissement de l'esprit de mécontentement dans le pays de Vaud, je serai forcée d'attribuer cette infidélité au traducteur jusqu'à ce que j'aie pu consulter l'original anglais de la seconde édition. *(Note de l'auteur.)*

on pas entendre différemment ce passage, et croire que les Vaudois, en raison des vexations qu'on exerce sur eux, désirent de changer, non pas leur gouvernement républicain en une monarchie, mais leur oligarchie contre un gouvernement représentatif (20) ?

CHAPITRE XV.

Situation des sujets dans le canton de Berne. — Agriculture protégée ; manufactures opprimées, et pourquoi. — Politique du gouvernement pour s'assurer des appuis. — Anniversaire du 14 Juillet célébré dans le pays de Vaud. — Institution d'un tribunal, et appareil militaire pour informer contre les patriotes.

Les gouvernemens de Suisse ont été souvent représentés comme doux et réservés, quoique les séditions y aient en général été punies avec beaucoup de sévérité. L'obéissance aveugle y est toujours récompensée, et obtient une protection spéciale des souverains qui, sur-tout depuis la révolution française, ont inculqué, par tous les moyens possibles, dans l'esprit de leurs sujets, l'opinion que la tranquillité obéissante est de beaucoup préférable à la turbulente liberté.

Ce langage, si souvent répété, a persuadé, dit-on, aux gens de la campagne, qu'il y a toujours assez de liberté là où l'on vit en paix,

Les paysans, en Suisse comme ailleurs, généralisent peu leurs idées; rien ne les affecte que ce qui les touche immédiatement, et leur apathie les éloigne des révolutions, excepté lorsque les vexations, les extorsions les réduisent au désespoir, ce qui est arrivé quelquefois.

Les habitans des villes, au contraire, sont plus instruits; ils sentent plus vivement, sont plus au courant des événemens, ont l'œil plus ouvert sur les abus, sur les empiétemens de l'autorité; ils communiquent facilement entre eux, sont plus habiles enfin à faire valoir leurs droits, et plus à portée de se prévaloir des circonstances.

Dans quelques parties de la Suisse, l'état des paysans vaut mieux que dans les autres pays: quoiqu'ils ne puissent jouir d'aucun droit de cité, ils possèdent des facultés honorifiques, débris de leur ancienne liberté, celle, par exemple, de porter des armes, dont ils sont même très-jaloux. Dans la partie allemande du canton de Berne, les habitans de la campagne en général étant traités avec prédilection par les Excellences bernoises, sont

instruits de bonne heure à les considérer comme des objets excessivement respectables.

Le gouvernement ne montre pas, à beaucoup près, la même sollicitude pour les sujets des autres conditions ; les manufacturiers, moins dociles que les cultivateurs, ont bien moins de parts à son affection. En tout pays la classe des ouvriers est plus raisonneuse et moins docile que celle des laboureurs ; aussi, tandis que le gouvernement bernois accorde à ceux-ci une faveur particulière, il prend toutes les mesures possibles pour contrarier l'industrie des autres (21).

Quoiqu'il soit fondé à compter sur l'appui des paysans, il n'a pourtant pas négligé de s'en assurer d'autres. Avant l'année 1784 on avait flatté les nobles du pays de Vaud de l'espoir de participer, dans l'avenir, à la puissance souveraine. Depuis cette époque, ils l'avaient perdu tout-à-fait, et on les laissait sujets, comme des rôturiers (22). Mais la révolution française étant arrivée, et les patriciens sentant de nouveau le besoin d'un renfort, ils statuèrent par un décret, que toutes les fois que cinq familles patriciennes s'éteindraient,

draient, elles seraient immédiatement remplacées par trois familles prises dans la partie allemande et deux dans la partie française de ce canton.

Cette admission à la dignité de bourgeois de Berne n'était accompagnée d'aucun avantage actuel, puisque ces familles des nouveaux élus ne pouvaient parvenir à aucune dignité qu'au bout de cinquante années d'attente. On ne doutait point cependant que l'espérance de cette élévation brillante, quoique réservée pour un si petit nombre d'aspirans, n'eût une salutaire influence sur la conduite de tous.

Après avoir, par de semblables moyens, rattaché les nobles au gouvernement, on dit que celui-ci, fidèle à la maxime *divisez pour régner*, a fomenté des dissentions parmi ses sujets, et inspiré aux paysans de la jalousie contre leurs autorités municipales, en insinuant qu'elles étaient portées à s'arroger une prééminence dont les gouvernés ne pourraient éviter les suites dangereuses, qu'en se ralliant constamment au souverain.

C'est ainsi que, par des efforts et une adresse

soutenus, ces habiles politiques ont gouverné leur barque pendant l'orage révolutionnaire qui, après avoir éclaté en France, a fait sentir ses commotions jusqu'aux extrémités de l'Europe. Mais c'est en vain qu'ils prétendraient échapper long-tems encore au sort de tous les despotes : les principes d'indépendance franchissent les bornes géographiques et les enceintes des montagnes; ils se sont répandus dans le pays de Vaud.

Lorsque les Français, long-tems ridicules aux yeux de l'Europe par l'attachement qu'ils se vantaient d'avoir pour la personne de leurs maîtres, eurent enfin brisé leur idole, le pays de Vaud, forcé de cacher jusqu'alors le peu d'amour qu'il avait pour les siens, crut le moment favorable pour faire valoir les droits qu'il tenait de ses anciennes constitutions. La commune de Morges adressa dans ce but, en 1790, un mémoire à leurs excellences de Berne, et à l'appui de leurs prétentions, citèrent de vieilles chartes de Louis de Savoie, baron de Vaud, d'Isabelle de Châlons, d'Amédée V, VI, VII, etc., de je ne sais combien de Philiberts et de Charles. Le mécontentement du gouvernement, en voyant produire

tous ces titres poudreux, en imposa un peu aux réclamans.

Sur ces entrefaites, la fuite de Louis XVI, que déjà l'on croyait consommée, ayant été célébrée à Berne et à Fribourg par des fêtes et des actions de grâces publiques, les patriotes du pays de Vaud voulurent, à leur tour, fêter l'anniversaire du 14 juillet. Ils se convoquèrent publiquement, et malgré quelques tentatives de la part des fauteurs du gouvernement pour compromettre l'assemblée par des allusions méchantes ou des propositions exagérées, tout se passa fort tranquillement. On but des santés patriotiques, on chanta les airs français; et le chapeau, signe de la liberté helvétique, représenté sur tous ses édifices publics, fut élevé en triomphe.

Cette commémoration, qui eut lieu en même tems dans plusieurs communes du pays de Vaud, alarma sérieusement le gouvernement. Il n'y avait point de loi contre les fêtes, et cependant la célébration du 14 juillet était de trop mauvais exemple pour n'être pas punie. En conséquence le 1.er de septembre suivant, un tribunal spécial, composé de quatre patriciens de Berne, avec la dénomination de

haute commission, accompagné d'une force militaire imposante, fut envoyé dans le pays de Vaud pour informer contre les patriotes.

Les habitans furent consternés en voyant arriver cet attirail de guerre destiné à exécuter les arrêts d'un tribunal révolutionnaire. Ils s'étaient flattés que le dernier débris de leurs libertés, les formes judiciaires, seraient respectées ; et ils se souvenaient que même pendant qu'ils étaient sous la protection des ducs de Savoie, s'il s'élevait un différent entre les habitans et le prince, celui-ci était forcé de se soumettre aux décisions de leurs propres tribunaux.

Le Gouvernement avait déjà laissé percer ses dispositions à la sévérité, lorsque, sur la réquisition d'un collecteur des taxes, un vénérable pasteur avait été envoyé à Berne, et mis en prison comme coupable de haute trahison, pour avoir soutenu, devant son consistoire, que les pommes de terre n'étaient pas du froment, et ne devaient pas être comprises, en conséquence, dans la dîme du froment; et cependant cet acte étant en opposition avec l'autorité souveraine, pouvait passer pour une révolte, plus que la célébration

d'une fête à laquelle plusieurs milliers de leurs compatriotes au service de France avaient pris part en même tems.

Du canon chargé à mitraille à l'entrée des rues de Lausanne; les maisons des patriotes changées en casernes pour les soldats, et des arrestations arbitraires, effrayèrent les Vaudois : et quel était leur crime? Avaient-ils pris les armes contre les bourgeois de Berne? avaient-ils même désobéi à leurs ordres ou à ceux de leurs baillifs? avaient-ils envoyé des députés fraterniser avec un peuple leur allié depuis trois cents années, ainsi qu'avaient fait les ennemis naturels de ce peuple, les Anglais? Non : on s'était permis seulement quelques humbles représentations sur une répartition abusive des taxes, et sur-tout on avait bu au succès de la révolution française; on conçoit l'énormité du cas.

CHAPITRE XVI.

Condamnation de M. Delaharpe de Yens, depuis le général Laharpe. Fin de son histoire.

PARMI les patriotes Vaudois se trouvait un noble; c'était M. *Delaharpe*, baron de Yens et de Muttins. Sa famille était de celles qui avaient toujours réclamé, mais en vain, l'indépendance du pays de Vaud. Dans sa jeunesse il avait servi dans un régiment suisse, à la solde des États-généraux; mais à la sollicitation de son père, il était revenu chez lui pour s'occuper des soins domestiques, et sur-tout de l'éducation d'une nombreuse famille.

La haute commission commença ses opérations à Rolle, petite ville sur le lac de Genève, à quelques pas du château de M. *Delaharpe*. Elle avait déjà envoyé deux personnes dans les cachots de Chillon; lorsque M. *Delaharpe*, instruit qu'il était menacé, s'évada au moment même qu'une troupe de gens armés arrivaient dans un bateau sur le lac, pour le saisir et le conduire dans les mêmes prisons. Il se réfugia à Genève,

d'où il écrivit au baillif de son district, qu'ayant reçu des avis pressans des dangers qu'il courait, et désespérant de pouvoir établir les preuves de son innocence devant un tribunal qui, sans forme de procès, avait fait emprisonner deux personnes, il croyait prudent de se tenir à l'écart, afin d'éviter à ce tribunal une nouvelle injustice; et que d'ailleurs il était sujet depuis long-tems à des afflictions rhumatismales, que lui rendrait funestes l'humidité du château de Chillon, situé dans les eaux du lac. Il priait le baillif de ne point considérer sa retraite comme une fuite; elle devait imposer silence à la calomnie, qui aurait pu représenter son obstination à rester dans un pays maintenant agité, comme un projet de le soulever; enfin, qu'il était prêt à se mettre entre les mains d'un tribunal légal quelconque, du moment qu'il aurait l'assurance de n'être plus exposé à un coup d'autorité, et que les priviléges du pays seraient respectés à son égard (*).

(*) Charles VI, roi de France, exprimant à son

on condamna M. *Delaharpe* à être décapité, et ses biens furent confisqués au profit de l'État (*).

Nous laisserons l'épouse de M. *Delaharpe* avec ses six enfans, aux pieds des sénateurs de Berne, pour réclamer contre une confiscation qui les réduisait tous à la mendicité, et nous suivrons l'intéressant accusé jusqu'au bout de sa carrière.

M. *Delaharpe*, après avoir en vain réclamé l'observation des formes à son égard, se réfugia dans les armées françaises, où il fut accueilli comme un martyr de la cause des peuples, et élu chef d'un bataillon de volontaires du département de Seine et Oise, vers la fin de 1791. L'année sui-

---

(*) La haute commission avait déjà condamné quelques convives de la fête du 14 juillet aux galères, d'autres à vingt-cinq ans de prison au château de Chillon, d'autres enfin à des peines moins sévères. — Les jeunes gens que nous rencontrâmes près de Vevay, chantant des airs patriotiques, étaient de jeunes citoyens de Vevay qui s'étaient trop fiés au relâchement du gouvernement. Le vigilant baillif avait troublé leur fête. Plusieurs avaient été bannis, et les autres emprisonnés.

vante il fut stationné au château de Rodemack, et destiné à soutenir les premiers efforts de l'armée des coalisés qui s'avançait. La reddition de Longwy et de Verdun l'exposa, lui et le corps qu'il commandait, aux plus grands dangers. Assuré de succomber, *Laharpe* résolut du moins de donner le premier exemple du dévouement que des hommes libres doivent à la cause qu'ils ont embrassée. Il n'eut pas de peine à communiquer à ses braves frères d'armes l'enthousiasme qui l'animait. Tous jurèrent avec lui de ne point capituler, de se faire jour l'épée à la main, et dans le cas d'une impossibilité absolue, de s'ensevelir avec les ennemis sous les ruines du château, dont les souterrains, transformés en mines, furent préparés à cet effet.

Mais Luckner, qui commandait à cette époque, ne voulant pas priver la France d'aussi braves défenseurs, ordonna l'évacuation de *Rodemack*, dont les munitions et l'artillerie furent transportés à Thionville sous les yeux de l'ennemi, déjà maître de tous les postes environnans. Opération hardie, qui valut à celui qui l'exécuta le

nom de *brave Laharpe*, dont Luckner l'honora à la tête de l'armée.

Après l'expulsion des armées coalisées dans le Nord, il sollicita un service plus actif dans l'armée des Alpes ; ce fut lui qui, au siége de Toulon, emporta d'assaut le fort Pharon, ce qui décida l'évacuation de la place, et lui valut le grade de général de brigade.

De retour à l'armée d'Italie, et toujours à l'avant-garde, il participa à tous ses pénibles travaux. Il défit complétement à la fin de 1794 les Autrichiens à *Garesio* et à *Cairo*, ce qui assura les communications de l'armée avec Gènes, et fit échouer les grands projets de l'ennemi.

L'année suivante *Laharpe* fut appelé au commandement en chef des troupes de débarquement destinées à reconquérir la Corse; mais l'expédition n'ayant pu s'effectuer, parce que la flotte française était trop inférieure à celle de l'ennemi, il reprit son poste à l'armée d'Italie, laquelle, à cette époque, moins forte des deux tiers environ que l'armée Austro-Sarde, et dépourvue de tout, n'en disputait pas moins le terrain avec une

bravoure digne des plus grands éloges. Le général *Laharpe*, dans cette retraite, placé à l'arrière-garde, c'est-à-dire toujours du côté de l'ennemi, le battit encore à *Vado*, et de Vins, qui comptait déjà sur la conquête de la Provence, se vit arrêté par une armée affaiblie, dont la destruction était annoncée à l'Europe, et qui cependant demeura inébranlable dans la ligne de défense qu'elle s'était tracée, jusqu'au moment où les renforts qu'elle reçut lui permirent de reprendre l'offensive et de préparer, par les victoires de frimaire, les victoires de floréal. Peu de tems auparavant *Laharpe* avait été élevé au grade de *Général divisionnaire*.

La part que le général *Laharpe* eut aux immortels succès de la campagne suivante, est attestée par Bonaparte lui-même. Le directoire exprima la gratitude de la République française pour ses services, par des lettres adressées à lui et à son fils, jeune homme de seize ans, qui combattait à ses côtés (*).

(*) Il n'est pas indigne de remarque que parmi les généraux qui se sont illustrés dans la défense de la

Mais ce qui à mon gré réfléchit le plus d'honneur sur son caractère, c'est la réception cordiale qu'il fit aux officiers ber-

---

République française, nous trouvons des Italiens, des Anglais, des Écossais, des Irlandais, des Allemands, tels que Kléber, Maedonald, Kilmaine, Sherlock, Massena. Ici c'est un Corse qui paie le tribut de ses éloges à un Suisse. Les amis de la liberté, quel que soit le sol sous lequel ils ont pris naissanee, regardent les états libres comme leur patrie.

Il faut remarquer encore, à l'avantage des étrangers qui se sont dévoués à la République, qu'il en est peu qui se soient rendus indignes de servir sa eause. Cependant je dois eonvenir que dans le premier volume de mes Lettres sur le gouvernement révolutionnaire, j'ai entraîné le leeteur dans une erreur où j'étais moi-même relativement à un étranger, ci-devant employé dans les armées françaises, et maintenant apprécié en France et en Angleterre. C'est avec douleur que je me snis vu forcée d'abandonner l'opinion avantageuse que j'avais de ee général; mais il a fallu éder aux preuves qu'on m'a données de son défaut absolu d'honneur et de délicatesse. Les faits qui m'ont été rapportés par M. Muir et par d'autres personnes également dignes de confiance, et qui avaient été recueillis dans les colonies espagnoles de l'Amérique méridionale, m'ont eonfirmée dans ee changement d'opinion, et me mettent dans la désagréable nécessité de détromper eeux que mon premier jugement pourrait avoir induits en erreur.

nois du régiment de *Stettler* faits prisonniers à *Mondovi*. Sans reprocher à quelques-uns d'avoir voté sa proscription, il leur dit seulement : *J'espère que nous nous reverrons un jour en Suisse comme bons amis.* Mais hélas ! ce jour ne devait pas arriver. Au milieu de sa carrière de gloire il tomba victime d'une de ces méprises trop fréquentes à la guerre et qui ne sont pas une de ses moindres calamités. Après le passage du Pô, il venait de repousser un corps d'ennemis et rentrait de nuit à son quartier, lorsque son escorte de hussards, rencontrée par un corps de français, fut prise dans l'obscurité pour des houlans autrichiens et fut saluée d'une décharge qui abattit le général au moment même.

L'armée fut consternée de la perte de ce brave officier. Bonaparte dans la relation qu'il fit au directoire de ce malheureux évènement, déclara que *la République avait perdu un homme qui lui était très-attaché, l'armée un de ses meilleurs généraux, et tous les soldats un camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline.*

Nous avons laissé madame *Laharpe* dans

l'attitude d'une suppliante devant le sénat de Berne. Après la mort de son mari, Bonaparte joignit ses sollicitations aux siennes ; on découvrit alors à Berne qu'il s'était glissé une erreur dans la sentence, et que les propriétés de Laharpe n'avaient jamais été confisquées. Pour peu que le héros de l'Italie eût prié qu'on poussât les recherches plus loin, on aurait sûrement découvert d'autres erreurs de *rédaction*, d'où il serait résulté que jamais *Laharpe* n'avait été condamné à mort.

CHAPITRE XVII.

Mécontentemens du parti populaire. — Réclamation de la garantie des privilèges du pays de Vaud par la France. — Histoire de cette garantie. — Griefs des Suisses contre la République française, et de la République contre les Suisses. — Réflexions sur les conséquences de la Révolution française.

Les sévérités du gouvernement bernois, relativement aux convives de la fête du 14 juillet, l'appareil du canon et les opérations du tribunal révolutionnaire avaient beaucoup ajouté au mécontentement remarqué, il y a plus de vingt ans, par M. Coxe parmi les principaux habitans du pays de Vaud. Faut-il être surpris que leurs descendans, participant à la contagion de la liberté, sollicitent ouvertement l'appui d'une grande puissance pour favoriser leur émancipation? Ils ont réclamé la garantie donnée en 1565 par la France au traité conclu à Lausanne l'année précédente, entre Philibert, successeur de Charles III, duc de Savoie, et les cantons suisses. Par ce traité, le

le prince renonçait formellement à toutes ses prétentions sur le pays de Vaud, en échange du pays de Gex, de la Bresse, et autres pays adjacens, qui continuèrent à jouir, sous la domination de la Savoie et de la France, de priviléges dont leurs co-sujets les Vaudois furent privés par le gouvernement paternel de Berne.

Comme cette garantie fut confirmée dans le traité de 1777, passé à Soleure, la France, ainsi que la maison de Savoie, (maintenant représentée par la République française en vertu du traité de paix de 1796 avec le roi de Sardaigne), sont véritablement garantes des libertés du pays de Vaud. Le parti populaire qui existe dans ce pays est fondé à demander que la France qui, sous le gouvernement de ses rois a, pendant deux siècles, favorisé les usurpations des patriciens, devenue République, remplisse ses engagemens en protégeant les efforts des amis de la liberté (*).

(*) Si la liberté des pays sujets de la Suisse est le résultat de ces efforts, la principale gloire en sera due au colonel *Laharpe*, cousin du général. Une résidence

Afin d'engager d'autant mieux la France à examiner les traités sur lesquels ils fondent l'espérance de leur affranchissement, ils lui ont représenté les motifs d'intérêt national qui doivent lui faire désirer un changement dans la constitution de la Suisse, et les nombreuses injures qu'elle a reçue de ses gouvernemens depuis la révolution.

Mais les plaintes ne sont pas du côté de la France seulement ; les Suisses articulent aussi des griefs contre elle. Ils se plaignent du massacre de leurs troupes au 10 août, et du renvoi de celles qui restaient ; ils se plaignent de la suppression du subside annuel que la France donnait aux cantons catholiques, de la liberté accordée à leurs insurgens de Fribourg, aux galères en France, du triomphe des soldats de Château-Vieux, et enfin des efforts d'une prétendue propagande, qui a répandu les principes français sur leur territoire.

Quant au dix août, ce n'est point un massacre, mais un combat entre les satellites

---

de douze ans à la cour de Russie, et les menaces du gouvernement de Berne, n'ont servi qu'à réchauffer son zèle pour la cause de la liberté (23).

d'un roi et un peuple insurgé. Les Suisses, en se mettant à la solde de Louis XVI pour le défendre, étaient nécessairement exposés aux risques de l'attaque. D'ailleurs, cet événement n'a point été l'effet d'une combinaison hostile; il a été le résultat d'une émeute dont on ne pouvait ni prévoir les suites, ni arrêter les effets : d'ailleurs, le régiment des gardes suisses avait été congédié par le corps législatif, deux mois avant cette catastrophe. Le roi fut coupable de ne pas se soumettre à cette loi, et les régimens le furent d'obéir au roi contre le vœu du corps législatif.

Quant au renvoi du reste des troupes suisses, il était nécessaire à leur propre sûreté; d'ailleurs, n'était-il pas contraire au sens commun et à l'humanité de soudoyer des soldats étrangers, et de les faire battre pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs. Au surplus, en licenciant ces corps suisses, on eut égard à toutes les indemnités qu'ils pouvaient justement réclamer. A l'égard des autres griefs, ils sont trop ridicules pour mériter une réponse.

Mais en supposant que les Français aient eu quelques torts relativement à la Suisse,

sied-il bien à la Suisse, qui en a eu de bien plus graves à l'égard de la France, de les lui reprocher ? Depuis la révolution, ses gouvernemens démocratiques ou oligarchiques, ont tenu à son égard la conduite d'un ennemi, aux hostilités près, que la prudence ne leur permettait pas d'entamer. Les soldats suisses qui étaient encore au service de la France, lorsqu'ils allaient en congé passer quelque tems dans leur pays, se voyaient forcés de mettre bas la cocarde nationale, bien qu'elle fût partie de leur uniforme ; les Français eux-mêmes étaient contraints de cacher soigneusement tous les signes de leur liberté nouvelle, s'ils ne voulaient être exposés à mille avanies, à mille dangers.

Quoique l'asile offert à l'infortuné, soit de la part des gouvernemens, comme de celle des particuliers, une dette payée à l'humanité, cependant l'accueil empressé fait aux émigrés français, dans les cantons de Soleure, de Berne et de Fribourg, n'est-il point une infraction aux nœuds de l'amitié qui, en apparence unissait la République française et la Suisse ? Ce fut dans ces cantons que l'armée émigrée se forma sous les yeux des envoyés

de France, que les agens de la contre-révolution tenaient leurs bureaux publics de correspondance. Les patriciens de ces cantons ont même trempé dans la coalition ; mais les instructions qu'ils donnèrent à cet effet, furent rédigées d'une manière si tortueuse, qu'on en pouvait, suivant l'événement, désavouer le contenu. On peut cependant présumer la réalité de leurs engagemens, d'après les indiscrets éloges des princes, dans la fameuse réponse qu'ils adressèrent à Louis XVI, à la fin de 1791, et qui contient un tableau des secours sur lesquels il pouvait compter pour le rétablissement de son autorité.

Quoique les cantons aient réclamé contre cet écrit, on sent de quel poids il doit être, et l'on prétend même qu'on avait stipulé quelques cessions de territoire aux Suisses, après la conquête de la France, qui paraissait infaillible au parti. On ajoute que ces engagemens furent tenus secrets jusqu'au moment où les Français firent l'invasion de la Savoie, époque où, sous prétexte de garantir l'indépendance de Genève, les Bernois garnirent les frontières des départemens de l'Ain et du Jura d'une nombreuse armée prête à envahir

ces provinces aussitôt que les armées autrichiennes et prussiennes auraient passé Châlons (*).

Ce plan fut découvert et déjoué par le ministre *Clavière*, à qui les Bernois ont prêté le dessein de s'emparer de Genève et même du pays de Vaud.

Le parti populaire soutient que, non-seulement les gouvernemens n'ont perdu aucune occasion de manifester leur haine contre

---

(*) On a répondu depuis que ces préparatifs guerriers de la part du canton de Berne, étaient une mesure purement défensive. M. Burke, dont l'opinion n'est point suspecte là-dedans, dit « que le canton de Berne » se mit *de très-bonne heure sur la défensive* ». Le véritable sens de cette phrase se devine aisément. On peut trouver plus de lumières dans une lettre interceptée adressée par *Mallet-Dupan* au maréchal de Castries, en date du 17 septembre 1792. Il paraît par cette lettre qu'après que le roi serait délivré de sa captivité (ce qui était hors de doute comme on le pense bien), l'honneur de garder sa royale personne était exclusivement réservé aux troupes suisses. L'écrivain ajoute que « comme un » gouvernement militaire devait, au moins pendant » quelque tems, être établi en France, il convenait de » confier les places importantes à des personnes par- » faitement sûres, et que M. d'Erlach, baillif de Lau-

la France, mais qu'ils sont coupables de plusieurs infractions positives à la neutralité Lorsque la proclamation de la République répondit au manifeste des rois coalisés, les individus français furent chassés de Suisse, et l'ambassadeur lui-même, obligé de quitter Soleure, fut à peine toléré à Baden. Lorsque le Danemarck, la Suède, la Prusse même, avaient déjà reconnu la République française, les cantons étaient fermes dans leur fidélité envers la *France extérieure*, son hiérarchie po-

---

» sanne, qu'il regardait comme la Providence du pays » de Vaud, et en qui les émigrés avaient toujours » trouvé plus que de la protection, avait cédé à ses » sollicitations, et demandé au comte d'Artois le com- » mandement des gardes. »

On dira peut-être que les projets et les actions des individus ne doivent pas être imputés aux gouvernemens; que ces messieurs peuvent avoir conspiré contre la France sans que leurs Excellences de Berne en soient responsables. Mais ces complots et mille autres de ce genre, étaient de la plus publique notoriété; ils n'ont jamais été désavoués ni contrecarrés, et les Français auraient été très-excusables d'aller jusques sur le territoire suisse empêcher des *Providences* telles que messieurs d'Erlach et Mallet-Dupan de régler les affaires de Paris comme celles du pays de Vaud.

litique et ecclésiastique, son roi, etc., l'existence de la République française y a été considérée comme une hérésie, jusqu'au moment où les argumens victorieux de Moreau et de Bonaparte ont levé tous ces scrupules.

L'arrestation de l'ambassadeur Semonville, par les Autrichiens, sur le territoire des Grisons, fut encore une violation manifeste de la neutralité; la France n'avait pas, à cette époque, les moyens de s'en faire donner réparation. Mais cette infraction n'était pas la première; déjà lorsque les troupes Sardes évacuaient la Savoie, un régiment Suisse, séparé par les Français de l'armée principale, s'échappa au travers du lac, et en passant par le territoire du canton de Berne, et par le Vallais, rejoignit les ennemis par la vallée d'Aost; aucune punition ne fut infligée ni aux chefs du régiment, ni aux baillifs dont il avait traversé le territoire.

Encouragés par l'impunité, les fidèles alliés de la France essayèrent un coup plus hardi. C'était au moment où la défection de Dumourier, en 1793, avait ouvert le nord de la France, et où, dans l'intérieur, la République était déchirée par la guerre civile et

les factions. Les Piémontais voyant l'armée française en Savoie, très-affaiblie, pensèrent qu'en l'attaquant ils pourraient récupérer cette province, et faire, en faveur de la coalition, une diversion favorable.

Deux fortes colonnes devaient forcer les défilés du Mont-Cénis et du petit Saint-Bernard, pénétrer dans la Maurienne et dans la Tarantaise, et opérer leur jonction vers Montmélian ou Chambéry. Une troisième colonne devait passer du val d'Aoste dans le Faucigny. Celle-ci attaquant les Français dans des défilés moins faciles à défendre, pouvait sur-tout les forcer à la retraite. Mais pour passer du val d'Aoste dans le Faucigny, il n'y avait que deux chemins; l'un au travers d'un glacier formidable, l'autre par le territoire neutre des Suisses; et de chaque côté la difficulté semblait insurmontable. Mais il paraît que si le glacier conserva son impassible neutralité, et refusa nettement le passage, le roi de Sardaigne trouva la fidélité des Suisses, envers leurs alliés, plus accommodante. Les Piémontais, déguisés en pellerins, suivis de mulets chargés de leurs armes, de leur bagage, de leurs munitions, entrèrent dans le Vallais par

le grand Saint-Bernard, passèrent en Savoie par le col de la Balme, et ayant secoué les neiges de leurs pieds, ils reprirent leur équipement et leurs armes; alors secondés par les chasseurs du pays; ils surprirent les Français dans la vallée de Chamouny, pénétrèrent jusqu'à Bonneville, à cinq lieues de Genève, et se trouvèrent, en trois jours, sur les derrières de l'armée française, sans que l'on y eût été prévenu de cette expédition.

Ce projet aurait peut-être complétement réussi, et les magasins de l'armée française auraient été pris, si les Piémontais avaient eu plus de cavalerie, et s'ils avaient tiré parti de l'insurrection déjà fomentée en Savoie; mais la valeur des français força leurs ennemis à faire un second voyage en Suisse; ils repassèrent le col de la Balme et le grand Saint-Bernard sans opposition de la part des Suisses, et sans même être poursuivis par les Français, quoique les habitans du Bas-Vallais pressassent ceux-ci de profiter de l'occasion pour les venir aider à secouer le joug.

La portion du territoire Suisse que traversèrent les troupes Sardes, fesant partie du Vallais, les patriciens de ce pays prirent sur

eux tout le mérite de l'entreprise, et son peu de succès empêcha sans doute les autres gouvernemens suisses d'en réclamer une partie. Il est vrai que les troupes suisses qui devaient faire partie du corps de troupes sardes, frappées de l'indignité de cette action, se soulevèrent contre leur chef, et firent entendre des plaintes qu'on étouffa prudemment. Il est également vrai que ce chef fut condamné par son gouvernement; mais la douceur de la sentence était une preuve d'approbation plutôt que de mécontentement. M. d'Erlach, un des principaux auteurs de l'entreprise, reçut du roi de Sardaigne une boîte enrichie de diamans, et fut bientôt élevé à la dignité de membre du sénat de Berne.

Les patriotes du pays de Vaud, en convenant de la réalité des griefs de la France, contre les gouvernemens suisses, insistent sur ce que le peuple n'est coupable que d'avoir été, dans les mains de ses maîtres, un instrument passif et ignorant; il a même, en général, témoigné de l'intérêt pour le succès de la révolution française, malgré les faux rapports et les calomnies par lesquelles on a toujours

cherché à l'irriter contre les amis de la liberté.

Pendant que ces patriotes suisses excitent ainsi la France à venger ses propres injures, ils n'oublient pas ce qui peut l'engager à prendre parti dans leur cause; et pour lever les scrupules que le gouvernement français pourrait se faire d'entrer dans les affaires particulières d'un pays indépendant, ils citent plusieurs exemples de cas où le gouvernement de Berne s'est cru permis d'employer ses troupes pour appaiser les différens survenus dans d'autres états entre les gouvernemens et les sujets. Telle est son interposition dans les affaires de Genève; ses armemens en faveur des patriciens de Fribourg contre les habitans de ce canton; en faveur des maîtres du Haut-Vallais contre les sujets du Bas-Vallais; en faveur de l'évêque de Bâle contre le peuple de cet évêché; en faveur du roi de Prusse contre Neuchâtel; en faveur des démocrates d'Uri contre la vallée Levantine; en faveur enfin des bourgeois de Zurich contre le peuple du lac.

Quelles bonnes raisons pourrait opposer le

gouvernement de Berne aux puissances qui voudraient se servir du même droit pour s'interposer entre ses sujets et lui, sur-tout lorsque des traités écrits confient à ces puissances la garantie des priviléges qu'il a violés.

Telle est une partie de la longue liste dressée par les patriotes Vaudois, des torts de leurs excellences de Berne ; tels sont les remèdes qu'ils indiquent pour la guérison de leurs maux politiques. Mais jusqu'à quel point la République française aura-t-elle égard à leurs demandes ? C'est ce que le livre des destinées nous fera peut-être bientôt connaître. En attendant, il est naturel de penser que les principes de cette révolution puissante, qui ont déjà pénétré jusqu'aux régions les plus éloignées, ne manqueront pas de changer de face des contrées plus immédiatement soumises à leur influence (24).

Depuis les premières époques de la Révolution française, n'avons-nous pas vu des siècles passer devant nous, et nous instruire de leur expérience ? Comme les rejetons de Deucalion, nous avons franchi subitement l'intervalle de l'enfance à la virilité, en gar-

dant, hélas! ainsi qu'eux, trop de marques de notre origine endurcie!....

Et documenta damus quâ simus origine nati.

Ovid. Métam.

Semblable au voyageur qui, sortant d'une plaine brûlante, gravit des sommets en sommets jusqu'aux neiges éternelles, et traverse ainsi, dans l'espace de quelques heures, tous les climats de la terre, l'esprit de l'homme qui a pu suivre dans sa marche la révolution française, laissant loin de lui le chemin long et épineux des recherches abstraites, s'est rapidement élevé jusqu'aux notions les plus sublimes de la connaissance des hommes et de la science des gouvernemens.

CONCLUSION.

QUOIQUE sous un certain point de vue rien ne soit plus défectueux que les gouvernemens de Suisse, dont aucun n'est fondé sur un pacte social, et quoiqu'on doive, en général, considérer comme mal gouverné un pays où il n'y a point de code criminel, où les lois civiles sont incomplètes, inconstantes, compliquées, où toute disposition est livrée à l'arbitraire, les principes de la liberté ne sont pas même compris, où l'enchaînement absolu de la presse, et l'intolérance des opinions religieuses ont éloigné la possibilité d'une éducation libérale, source des sentimens généreux, il faut cependant convenir que dans la pratique ces gouvernemens valent un peu mieux que dans la théorie.

Quelquefois au moment où l'esprit de despotisme aurait exercé sa furie, les moyens d'exécution ont manqué. La faiblesse de ces gouvernemens les a rendus souvent timides, et presque toujours prudens. Bien que les peuples soient façonnés au joug, ils sont

armés, ce qui n'est pas un médiocre privilége; et ils ont, en plusieurs occasions, fait entendre à leurs gouvernans qu'ils se soumettaient à leur joug, mais pourvu qu'il ne fût pas trop pesant. La petitesse des villes, les relations sociales entre les habitans, la fréquence des communications entre elles et les campagnes, quelques monumens, quelques institutions, quelques souvenirs, ont entretenu des étincelles de cet esprit public, suffisant pour arrêter la marche des gouvernans vers une tyrannie complète, indépendamment des circonstances locales ou accidentelles qui ont pu les porter à la modération.

C'est pour ces diverses raisons qu'on remarque en Suisse plus d'aisance, plus de bonheur et de prospérité que dans les gouvernemens arbitraires, où la pratique conspire avec la théorie pour rendre les gouvernés malheureux. Mais il faut se rappeler que cet effet n'existe qu'en général; dans un pays où la liberté n'est pas fondée sur les lois, il peut bien se rencontrer une sorte de modération publique qui tient aux mœurs et épargne la masse, mais sans donner aucune garantie aux individus.

La sécurité que les gouvernans de Suisse ont

ont conservée, provient de l'expérience qu'ils ont faite, que les injustices particulières n'ont jamais occasionné chez eux de murmure général ; ils ont persuadé que parce qu'ils ont subsisté jusqu'à présent, ils subsisteront toujours. La révolution française, et toutes celles qu'elle a entraînées, ont prouvé la vanité d'espérances pareilles. Mais c'est, dit-on, les derniers changemens opérés en Italie qui ont fait le plus de sensation en Suisse. La révolution française, dans son origine, a seulement renversé une monarchie qui avait peu de traits de ressemblance avec les Républiques de la Suisse; mais le renversement de ces oligarchies italiennes, qui ont souvent été représentées comme d'heureux modèles des gouvernemens helvétiques, a réveillé, dans ce pays, des idées, ont jeté des semences qui deviendront le germe d'un changement complet dans leur système. Les effets commencent déjà à s'en faire apercevoir au moment où cet ouvrage est écrit; et si une parcelle de la puissance française favorise l'embrasement, si la République vient à se persuader qu'elle a besoin de donner à ses frontières une fortification morale aussi sûre que celle de son enceinte

géographique, il est plus que vraisemblable qu'elle moulera ces Républiques sur des principes plus analogues à ceux qu'elle professe.

Dans l'esquisse que j'ai donnée de l'état politique de la Suisse, on remarquera sans doute, parmi beaucoup d'imperfections, quelques omissions volontaires. Je n'ai rien dit, par exemple, de la confédération qui lie les cantons entr'eux, ni de l'habitude, tant et si justement blâmée, de louer pour de l'argent leurs citoyens à des potentats étrangers, chez qui ils vont se faire mutiler et massacrer pour des querelles qui ne les regardent pas. Je ne suis point entré non plus dans des histoires détaillées de chaque état, voulant éviter, autant qu'il m'a été possible, de répéter ce que d'autres avaient dit mieux que je n'aurais pu le faire.

Il me fut pénible de quitter la Suisse; qui peut sortir de ce beau pays sans regrets? Lorsqu'on a lieu de gémir de ses institutions, ou lorsqu'on s'ennuie de ses sociétés, on y trouve toujours une grande ressource contre le dégoût, en s'enfonçant dans ses magnifiques paysages, où l'esprit, ravi par la méditation,

perd totalement de vue les maux créés des mains de l'homme. La Suisse a ouvert à mes idées un nouveau monde tout entier; les aspects en sont restés empreints dans ma mémoire. Quand de délicieuses images de la nature sont venues errer depuis dans mon imagination, il s'est toujours trouvé que c'était à la Suisse que j'avais pensé; et lorsque je bâtis mes Châteaux-en-Espagne, je les pose toujours au pied d'une montagne des Alpes, au bord d'un torrent rapide, et dans une position d'où l'on puisse découvrir un lac paisible et un immense glacier.

Dans cet hiver mémorable où les troupes françaises firent la conquête de la Hollande, en franchissant à pied sec ses mers glacées, nous revînmes à Paris par la Franche-Comté, non sans courir beaucoup de dangers de la part des loups que le froid et la faim avaient fait descendre du Jura, et qui attaquaient fréquemment le voyageur désarmé.

Un dégel général qui survint le soir où nous arrivâmes à Besançon, ayant rendu les chemins impraticables, nous eûmes l'agrément de passer quelques jours dans l'aimable famille d'un de mes compagnons de voyage.

Je vins bientôt rejoindre la mienne à Paris; mais que mes sensations furent différentes de celles que j'éprouvai en la quittant! Je n'avais plus que des complimens de félicitations à faire, et des larmes de plaisirs à répandre.

APPENDIX.

OBSERVATIONS du Citoyen Ramond sur les Glacières et les Glaciers (*).

IL y a vingt siècles passés que Rome, jetant pour la première fois un regard sur les régions inconnues d'où s'élançaient les barbares qu'elle ne redoutait plus, vit avec épouvante une chaîne de sommets supérieurs au Caucase, couverts en tous tems des neiges de l'hiver. L'univers policé crut un moment que l'Italie touchait par les Alpes au pôle glacé du septentrion (**).

Tandis que les Romains considéraient ces monts, Annibal les franchissait. Il présuma le premier que les neiges n'occupaient pas la totalité de leur superficie; il vit leur farouches et libres habitans; il foula ces pâ-

(*) On appelle *Glacières* les montagnes qui sont le point de réunion des glaces : on a donné le nom de *Glaciers* aux rameaux de glace qui en dérivent.

(**) Voyez Polybe, liv. II.

turages inconnus et défendus par tant de rochers ; il apprit à Rome qu'ils pouvaient être conquis.

On n'a point encore déterminé avec précision quels sont les lieux que les Carthaginois traversèrent, et l'on ne peut conséquemment se faire une idée juste de l'état des Alpes à l'époque de leur passage, parce qu'on ne sait à quelle partie de ces monts appliquer les descriptions des historiens qui nous ont transmis la mémoire de cette étonnante expédition. Tout ce qu'on peut conclure de leurs récits, c'est que les Alpes dèslors atteignaient leur vieillesse ; des précipices avaient succédé à leurs vallées ; des escarpemens subits avaient remplacé leurs pentes régulières ; de vastes éboulemens annonçaient leur caducité, et, sans doute, les champs de glace qu'Annibal rencontra étaient déjà des conquêtes de glaciers supérieurs. Voilà ce que l'histoire nous fournit ; mais dans quelles annales trouverons-nous la jeunesse de ces filles aînées de la terre ? jusqu'à quelle époque faut-il remonter pour chercher l'enfance de ce qui est vieux depuis si long-tems ? Si une frêle ma-

çhine, ouvrage d'un instant, qui se meut, qui sent, qui souffre, en un mot qui vit, c'est-à-dire qui, de sa propre énergie et de toutes ses forces court à la mort, si l'homme enfin, compte par années, par quel période de tems compteront des masses passives, insensibles, faites pour résister comme le globe même dont elles font partie, à la destruction qui s'épuise à changer la décoration de sa surface?

Ne regrettons donc point la perte des faits qui ont échappé à l'histoire; que nous apprendraient des annales si récentes? Qu'est-ce que des points de comparaison distans seulement de quelques siècles? Il est une autre histoire dans laquelle celle des peuples n'occupe qu'un espace imperceptible; c'est l'histoire de la nature. L'homme de génie qui sait y lire, franchit d'un pas les tems que nos fastes éclairent, et laissant derrière lui les nations et leurs mouvemens les plus anciens, il pénètre dans une antiquité plus profonde, il en fixe les *époques*, il en indique les révolutions. C'est du rivage des mers qu'il part. Là, il recueille les faits les plus récens, il marque le *hier* de la na-

ture, car pour elle les peuples n'ont qu'un jour. Bientôt il atteint les collines voisines de leurs bords, celles que les eaux ont formé les dernières lorsqu'elles achevaient de découvrir nos continens ; ce sont de longs cordons parallèles et peu élevés, ouvrage de leur lente retraite, car lorsque l'océan les laissa derrière lui, il avait perdu sa première fureur, il tendait avec moins d'impétuosité vers le bassin qu'il occupe. Plus loin, les monts s'élèvent et se divisent en diverses chaînes, dont les directions différentes annoncent les combats des eaux. Ici les courans sont marqués par de larges et profondes vallées ; c'était une mer irritée qui baignait leurs hauteurs et leurs précipices. De vastes bancs de coquilles et de productions végétales prouvent le long séjour qu'elle y a fait ; leur pétrification atteste le nombre de siècles écoulés depuis qu'elle les a quittées. Plus haut, les formes sont plus grandes ; tout annonce de plus violens mouvemens, de plus puissans moyens, une antiquité plus reculée. Chaque degré d'élévation ajoute un siècle à l'âge des monts, et l'observateur, parvenu enfin à mille toises

au-dessus du niveau actuel des mers, est à la plus grande hauteur où l'on trouve des traces de leur séjour, et marque l'époque la plus reculée de leurs travaux connus (*).

(*) De plus nouvelles observations faites dans les Pyrénées par le citoyen Ramond, l'ont porté à conclure que les eaux ont atteint une hauteur plus grande que celle dont il fait ici mention. Voici l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de lui à ce sujet :

« Je poursuis maintenant ces observations ; et si la » lecture de celles que j'ai publiées vous inspire de » l'intérêt pour les montagnes que j'habite aujourd'hui, » vous ne serez pas fâchée d'apprendre que cette année » je suis parvenu à la partie moyenne du Mont-Perdu, » que l'on peut regarder comme le Mont-Blanc des » Pyrénées, et que personne encore n'avait tenté d'ap- » procher. Là j'ai trouvé des glaciers qui ne le cèdent » guère à ce que les Alpes ont de plus magnifique en » ce genre. Mais ce que les Alpes ne vous ont point » montré ; ce qu'elle ne montreront probablement à » aucun observateur, ce sont les formes étranges, » l'aspect épouvantable des montagnes calcaires se- » condaires portées à une telle hauteur ; ce sont les » débris du règne organique gisans sur leurs cimes ; » ce sont les ossemens des quadrupèdes terrestres, » mêlés aux coquilles des testacées et aux loges des » zoophites ; c'est le cimetière des Antédiluviens, à » quinze ou dix-huit cents toises au-dessus du niveau » actuel de la mer. » *(Note de miss Williams.)*

Cependant il s'en faut de beaucoup qu'il ait atteint les plus hautes sommités qui hérissent le globe. Du sein même des monts qu'il vient de franchir, s'élève une chaîne formidable de rochers simples, qui semblent avoir toujours dominé la mer sans rivages qui roulait autour du globe. En vain chercherait-on des degrés et des époques entre eux et les amas que la terre a formés; les annales de la nature n'offrent qu'une immense lacune; rien de commun entre ces deux travaux. Le dernier a eu des témoins; les dépouilles du règne animal et végétal que renferment les montagnes secondaires, prouvent que notre terre était alors le théâtre de la vie; mais quel être a été présent à la naissance des montagnes primitives? Que renferment-elles, si ce n'est les aggrégations les plus simples du règne minéral? Lorsque notre planète les enfanta, elle n'était qu'une aride solitude.

Telle est l'antiquité de ces monts. Leur origine tient de près à l'enfance du globe; elle est vouée de même aux conjectures. Si l'on croit à cet embrasement de la terre qui la tint long-tems dans un état de liquéfaction,

on les voit naître du rapprochement inégal de ses parties, et des boursoufflures dues à son premier refroidissement (*); si, au contraire, on suppose que les mers ont pu se soutenir long-tems à une hauteur plus que double de celle qu'on leur a communément accordée, on pourra croire que leurs eaux, encore dénuées d'habitans, et roulant un limon purement minéral, ont formé cet énorme amas de roches simples (**). Mais que nous importent ces différens systèmes? L'existence des montagnes primordiales ne nous intéresse réellement qu'à compter du moment où, sortant du sein des eaux, entourées de ce revêtement de montagnes se-

---

(*) Système de M. de Buffon.

(**) Opinion de M. de Saussure, annoncée dans son excellent ouvrage sur les Alpes. Il est le premier qui ait cru trouver dans les montagnes primitives des couches régulières qui, par conséquent, ne sauraient être l'ouvrage d'une révolution. Ces couches ne sont point horizontales; au contraire, elles sont presque perpendiculaires. On peut les comparer à des feuilles appliquées les unes sur les autres, en sorte que chaque pic des Hautes-Alpes serait assez bien représenté par un artichaut. *(Note du citoyen Ramond.)*

condaires, qui adoucit leurs formes, émousse leurs angles, et doit servir de base à la végétation, elles s'enchaînent et s'étendent en tous sens sur les continens desséchés, pour diviser en régions leur uniforme étendue, et détruire ce niveau, qui à-la-fois les exposerait à de nouveaux déluges, et les condamnerait à une éternelle aridité. Tout, dans ces chaînes primitives, est régulier; tout porte l'empreinte des premiers dessins de la nature. Leur pente douce et fertile offre sans confusion toutes les gradations de la végétation, répondant exactement aux diverses bandes de l'atmosphère, et passant insensiblement de la prodigue fertilité des plaines, à l'avare indigence des hauteurs supérieures. La mousse termine le règne végétal, et tout ce qui est au-dessus est voué à la stérilité. Ainsi la chaîne aride des rochers originaires, dominant orgueilleusement le monde habitable, comme elle a dominé long-tems le déluge qui couvrait la terre, semble se soustraire encore une fois à la loi commune; mais ce n'est que pour subir d'une autre manière le joug de la nature. Ses stériles sommets sont condamnés à porter éternelle-

ment un immense fardeau de neiges, et tandis que leurs bases partagent avec les monts inférieurs l'avantage d'augmenter la surface de la terre, de l'abreuver de sources pures, de diviser la couche inférieure de l'atmosphère en portions bornées, de dispenser les nuages, de partager et diriger ces vents qui, sans un aussi puissant obstacle, feraient régulièrement le tour du globe dans une seule direction et avec une impétuosité destructrice, ils entretiennent un dépôt d'eaux dont la dépense est toujours proportionnée aux chaleurs des étés, et qui, bien loin de tarir par leurs ardeurs, éteindrait au besoin l'incendie d'un hémisphère.

Mais quelle est la cause du froid qui règne à ces hauteurs? Par quelle bizarrerie la nature a-t-elle accumulé, dans le séjour de l'éternelle sérénité, des glaces qui ne devraient se plaire qu'au milieu des brumes et dans le triste crépuscule des contrées polaires? Pourquoi la solitude et la mort sont-elles le partage des lieux que l'astre qui vivifie tout, éclaire de ses rayons les plus purs?

L'un attribuant à la terre une chaleur

propre, reste de son embrasement, suppose que les montagnes, en qualité de masses isolées et éloignées du foyer central, sont sujettes à une plus grande déperdition de feu interne (*); l'autre, regardant la réflexion

---

(*) Dans une note sur les sources, le docteur Darwin * nous apprend que le froid plus vif qu'on éprouve sur les sommets des montagnes que dans la plaine, provient principalement de ce qu'elles sont, pour ainsi dire, isolées et détachées du foyer de la chaleur terrestre. Dans sa note sur les glaciers, il observe que la chaleur ordinaire de l'intérieur de la terre étant toujours de 48 degrés (thermomètre de Farenheit) en hiver comme en été, la neige qui est en contact avec elle, est toujours dans un état de dégel. C'est pour cette raison, continue-t-il, que dans les glacières, les parties externes de l'amas de glace, fondent continuellement, ce qui force à en amasser dix tonnes pour en conserver une; c'est pour cela que des rivières considérables ont leur source sous des glaciers éternels et des montagnes de neige, et qu'elles coulent même en hiver.

Ce Poète philosophe se plaît tant à s'égarer avec ses *nymphes du feu primitif*, qu'il daigne à peine jeter un regard sur les divinités non moins intéressantes des

* Auteur d'un Poëme anglais très-célèbre, intitulé : *Le Jardin de Botanique.*

et la concentration des rayons du soleil, comme la seule cause de la chaleur des

---

glaciers. S'il avait visité les magnifiques retraites qu'elles habitent, il aurait été non-seulement enchanté de sa course, mais il nous aurait mieux fait comprendre comment les sommets des Hautes-Alpes, étant *isolés* de la chaleur centrale, celle-ci peut cependant fondre leurs glaces et en former des rivières considérables.

Ces nymphes modestes, quoique vêtues d'une robe éclatante, non-seulement sont jalouses d'être négligées par le Docteur, mais elles sont offensées de ses calomnies. Leurs plaintes sont encore présentes à ma mémoire.

Tandis que pensive sur les hauteurs des Alpes, je contemplais la nature et ses sévères beautés, les derniers rayons du jour qui fuyait, montrèrent à mes yeux la déesse des Glaciers sur son globe de cristal.

Son char, qui est un traîneau brillant de frimats, glissait sur une glace transparente, traîné par des Grèbes au plumage argenté, et la toison de sa robe était teinte des couleurs que portent les rayons brisés du soleil.

Comme elle soulevait son voile de vapeurs, son regard mélancolique trahit une profonde douleur, et sa voix entrecoupée soupira enfin les chagrins qui couvaient dans son cœur :

plaines, croit que l'état de solitude des monts, suffit pour rendre raison du froid qui glace

---

« Habitante de cette île riante où DARWIN » agite sa baguette magique sur le domaine prin- » tannier de la nature, sur son essence éthérée, sur » ses cavernes centrales, ses feux électriques, et » l'essaim de ses Néréïdes *.

» Va et dis-lui que si sa muse avait parcouru « mon empire, de nouvelles merveilles auraient » captivé ses regards; dis-lui que mes temples, » inconnus au soleil, renferment des trésors qu'un » œil vulgaire n'apercevra pas.

» Nymphes du feu! que de couronnes votre » poète aime à accumuler sur vos têtes! apprends, » Barde trop partial, que la philosophie permet » aussi qu'une auréole entoure la mienne.

» Pourquoi transformer en *Démon* ** une » Vierge? Pourquoi ordonner aux troupes res-

* Expressions du Poëme de M. Darwin.

** Call your bright myriads, trooping from afar,
With beamy helms, and glittering shafts of war;
In phalanx firm the *fiend of frost* assail
Break his white towers and pierce his crystal mail;
To Zembla's moon-bright coasts the tyrant bear,
And Chain him howling to the northern Bear.

BOTANIC GARDEN, *Chant I, vers* 437.

leurs

leurs cimes. Il en est enfin qui, rejetant sans modification ces deux systèmes, as-

---

» plendissantes de tes nymphes d'escalader mes
» retraites? Pourquoi diriger sur moi l'orage de
» leurs flèches, et vouloir enchaîner une déesse
» à l'Ourse du pôle?

» Arrête! apprends que ma main puissante peut
» précipiter l'Avalanche dans les gouffres profonds,
» et t'enfermer dans une prison glacée sous une
» neige immense.

» Tempère plutôt ta fougue guerrière. D'un
» art plus doux, avec une force plus irrésis-
» tible, empare-toi de mes esprits; accorde ta
» lyre d'or, et enivre-moi de louanges agréables
» comme le zéphir d'occident.

» Ta muse, portée sur les ailes d'un vautour
» des Alpes, franchira d'une course audacieuse,
» mes sommets infréquentés, pendant que les
» froids génies de mes sources cachées, décou-
» vriront à tes yeux la naissance des rivières.

» Mes sylphes vont tracer pour toi des sentiers
» sur mes neiges vierges encore, et leurs flam-
» beaux te guideront dans des cavernes sombres,
» laboratoires de la Nature.

» Poète ingrat, ils te montreront des lieux

surent que la simple raréfaction de l'air, suffit pour produire cet effet. Est-ce parce

---

» où mes pouvoirs vivifians appellent à la vie
» et à l'amour, les fleurs aux grâces rougissantes *.

» Pour toi..... Mais il me fuit, il m'aban-
» donne pour des nymphes aux cheveux dorés,
» au visage enflammé. Un teint éclatant, des yeux
» bleus sont pour lui sans attraits. » Alors elle pleura, s'enveloppa d'un nuage et disparut.

As on the Alpine cliff I musing stray'd,
And gazed on nature in her charms severe,
The last soft beam of parting day display'd
The glacier Goddess on her chrystal sphere,

Her sledgy car with sparkling frost-work bright
Over the pellucid ice her snow birds drew,
And on her fleecy rob refracted light
The full-blown rose's vermeil colors threw.

Slow as she graceful lifts her misty veil,
Indignant grief her mournful looks exprest,
And thus in plaintive tones the vestal pale
Breath'd the deep sorrows of her beating breast :

* Allusion au second chant du Poëme du Dr. Darwin, qui a rapport au système sexuel des plantes.

que tout fluide ne peut souffrir qu'un degré d'échauffement proportionné à sa densité? Est-ce parce que l'air, plus éloigné de la surface de la terre, en même tems que moins

---

" Native of that green isle where DARWIN waves
" His magic wand o'er nature's wide domain,
" Her airy essence, and her central caves,
" Her fires electric, and her nereid train:

" Go tell him, stranger, had his muse explor'd
" My realms, new marvels had enchain'd her eye;
" Go, tell him in my sunless fanes are stor'd
" Treasures no vulgar glance shall ere descry.

" Ye Nymphs of fire! around your glowing brows,
" What lavish wreaths your Poet loves to twine;
" Know, partial Bard! philosophy allows
" That one bright chaplet might belong to mine!

" Ah! why a Vestal to a fiend transform,
" Bid to my steps thy glittering bands repair,
" Direct with cruel aim their arrowy storm,
" And chain a Goddess to the Northern Bear?

" Stay thy rash steps! — my potent hand impels
" The rushing Avalanche to depths below;
" I can transfix thee — numb'd in icy cells,
" Or, shroud thee in unfathom'd folds of snow.

dense, est privé du mélange de ces vapeurs de diverse nature, qui se confondent, fermentent, se dissolvent, se régénèrent dans

---

" Come not in hostile garb ! with softer art,
" With dearer powers my yielding spirit seize,
" Wake thy rich lyre, and melt my gelid heart
" With incense sweeter than the western breeze.

" Thy muse shall mount my Læmmer-Geyer's wing
" Pass o'er my untrod heights with daring course;
" While the cold Genii of each new-born spring
" For thee unlock each river's viewless source.

" For thee my Sylphs with tender care shall mark
" The printless pathway of the secret rills;
" And light with lambent ray the cavern dark,
" Where chymic nature mystic wealth distils.

" For thee my Sylphs in distant lands shall trace,
" Where far diffus'd my vivifying powers,
" Awake, ungrateful Bard ! in blushing grace,
" To life, and love; awake thy wedded flowers.

" For thee — but ah ! my pensive form he flies
" For nymphs of golden locks, and florid hue;
" No charms have snow white tints, or azure eyes,
— She wept, and folded in a cloud withdrew.

(Note de miss Williams.)

la basse région de l'atmosphère, et doivent être regardés comme agissant très-puissamment sur sa température (*) ?

Quoi qu'il en soit, au reste, des divers systèmes que l'on peut imaginer pour expliquer ce phénomène, je crois que l'on doit regarder comme le plus propre à l'expliquer, celui qui établit la cause la plus constante et la plus uniforme. Rien, en effet, de plus régulier que la loi de la nature; et la ligne qui sépare le monde vivant de la région de la neige, est indiquée dans toutes les latitudes, par une surface imaginaire, courbée en sphéroïde aplati, qui, au-dessus de l'équateur, est éloignée de 240 toises du niveau de la mer, et qui, se rapprochant insensiblement

(*) L'opinion que je viens d'exposer et que je cherche à commenter, est celle de M. de Lue. Il l'a consacrée en dernier lieu dans son grand ouvrage, sans en exposer distinctement les fondemens; et quoiqu'il affirme que l'on ne peut point avoir d'autre système lorsque l'on connaît les montagnes, j'avoue que c'est moins dans ma propre expérience que dans la confiance que j'ai en celle de M. de Lue, que je trouverais des raisons d'adhérer à son sentiment.

(Note du citoyen Ramond.)

de la terre, en coupe la surface réelle vers le 80.e degré de latitude. Si nous appliquons cette règle aux Alpes, nous trouverons, qu'étant situées à une distance de l'équateur qui excède la moitié de sa distance au pôle, elles doivent rencontrer la région de la neige à une hauteur plus que moitié moindre que celle dont cette région est élevée au-dessus des mers de l'équateur; d'où il suit, que si les Alpes avaient conservé leur forme originaire, nous verrions leur chaîne couverte d'une bande de neiges, dont la lisière inférieure serait nettement tranchée par la région de la végétation, à 1100 toises au-dessus du niveau de la mer. La situation seule de quelques sommités, relativement aux aspects du soleil, et l'activité qu'acquièrent les rayons de cet astre, réfléchis par quelques surfaces, sur les surfaces voisines, interrompraient par un petit nombre d'irrégularités, la monotone blancheur de ce long cordon de frimats.

Si cet état a existé, il n'a pu exister qu'un moment, parce que les formes doivent changer sans cesse et qu'il n'en est qu'une seule régulière. La masse des glaces a dû augmenter,

par la raison même qu'elle avait commencé à se former, et que, s'il est une première année où ces sommets ont reçu des neiges dont une partie a résisté à l'action du soleil, il faut qu'il y ait à cette hauteur une raison pour qu'elles ne fondent pas en proportion de leur accumulation. Or, le volume et le poids de ces glaces n'ont pu s'accroître, sans qu'il s'en détachât d'énormes portions qui, roulant le long de la pente des monts, ont été porter l'hiver dans une région plus chaude, où elles se sont maintenues par leur étendue contre les ardeurs de nos étés. Les torrens se sont multipliés en raison de l'augmentation des glaces et de leur rapprochement de la zone tempérée; ils ont entraîné les terres qui tapissaient la croupe des monts, et préparé d'obscurs précipices, où les sommités supérieures ont pu prolonger des rameaux de glaces destinés à envahir les montagnes inférieures, et à réunir en chaîne continue les glaciers jusqu'alors relégués sur les cimes isolées.

Tel est l'état actuel des Alpes. S'il était possible de s'élever au-dessus de leurs sommets, et d'embrasser toute leur masse d'un

coup-d'œil, les parties fertiles disparaîtraient devant les espaces inhabitables. Deux mers de glace principales et voisines, l'une au nord-est, l'autre au sud-ouest, fixeraient d'abord les regards. Dans la première, on apercevrait comme des îles à moitié submergées, les monts qui s'enchaînent depuis le *Saint-Gothard* et le *Grimsel* jusqu'au *Schreck-horn;* de l'autre côté, on distinguerait, sous une livrée uniforme, le rang formidable de ceux qui s'élèvent depuis le *Saint-Bernard*, et le *Mont-Velan* jusqu'au *Mont-Blanc*. De ces deux mers, on verrait partir une multitude de rameaux qui se cherchent, se confondent, s'entrelacent en tous sens, lient les grandes masses à des masses plus petites, envahissent tout ce qui avoisine ce foyer de frimats. Dans ce blanc uniforme on remarquerait quelques pics d'une couleur différente, et qui, enchâssés dans les glaces, semblent en avoir garanti leurs sommets; autrefois, sans doute, ils en ont été couverts; mais leur squelette décharné est désormais incapable de les retenir : la nature affranchit leur vieillesse de la servitude commune. Quelques taches noirâtres indiqueraient la place des cultures et des pâ-

turages les plus vastes ; mais on chercherait en vain les interstices imperceptibles dans lesquels les hommes se sont frayé des passages, et le Vallais, le plus grand intervalle que les glaces laissent entre elles, ne serait qu'un étroit ruban argenté par le Rhône.

Considéré de plus près, et observé dans ses effets partiels, ce déluge de glace n'est que plus effrayant. On le voit engloutir tour-à-tour ces vastes débris de tout âge dont chaque portion atteste les ravages d'un siècle. Etendu comme le voile de l'oubli sur ces annales de la nature, il tend à effacer tous les vestiges que le tems a laissé de son passage. Dans quelque vallée que je pénètre, je me vois environné de glaces; elles menacent toutes les communications que l'industrie a dérobées à leurs intervalles; les plus fertiles pâturages en sont assiégés, et les bergers resserrés dans ceux qu'elles leur laissent, me montrent en gémissant ceux qu'elles ont envahis. Semblables à des torrens, si elles en avaient la rapidité et l'inconstance, semblables à des laves, si elles ne traînaient pas après elles toutes les horreurs d'un éternel hiver, elles suivent toutes les pentes,

s'accumulent dans toutes les profondeurs, et se présentent comme un immense éboulement dont le poids détermine la descente. L'habitant de la plaine les voit avec étonnement arriver au milieu de ses moissons, et défier le soleil qui les mûrit; le pasteur réfugié au fond des précipices, les aperçoit avec effroi atteignant la crête de l'escarpement qui le séparait d'elles, et vomissant sur sa demeure les torrens et les lavanges (*).

(*) Le docteur Darwin, alarmé de l'accumulation des glaces au pôle, et sur les montagnes de la Suisse, a indiqué une manière ingénieuse de rétablir l'équilibre entre le froid et le chaud, en employant les flottes européennes, qui maintenant ne sont que des moyens de dévastation, à transporter des îles de glaces, du pôle dans les climats fiévreux des tropiqnes. Comme les armées de terre vont bientôt (dn moins il faut l'espérer) cesser leurs travaux destructifs, je ne sais pourquoi le docteur n'a pas proposé d'apporter les glaciers du Saint-Gothard et du Mont-Blanc, dans les contrées de l'Europe où la chaleur est trop forte. Au reste, le citoyen Ramond, dans ses dernières observations sur les Pyrénées, nous a rassurés sur le refroidissement du globe, provenant de l'angmentation des glaces des montagnes; après avoir raisonné sur les différences dans la largeur et l'élévation de la zone des

Il faut en convenir, quelque triste que soit cette vérité, les glaces tendent à couvrir toute

---

glaces dans les Alpes et les Pyrénées, zône qui n'a que 300 toises de largeur sur celles-ci, tandis qu'elle occupe un espace de 1300 sur les premières *, il en tire l'induction suivante que « de la hauteur qu'atteint la » crête d'une chaîne, de sa latitude moyenne, et de » l'étendue de sa zone glaciale, deux choses étant » données, on en peut conclure la troisième ». Et que « dans une chaîne connue, si d'un mont donné, » on connaît deux de ces trois circonstances, sa hau- » teur, l'étendue de ses neiges, et la place qu'il occupe » dans les rangs de la chaîne, la troisième en est une » conséquence nécessaire. »

Après avoir établi ces lois, le citoyen Ramond s'attache à prouver que les glaciers des Alpes, comme ceux des Pyrénées, ne sauraient prendre d'accroissement durable au-dessous de la zone des glaces.

« Que ses flots glacés roulent vers toutes les ouver- » tures, dit-il, vaine menace ! c'est le torrent qui » se précipite du haut des monts sur une profonde » vallée..... et se dissipe en vapeurs. Un tapis de » fleurs marque, à la mer de glace, un rivage qu'elle » ne franchira point. La moisson du laboureur flotte » en sûreté sur ses bords ; et la cabane du berger

(*) Différence prodigieuse, si l'on fait attention que les pics les plus élevés de ces montagnes ne diffèrent, dans leur hauteur, que de six cents toises, et, dans leur latitude, que de trois degrés et demi.

la surface des hautes Alpes, et à isoler les vallées plus tempérées qu'elles renferment. Je ne dirai point que leur accroissement tient au refroïdissement du globe, car les glaciers ont en général dépassé de beaucoup la froide région qui les a vu former, et subsistent par leur volume dans une zone plus chaude; mais la situation même de ces glaciers dans des lieux qui n'ont pu leur donner naissance, doit prouver l'extension de la masse originaire (*). Comment ceux qui ont cueilli des

---

» ne redoutera plus son voisinage. Les fureurs de » l'Océan ne sont pas mieux contenues par des rives » doucement inclinées, et qui semblent ne lui opposer » aucune résistance, quand ses vagues, qui ébranlent » les plus fermes rochers, et qui ballottent, comme le » léger canot du sauvage, le vaisseau chargé d'une » légion entourée de ses batteries et de ses ramparts, » viennent mourir sur un sable mobile où elles ébran- » lent à peine la frêle coquille qu'elles ont apportée » !

(Observations faites dans les Pyrénées, chap. 14.)

(Note de miss Williams.)

(*) En attribuant au seul accroissement que les neiges supérieures doivent annuellement éprouver, l'extension que l'on remarque dans les glaciers inférieurs, et en regardant le système du refroidissement

fruits mûrs au pied du glacier de *Grindelwald*, qui d'une main ont touché celui de *Montanvert*, et de l'autre une moisson qui attendait la faucille, n'ont-ils pas conçu que la patrie des fruits ne pouvait être celle des glaces, et que ces amas descendaient de la région supérieure (*)? Quel système d'ailleurs, et quelles observations particulières opposer à des faits avérés, à des traditions uniformes?... Il faut avoir peu vu les glaces et peu consulté les bergers qu'effraie leur voisinage, pour ignorer combien il est de glaciers qui portent le nom des pâturages qu'ils ont récemment envahis (**), combien il est de passages, ou-

---

de la terre comme peu propre à expliquer le séjour de ces amas dans une région tempérée, je suis bien loin d'imaginer que cette manière de considérer un fait isolé soit en contradiction avec la plus magnifique théorie du monde que le génie ait jamais enfantée. Je crois seulement que plusieurs phénomènes relatifs aux glaciers et à leur augmentation, doivent être expliqués sans y avoir recours.

(*) Ceci a rapport aux lettres XVI et XXIII de M. Coxe.

(**) Les glaciers de *Rosenlaui*, qui sont au nombre de deux au moins, dans le canton de Berne; le *Blumlissgletscher*, dans le même canton, plusieurs autres dans le Vallais et le Faucigny, etc.

verts il y a un siècle, qu'ils ont comblés sans retour (*): tous ces lieux sont connus, les registres des communautés et des familles ont conservé la mémoire de ces calamités publiques, des monumens les attestent(**).Enfin, s'il fallait à tant de témoignages ajouter une autorité, qui en cette matière vaut toutes les autorités, je citerais l'illustre *Haller*, le Pline de la Suisse; ce savant homme alors octogénaire, m'a affirmé que dans sa première jeunesse, il avait vû de Berne des montagnes dépouillées de neige pendant la meilleure partie de l'été, qui actuellement en sont constamment couvertes (***).Ce serait étrangement

(*) Celui du *Letschberg*, entre le canton de Berne et le Vallais; celui du *Montanvert* et du *Bonhomme*, dans le val d'Aost; celui de *Grindelwald*, dont M. Coxe lui-même parle, lettre XVI, page 290, etc.

(**) Dans la paroisse de *Grindelwald* on voit la cloche d'un hermitage situé jadis dans le passage qui communiquait au Vallais, et que les glaces ont comblé.

(***) M. de Haller, en 1777, a encore consacré son opinion sur ce sujet dans une préface qu'il a faite pour M. *Wagner*, éditeur de la plus belle collection de vues de la Suisse qui existe. A l'observation que je viens de rapporter sur la foi de ce grand-homme, j'en vais joindre une du même genre et qui me parait décisive.

abuser de quelques exceptions particulières que d'opposer à ces faits l'immobilité des glaciers inférieurs. Depuis plusieurs siècles, il est vrai, quelques-uns de ces amas n'ont point passé certaines bornes, et leurs insensibles accroissemens ayant toujours été suivis de diminutions proportionnées, les extrêmes de ces variations ont été constamment renfermés dans un très-petit espace. Tel est le glacier de *Montanvert*, tels sont ceux de *Grin-*

L'Alsace, placée relativement aux Alpes, dans le même sens que la ville de Berne, les voit de même terminer son horizon au sud. Les anciens habitans de cette province, qui paraissent avoir oublié le vrai nom de ces montagnes, leur en ont imposé un qui peignait leur apparence, celui de *Hohe-Blauen*, *Hautes-Bleues*; c'est ainsi que dans le continent septentrional de l'Amérique on a nommé *Montagnes Bleues* la chaîne éloignée qui arrête la vue du côté de la mer Pacifique et du détroit d'*Anian*. Cette dénomination de *Hautes-Bleues*, qui se trouve encore dans les Cartes perspectives de *Mérian*, tombe maintenant en désuétude, parce qu'elle ne convient plus à des masses d'une éclatante blancheur, nettement tranchées avec l'azur du ciel, et dont l'apparence actuelle rappelle ces nuages épais, ces *grains* que l'on voit dans un jour d'été s'élever sur l'horizon.

delwald et de *Furca* (*). Mais, qui ne conçoit que des rameaux descendus à plusieurs cent toises au-dessous de leur région natale, et parvenus au sein de ces vallées où les rayons du soleil réfléchis en tout sens leur font éprouver des pertes que les glaces supérieures, secondées par le froid des hivers, peuvent à peine réparer; qui ne conçoit, dis-je, que ces rameaux sont au terme de leur extension, et ont atteint le but vers lequel tous les autres glaciers tendent avec plus ou moins de célérité, plus ou moins de succès. C'est donc tout confondre que de soumettre les amas supérieurs aux vicissitudes de ces derniers. Ceux-ci habitans de nos plaines, et naturalisés dans le séjour des variations, croissent, décroissent au gré des circonstances capricieuses qui règlent tant de choses ici-bas. Dans la haute région, au contraire, il y a peu de saisons différentes, peu de circonstances, peu d'accidens; les lois sont simples,

(*) Quant au glacier de *Grindelwald*, il s'en faut bien que son état d'immobilité remonte à une époque reculée, puisque l'on a gardé le souvenir du passage qu'il a envahis, et de l'hermitage dont on a conservé la cloche. Voyez les deux premières notes de la page 222.

la

la tendance est constante, les accroissemens dépendent invariablement de la même cause qui a conservé jadis les neiges du premier hiver en dépit des chaleurs du premier été (*).

L'influence que l'accumulation des glaciers de la haute région a sur les glaciers inférieurs, se fait apercevoir dans la marche progressive de ces derniers. La cause en est facile à concevoir; une masse qui pèse sur un plan incliné, tend nécessairement à descendre, et

---

(*) Dès-lors qu'à ces hauteurs le rapport du froid de l'hiver aux chaleurs de l'été, s'est trouvé tel, qu'au bout d'une année la somme des neiges tombées a excédé de quelque chose celle des neiges fondues, la couche des neiges résistantes n'a pu qu'augmenter, parce que chaque année l'a recouverte d'une nouvelle couche, résultat de la même soustraction. La proportion de l'accumulation a même dû devenir croissante, parce que le froid qui règne au sommet de ces monts a nécessairement augmenté en raison de l'épaississement annuel de la calotte glaciale, en sorte que les neiges du centième hiver, soutenues par un sol déjà glacé, ont résisté beaucoup plus efficacement aux ardeurs de l'été suivant, que n'avaient fait celles que le premier hiver avait répandues sur une terre encore nue et livrée seulement au froid naturel de la zone aérienne qui l'environnait.

cette tendance est favorisée dans les glaciers par le choc des torrens qui roulent sous leurs voûtes, par l'humidité que leur masse communique au terrain qui les porte, enfin par cette multitude innombrable de cavités qui creuse leur partie inférieure, et dont l'effet est de diminuer le frottement en diminuant l'étendue des surfaces. C'est ainsi que l'accroissement qui n'a réellement lieu que sur les hauteurs, alimente les rameaux qui, étant situés dans les régions tempérées, perdent beaucoup sans acquérir, et augmente peu-à-peu ceux qui, n'ayant pas encore outrepassé la bande glaciale des monts, sont destinés à la franchir pour désoler des contrées plus chaudes. C'est à la *Marême* ou *Moraine*, à cet amas de fragmens de rochers qui borde le pied des glaciers, que l'on doit la découverte de leur progression. On observera que cette enceinte était principalement composée de morceaux de granit, quand même le glacier ne se montrait qu'entre des rochers calcaires, et l'on ne tarda pas à soupçonner que c'était du lieu de son origine qu'il apportait lentement ses débris: on en fut convaincu lorsqu'en comparant annuellement la situation de

ses crevasses transversales, avec les rochers qui le bordaient, on reconnut qu'elles avançaient insensiblement vers son embouchure, et qu'un signal fixé au-dessus de quelqu'une de ces fentes avait en peu de tems parcouru un espace remarquable (*).

(*) C'est dans les glaciers du Faucigny que l'on a fait ces observations. Des sapins plantés dans les fentes de la glace ont servi de points de comparaison. L'une des expériences de ce genre les plus décisives est due à M. Hennin, alors ministre de France à Genève. Il semble résulter de toutes celles que l'on a faites, que la marche des glaces est d'environ quatorze pieds par an. Cette vitesse est énorme, et l'on sent qu'une tendance aussi décidée aurait les plus terribles effets, si elle était la même à toutes les hauteurs, et si différentes causes ne se réunissaient pour la contrarier; mais il n'est pas possible que cette loi soit universelle: elle doit varier suivant la pente et la direction des vallées de glace; enfin suivant la pression des amas supérieurs et la direction de cette pression. D'ailleurs la température de la région dans laquelle les glaciers se trouvent, doit encore modifier cette vitesse; le sol, plus ou moins humecté par la fonte des glaces, favorise plus ou moins leur descente; en sorte que les rameaux inférieurs, chargé du poids énorme des neiges de la haute région situés dans des vallons dont la pente est longue et décidée, creusés par les torrens qui se rassemblent sous

Cette manière de s'alimenter et d'accroître est commune à tous les glaciers. Il en est d'autres entièrement accidentelles ou particulières à quelques-uns. On voit des amas qui, situés dans des vallons extrêmement chauds, reçoivent tous les ans un renfort de neiges auxiliaires par la chute périodique d'une lavange qui se forme régulièrement au-dessus d'eux; on en a vu qui, abandonnés à leur poids sur une pente très-escarpée, se sont portées tout-à-coup vers les pâturages qu'ils

---

leurs voûtes, doivent marcher beaucoup plus rapidement que ceux qui habitent la région glaciale; et cette augmentation de vîtesse, due à leur situation, est en même-tems le moyen que la Nature a employé pour réparer les pertes rapides auxquelles cette situation les soumet, tandis que la lenteur de la marche des glaciers supérieurs s'oppose à l'accroissement prodigieux que leur position leur permettrait. Ainsi l'amas de la haute région trouvant son extension plus gênée du côté des vallées élevées, se jette principalement vers les issues inférieures où ses parties viennent tour-à-tour se dissoudre; en sorte que l'augmentation annuelle des neiges, quelque prodigieuse qu'elle soit, ne produit dans les glaciers qu'un accroissement presqu'insensible, et même anéanti quelquefois par les caprices des saisons.

dominaient, et les ont envahis pour toujours. Quelquefois de nouveaux glaciers se sont établis dans des creux peu exposés aux rayons du soleil, où les neiges de l'hiver étaient entretenues par celles que les chaleurs de l'été détachent des montagnes supérieures. C'est ce dernier phénomène que les habitans des Alpes ont en vue, quand ils avancent comme un axiôme, qu'il n'ait un glacier par-tout où une portion de neige, quelque petite qu'elle soit, a subsisté l'espace d'un an.

La marche régulière que je viens de décrire, cette lente progression qui entraîne insensiblement au pied des Alpes les neiges que leurs sommets ont recueillies, est à la fois l'origine des glaciers et la cause de leur permanence. Si les neiges demeuraient invariablement dans leur froide patrie, et qu'elles n'y reçussent qu'autant d'accroissement qu'il en faudrait pour réparer les pertes de l'évaporation, la Suisse n'aurait point de glaces, et n'enverrait point aux quatre mers qui entourent l'Europe, les plus beaux fleuves de cette partie du monde. Si, au contraire, ces mêmes neiges tombaient tout-à-coup dans les vallées inférieures, avant d'avoir pris la consistance

qu'elles reçoivent dans la région moyenne, par la succession des gelées et du dégel, leur dissolution serait aussi rapide que leur chute, et bientôt elles disparaîtraient avec les torrens furieux qu'elles auraient formés. Ce n'est pas ainsi que la nature agit. Elle a destiné la terre la plus haute de l'Europe à en arroser la surface; mais il faut que cet arrosement soit régulier, autrement il cesserait d'être un bienfait. Les neiges qui s'accumulent dans cette contrée élevée, doivent donc fondre lentement et uniformément. Pour fondre, il faut qu'elles descendent dans la région inférieure de l'atmosphère : pour fondre lentement, il faut qu'elles y soient en grande masse et sous une forme très-solide; elles doivent prendre la consistance de la glace la plus compacte. Suivons dans ses détails cette singulière transformation.

Les montagnes les plus élevées, celles auxquelles on a particulièrement affecté le nom de *Glacières*, sont absolument inabordables, mais l'œil exercé distingue dans l'éblouissante blancheur de leur revêtement ce *mat* qui caractérise la neige. En effet, il ne tombe des nues que la neige, et celle qui s'attache à ces som-

mités élevées ne pouvant jamais éprouver un vrai dégel, doit demeurer sous cette forme, ou seulement se couvrir d'un léger vernis de glace imparfaite, causé par l'agglutination des parties de sa superficie les plus exposées au soleil. C'est cette croûte resplandissante qui a trompé quelques observateurs sur la nature du revêtement de ses monts. Toutes les parties de ce revêtement se détachent très-facilement, et tombent souvent en poussière glaciale au fond des vallées circonvoisines. Voilà le premier état des neiges supérieures, et le premier pas qu'elles font vers les vallées inférieures.

Directement au-dessous de ces monts, et dans ce bassin élevé qui reçoit à la fois leurs dépouilles et les neiges de l'atmosphère, la température est moins glaciale, le soleil a quelque empire, et quelques jours de dégel suspendent les rigueurs de l'hiver; là, on trouve les neiges plus condensées, plus adhérentes; elles soutiennent déjà le pied, mais elles en gardent encore la trace. Voilà l'immense réservoir où puisent les glaciers. Une infinité de rameaux s'échappent en tous sens le long des vallées escarpées qui cherchent les plaines. Leurs neiges élaborées dans le bassin supé-

rieur et devenues plus solides, sont propres à soutenir l'épreuve à laquelle une région un peu plus tempérée les soumettra. Le second pas est fait.

Dans leur nouveau séjour, les neiges sont exposées à de plus longs dégels, mais les gelées ne sont guère moins âpres ; leur masse se pénètre de plus en plus de l'eau que produit la dissolution de quelques-unes de ses parties ; mais quand elle est imbibée, le froid la surprend et transforme le tout en une demi-glace qui en a déjà quelque transparence : ici naît le glacier.

Le travail n'est pas encore achevé, mais il tend rapidement à sa perfection. Chaque toise d'abaissement vers la région inférieure, donne aux glaces un degré de dureté et de transparence de plus, et bientôt le glacier entièrement métamorphosé ne conserve plus rien qui rappelle son origine.

Si, cependant, on jette un regard attentif sur la partie où la transformation est la plus complète, c'est-à-dire au pied du glacier, on reconnaîtra qu'il ne forme pas encore un tout homogène, et qu'il est composé de deux glaces très-différentes. Celle qui forme sa cou-

che inférieure, plus compacte et plus transparente, et d'une dureté qui surpasse celle de nos glaces les plus parfaites ; d'ailleurs elle lui est en tout pareille, et lorsqu'on la frappe légèrement, elle se brise en éclats anguleux terminés par des surfaces planes ; mais celle qui compose les roches irrégulières dont la superficie extérieure est hérissée, plus blanche et plus légère, en même-tems que moins solide, se divise facilement en fragmens globuleux qui ne sont eux-mêmes qu'une aggrégation de parties semblables. La glace inférieure est donc le produit de l'eau régulièrement cristallisée, tandis que celle-ci n'est encore qu'une neige dont les particules sont agglutinées par la succession des dégels et des gelées ; voici comme je conçois ce phénomène.

La neige, telle qu'elle tombe sur la terre, est un amas de petits cristaux réguliers, figurés en étoiles très-échancrées et très-légères, dont les six rayons, plats, aigus et distans entr'eux de 60 degrés, nous offrent le module de la cristallisation de l'eau. Que l'on imagine l'effet que la chaleur doit avoir sur ces flocons accumulés ; ce seront les parties

les plus déliées qui céderont les premières, les pointes s'émousseront, bientôt il ne restera de chaque étoile qu'un petit noyau sphérique, et la masse entière s'affaissera par le raprochement de ces globules. C'est dans cet état que l'on trouve, par-tout, les neiges qui ont souffert un commencement de dégel; alors elles sont moins poreuses et plus transparentes. Mais si les gelées succèdent à ce dégel, les petits glaçons sphériques se collent et forment une masse glacée, qui se brisera au gré des interstices sinueux que laissent entr'eux les globules élémentaires. Telle est la glace qui compose la couche supérieure des glaciers. La couche inférieure a celle-ci pour origine; formée par la congélation des eaux qui ont filtré à travers les neiges, elle a pris la figure des glaces parfaites, sa masse est un tissu de lames plates et uniformément inclinées, elle est dure, transparente, et se brise en fragmens d'un tranchant vif (*).

(*) C'est parmi ces glaces inférieures que l'on en a remarqué dont la couleur est d'un bleu plus foncé, et qui surpassent de beaucoup en dureté, en pesanteur et en indissolubilité, les glaces les plus solides que nous connaissions. Ces propriétés sont une suite de leur an-

Ce n'est point, comme on le croit communément, pendant les chaleurs de l'été, que ces transformations s'opèrent ; elles ne font que se préparer. Les neiges s'imbibent d'eau, mais le froid de la nuit n'est pas assez vif pour achever l'ouvrage ; il ne pénètre les neiges qu'à une petite profondeur ; le dégel n'est qu'un peu rallenti ; c'est l'hiver seul qui le suspend, et qui glace ce que l'été a dissous.

---

tiquité et de la succession continuelle de dissolution et de congélation qu'elles éprouvent. Leurs parties se sont rapprochées peu à peu ; elles ont chassé ou dissous toutes les particules d'air étranger qui troublaient leur transparence et diminuaient leur adhésion : demeurant alors sans mélange, elles ont acquis cette couleur bleue qui est celle de l'air et de l'eau, quand ils sont en masse et qu'ils ne tiennent pas d'autres fluides en suspension. M. de Pfyffer a fait sur cette glace quelques expériences que je n'ai point répétées. Il assure qu'elle conserve sa couleur jusques dans ses derniers fragmens : ceci doit cependant avoir un terme. Il a reconnu aussi la propriété qu'elle a de résister puissamment à la chaleur. J'ai fait la même observation, et j'ai admiré la sagesse de la Nature qui a donné à ces glaces une dureté et une indissolubilité propres à leur faire soutenir le séjour des chaudes vallées dans lesquelles elle les a fait descendre.

Il arrive de là que pendant la saison tempérée une prodigieuse quantité d'eau échappe à la congélation ; elle pénètre de part en part la masse des neiges ; son poids l'attire vers les parties les plus basses ; là, elle trouve des bassins qui la distribuent dans les entrailles des monts pour alimenter les sources, ou des pentes auxquelles elle est forcée d'obéir et qu'elle suit en entraînant une partie des neiges qu'elle noie, pour se creuser un canal qui la verse dans la plaine. En vain, ces neiges si faciles à pénétrer, se changent ensuite en glace ; elles conservent la forme qui leur a été imprimée ; le torrent emparé de son lit, et doué d'une impétuosité proportionnée à la pente, est devenu capable de vaincre les obstacles passagers que les accidens pourraient lui opposer. Le glacier, dans sa marche, est forcé de lui conserver une issue qu'il saurait se frayer..... Que dis-je ? il est façonné par son courant, sa descente est favorisée par le choc et la rapidité de ses flots ; le torrent lui marque d'avance les lieux qu'il doit occuper, et le précède pour lui préparer des déserts.

Tandis que la nature fait cette dépense exté-

rieure pour fertiliser nos plaines brûlées par les chaleurs de l'été, elle songe à l'hiver, et ses réservoirs se remplissent : c'est dans les creux privés d'issue apparente qu'elle accumule les eaux, que mille conduits inconnus portent dans les cavités intérieures, d'où elles sortent sous la forme de sources qui, non-seulement y ont résisté au froid des hivers, mais y ont souvent acquis une chaleur étrangère ; dont les nombreuses eaux thermales de la Suisse attestent la cause. Les mêmes foyers souterrains auxquels nous les devons, ces demi-volcâns entretenus par la fermentation lente et graduelle des vastes dépôts de minéraux amassés dans le sein des Alpes, sont aussi l'origine de ces cavités accidentelles qui se creusent sous des glaciers tout formés, et de cette verdure que l'on est surpris quelquefois de trouver dans les lieux qui devraient être couverts de neiges éternelles ; enfin, on leur doit un grand nombre de ruisseaux entretenus par la fonte des glaces, pendant le froid le plus âpre de l'hiver, et qui s'emparant du lit des torrens, balayent leur route, et leur conservent des issues. C'est encore à ces foyers de chaleur et aux affais-

semens partiels qu'ils occasionnent dans la masse des glaciers, que l'on doit attribuer une partie des grandes crevasses qui les occupent en tous sens, et qui recevant les eaux de la surface supérieure, les portent vers les canaux inférieurs. C'est aussi aux voûtes que leurs chaudes exhalaisons forment sous les glaciers, qu'il faut rapporter les ponts de glace, les lacs intérieurs, et mille autres accidens qui par cela même qu'ils sont des accidens, ne peuvent avoir une cause constante, et ne doivent pas être rangés dans la classe des phénomènes dûs à la chaleur propre de la terre. Cette chaleur est une cause uniforme et universelle : elle ne peut avoir que des effets uniformes et universels. Si elle seule agissait sur la partie inférieure des glaciers, elle agirait toujours régulièrement ; leur masse s'affesserait par-tout dans la même proportion ; les eaux qui résulteraient de leur fonte, humecteraient également toutes les terres qu'ils couvrent ; elles s'écouleraient indifféremment de toutes les parties de la glace qui touchent à la terre ; elles ne se réuniraient qu'après leur avoir échappé. Il n'y aurait point de cavités bizarres et partielles, point de réservoirs séparés, point

de ces lieux privilégiés qui se débarrassent de leurs neiges sans que la cause en soit dans l'aspect du soleil, ou dans leur position relativement aux hauteurs voisines.

On a cru trouver dans les voûtes qui s'ouvrent au pied des glaciers, pour vomir les torrens, la preuve de la fonte de leur surface inférieure; mais ces voûtes répondant précisément à la partie la plus creuse du vallon que les glaces occupent; c'est-à-dire, au lieu même où les eaux abandonnées à leur poids et à leur fluidité se réunissent, quand rien ne contrarie leur tendance, et n'étant, d'ailleurs, que la bouche d'un conduit qui perce le glacier dans toute sa longueur, ne prouvent rien, sinon le peu de résistance que les neiges imbibées ont opposée à l'écoulement des eaux qui provenaient de leur fonte, dans un tems où l'amas n'avait pas encore acquis sa forme glaciale. En effet, ce n'est point, comme l'imaginent ceux qui n'ont vu que le pied des glaciers dans le fond de ces voûtes, que les torrens prennent naissance. Les deux *Lutchines* et le torrent qui grossit le Rhône près de sa source, n'appartiennent point aux amas de glace de *Grindelwald*, de *Lauterbrunnen* et de

Furca; leurs sources sont dans les neiges supérieures ; mais elles doivent au canal qui les reçoit, et qui les rend à la plaine, après les avoir dérobées long-tems à la vue, les eaux auxiliaires que ses nombreuses crevasses leur apportent de toutes les parties du glacier, en sorte que l'accroissement du torrent lui vient autant de la surface supérieure que de la partie inférieure. On jugera même que le produit de la fonte extérieure n'est pas peu considérable, si l'on observe que les sillons qui la creusent, et les pointes qui la hérissent, sont l'ouvrage des courans qui s'y forment dès les premiers jours du printems, et qui ne cesseraient jamais de couler, si les crevasses, en se débouchant bientôt après, ne les absorbaient à mesure qu'ils naissent, pour les porter au canal inférieur.

Après avoir décrit les formes générales que les glaciers doivent à leur origine, je ne m'arrêterai point à peindre les variétés innombrables qui les distinguent ; elles sont en aussi grand nombre que les lieux et les circonstances. Ici, une bande de glace appliquée à un rocher escarpé, s'en détache à mesure que le soleil échauffe son appui, et se présente,

vue

vue de profil, comme une aiguille transparente extrêmement élevée, dont l'équilibre semble un prodige. Là, un amas de glace parvenu au bord d'un précipice, penche en saillie sur sa profondeur, et se courbe en demi-voûte. Ailleurs, cette saillie s'est détachée par son poids, et laisse un mur de glace perpendiculaire d'une effrayante hauteur. Entre des monts peu distans, le glacier est un détroit resserré; plus loin, c'est une mer immense que dominent à peine quelques sommets à demi engloutis. Dans les régions supérieures, cette mer est calme et sillonnée seulement par de vastes ondes; s'échappe-t-elle le long d'un étroit vallon, c'est un torrent furieux dont les flots se pressent et se poursuivent. Tout, à cette vue, rappelle l'idée du mouvement et du bruit; et cependant le silence et l'immobilité vous environnent.

J'abandonne sans peine les descriptions particulières et les froids détails aux ouvrages faits pour tout décrire et tout expliquer: mais, que n'ai-je rapporté de ce monde nouveau le pouvoir de le peindre à l'imagination, comme il s'est peint devant mes yeux; de

retracer les sentimens qu'il m'a donnés, les idées qu'il m'a créées! Que l'on ne juge point de ces solitudes par les solitudes de nos plaines. Ici-bas, tout vit, tout a une ame. Dans la retraite la plus écartée, dans les déserts où je ne rencontre point les traces d'un homme, je trouve une famille d'oiseaux qui me rappelle nos familles, une république d'insectes qui me retrace nos nations et leur industrie, leurs rapports et leurs querelles. Le frémissement d'un arbre, l'agitation d'un buisson, la course rapide et le murmure d'un ruisseau, tout me ramène au sentiment de l'existence en me donnant l'idée du mouvement, la plus douce de toutes les idées, parce qu'elle éloigne celle du néant. Qu'ils sont différens, les immenses déserts des Alpes! Un tapis uniforme couvre leurs dédales glacés depuis les sommets les plus fiers jusqu'aux profondeurs les plus inabordables; c'est la livrée des hivers éternels du pôle, c'est un linceul qui enveloppe la terre expirante; la mort qui subjugue ici des êtres dignes de la combattre, la jonche de leurs débris formidables. Un éternel silence règne sur cette région isolée. Si, de loin en loin, une lavange

tombe dans ses précipices, si un rocher roule sur ces glaces, ce bruit sera isolé; nulle créature vivante ne lui répondra par un cri de terreur; des oiseaux timides ne fuiront point en tumulte; les tortueux labyrinthes de ces monts, tapissés d'une neige qui les assourdit, recevront en silence ce son que nul autre ne suivra. Quel autre que l'observateur de la nature croira que ce vaste tombeau renferme son atelier secret, et que, semblable au monarque soucieux qui, dans le plus tranquille réduit de son palais, songe avec anxiété au bonheur de ses peuples? la mère du monde prépare dans ce séjour défendu par de si terribles avenues, les fleurs dont elle semera nos plaines.

La dépense que fait la masse glaciale pour alimenter ses rameaux inférieurs, et les pertes prodigieuses que l'évaporation lui fait éprouver, ne suffiraient pas encore pour contrebalancer les accroissemens continuels qu'elle reçoit, si les neiges supérieures ne parvenaient dans la région où elles doivent se dissoudre qu'avec la lenteur qui caractérise leur marche régulière, et sous la forme solide qu'elles acquièrent par cette descente gra-

duelle. Mais bientôt les hauteurs surchargées de leur poids, et ne pouvant plus les retenir sur leur pente escarpée, s'en débarrassent en les envoyant sous la forme de lavanges dans des profondeurs où les rayons du soleil ont plus d'activité. Ainsi, parvenues avant leur tour au terme où elles tendent toutes, elles se trouvent exposées sans défense à l'action de la chaleur, et se dissolvent avec une promptitude qui rétablit l'équilibre entre les pertes et les accroissemens. Diverses causes contribuent à favoriser le déplacement de ces masses de neige, et les habitans du pays donnent à ce phénomène des noms différens relatifs à ces causes et aux formes qu'il en reçoit. C'est pourquoi on les distingue en *lavanges de froid* et *lavanges de chaud; lavanges de vent*, et *lavanges de poussière* (*).

(*) Le mot de *lavange* dérive du terme allemand, *lauine*, par lequel les habitans des Alpes suisses désignent ce phénomène. Celui d'*avalanche*, qui exprime la même chose, et qui est plus en usage dans le pays *Roman*, a pour étymologie le vieux mot *avaler*, *descendre*, qui n'est plus pris dans ce sens, ou plutôt l'ad-

Une masse de neige que son poids seul détache des hauteurs sur la pente desquelles elle était suspendue, est ce qu'on appelle une lavange *de froid*, parce que c'est ordinairement en hiver que l'accumulation des neiges en détermine la chute. Elle est toujours accompagnée d'un fracas horrible, et rien ne peut s'opposer à sa tendance. Des habitations, des villages entiers sont ensevelis ; des forêts sont rasées ; des roches même cèdent au choc, et sont entraînées. L'air ébranlé par le passage de cette masse énorme, va porter le ravage dans les lieux que les neiges ne peuvent dévaster : un ouragan a moins de violence, et quelquefois le voyageur qui marchait hors de l'atteinte de la lavange, a été précipité ou étouffé par ce souffle impétueux chargé de particules glacées.

La lavange de *chaud* ou de *poussière* diffère peu de la précédente. Elle a la même origine, mais elle est moins compacte, elle tombe moins en masse, et en se divisant elle couvre une plus

---

verbe *à-val*, venant du latin monachal *ad vallem*, qui est encore dans la langue des mariniers, et qui est l'origine du verbe *avaler*.

grande étendue de terrain ; la neige qui la compose est une poudre glaciale extrêmement fine et légère. Pendant les jours chauds de l'été on entend fréquemment un bruit semblable à celui de la foudre qui éclate, ou d'un torrent qui se précipite d'une hauteur considérable sur une table de roche : c'est une de ces lavanges éloignée qui tombe de rochers en rochers sous la forme d'une cascade d'eau réduite en écume. Un vent chaud qui vient de la région méridionale, et que les habitans des Alpes suisses nomment *Foen*, le même qui dès les premiers jours du mois de mars change tout-à-coup la température de l'air dans les contrées voisines, et qui, en un jour, émaille les prés de violettes, et donne à celui qui le respire, le premier sentiment du printems, le *Syroço* des Italiens, balaye en peu de tems les sommets des Alpes. Alors les lavanges se succèdent sans interruption, les torrens s'élancent de tous les glaciers, et les rivières subitement enflées submergent leurs rivages. Lorsque ce vent s'élève, il trouve au-dessus des Alpes une masse d'air glacé qui s'oppose à son passage ; il la combat, il l'ébranle, mais ce n'est qu'au bout de deux jours qu'il parvient à prendre sa place, et les habi-

tans des plaines septentrionales de la Suisse, sentent, pendant deux jours un vent froid qui leur prédit le vent brûlant qui soufflera le troisième jour (*).

La lavange *de vent* est dans le nombre des phénomènes de ce genre celui qui rapproche le plus les hautes Alpes des terres septentrionales du globe. C'est un déplacement des neiges occasionné pendant l'hiver par de violens ouragans. Ces neiges que le froid a conservées dans leur état de légéreté, sont enlevées par les vents et transportées à de grandes distances. L'aspect de la région où ces vents exercent leur fureur, est changé en un instant; malheur à ceux qui se trouvent alors à ces hauteurs. Les sentiers que les pas ont tracés,

---

(*) Ceci a lieu jusqu'en Souabe et en Haute-Alsace, quoique d'une manière beaucoup moins sensible. Par-tout ailleurs on ne connaît point ce changement subit de saison, qui a quelque chose de si magique, et qui fait sur tous les êtres une impression si délicieuse; la succession est lente et graduelle, et les températures opposées se rapprochent par des nuances peu distinctes, donnent à la Nature une marche monotone dont l'ame n'est avertie que par des sensations vagues.

disparaissent ; les signaux élevés de distance en distance pour indiquer la direction des routes sont renversés ; et si le malheureux voyageur n'est pas enseveli sous cette mer furieuse, il porte avec désolation les yeux sur une immense plage où rien ne guidera sa marche, et qui n'offre plus d'autres inégalités que les vastes ondes dont les vents ont silloné sa mobile surface. C'est ainsi que dans ses grandes vues la nature dédaigne les maux particuliers. Rien ne lui coûte quand il s'agit de maintenir son plan primitif, et tandis qu'elle s'occupe à cacher son immutabilité sous une inépuisable variété de formes, que lui importe qu'un de ses pas déplace, anéantisse un de ces êtres qu'elle jette avec tant de profusion sur la surface des mondes ?

Je bornerai à cette rapide esquisse le tableau des objets que mon séjour dans les Alpes m'a offerts.

Placés au centre de la partie la plus riche et la plus tempérée du globe, ces monts rapprochent de nous et les contrées les plus âpres, et les régions les plus glaciales. Si on les observe relativement à leurs parties constituantes, on y trouvera un respectable reste de la première

ébauche de notre planète, une chaîne inébranlable de rochers simples qui se sont maintenus au milieu des révolutions de la terre, et qui ont vu naître et se détruire autour d'eux les aggrégations fortuites et tumultueuses, les amas lents, les monts secondaires, enfans des caprices de la nature, et passagers comme ces caprices. Dans leur sein ils recèlent des fossiles vierges aussi anciens qu'eux-mêmes, et les cristaux, fidèles compagnons des glaciers. Ce n'est qu'à leurs pieds qu'on voit ces revêtemens calcaires, argileux, dont les couches contiennent des débris des êtres qui vivent à la surface de la terre ou dans les gouffres des mers; ces collines sinueuses, qui serpentent entre leurs bases, qui couvrent les vallées primitives d'un amas étranger, et dont les divers états attestent le passage des siècles, dont les cimes primordiales ont reçu peu d'atteintes et conservé peu de traces. Si l'on considère ces monts relativement à leur hauteur, d'autres phénomènes se présentent en foule. Trente toises d'élévation vous éloignent de l'équateur, d'un degré, et les mêmes variations de température que les circonstances locales, telles que le voisinage ou l'éloignement des

mers, l'étendue des forêts ou leur défaut, apportent dans la température des climats, quand on se rapproche graduellement du pôle, vous les trouverez en traversant successivement les diverses bandes de l'atmosphère, représentées par les irrégularités que l'exposition des monts relativement au soleil, la réflexion des surfaces voisines, la distance des glaces, causent dans la diminution régulière de la chaleur. Plus haut, les variétés diminuent comme elles diminuent plus près des pôles. A 1200 ou 1300 toises d'élévation, vous êtes au 80e. degré de latitude, et dans une marche de quelques heures, vous avez éprouvé l'influence de toutes les saisons, vu les productions de tous les climats, parcouru toute l'échelle de la végétation, comparé les oiseaux de l'Italie avec ceux des continens et des lacs septentrionaux (*). Que dis-je? vous avez outrepassé la zone habitable la plus glaciale. A

(*) Un naturaliste de Berne, M. *Sprünglein*, a formé, avec des peines et des dépenses considérables, une collection complète des oiseaux des Alpes, qui consiste en cinq cents pièces environ. On y retrouve les espèces particulières à tous les climats, depuis le midi de l'Italie jusqu'au nord de l'Amérique.

soixante-quinze degrés, on rencontre de vastes forêts; à mille cent toises d'élévation, les Alpes n'en ont plus. Ici le froid est accompagné du raccourcissement de la colonne d'air; là, il est entretenu par l'obliquité des rayons du soleil. Il semble que la vie végétale cède plutôt à l'impression de la première de ces circonstances; et vous seriez dans la plus affreuse des régions, si un ciel d'une admirable sérénité, si le plus pur éclat du soleil n'y tenaient lieu des brumes éternelles qui couvrent le continent polaire, et de la pâle lueur qui éclaire ses tristes frimats.

Que l'on n'imagine pas que l'existence soit un seul instant pénible au sein de ces déserts. Une température telle que la présence d'un soleil sans nuages, est toujours un bienfait, quoique le froid de l'atmosphère ne soit jamais à charge; un air respirable au plus haut degré, nonobstant sa raréfaction, des eaux qui ont conservé la pureté qu'elles ont acquise en s'élevant vers les nuages, parce qu'en retombant sur la terre elles n'ont point traversé les vapeurs empoisonnées qui rampent sur nos plaines; ces eaux qui, n'offrant point

à l'homme altéré un breuvage perfide, l'engagent à éteindre une soif brûlante, sans l'arrêter par la crainte des funestes effets de leur fraîcheur (*) : voilà ce qui frappe d'abord les sens. La fatigue la plus extrême s'évanouit en un instant ; les forces renaissent ; le courage et la paix succèdent à l'inquiétude ; en un mot, le corps et l'esprit éprouvent une transformation qui étend et multiplie toutes leurs facultés. Quelque merveilleux que soit ce que j'avance, je ne manquerai point de garans, et je ne trouverai d'incrédules que dans le nom-

(*) Cette propriété de l'eau qui se puise dans les fentes des glaciers, est constatée non-seulement par l'expérience de tous ceux qui en ont fait usage, mais encore par l'opinion des médecins de la Suisse. Je ne sais trop quelle explication ils donnent de ce phénomène ; quant à moi qui en ai bu souvent, je serais tenté de croire que leur innocence est moins due à leur qualité qu'à la disposition du corps, qui, trouvant sur les hauteurs une atmosphère très-raréfiée, ne reçoit pas du frottement de ses parties un degré de chaleur comparable à celui dont il est susceptible dans nos plaines. D'ailleurs dans ces régions on ne se repose guère, l'activité est continuelle, et le refroidissement n'étant que momentané, ne saurait suspendre la transpiration.

bre de ceux qui ne se sont jamais élevés au-dessus de la plaine (*). Quant à ceux qui ont atteint quelques-unes des hauteurs du globe, je les appelle en témoignage; en est-il un seul qui, à leurs sommets, ne se soit trouvé régénéré, et n'ait senti avec surprise qu'il avait laissé aux pieds des monts, sa faiblesse, ses infirmités, ses soins, ses inquiétudes, en un mot, la partie débile de son être, et la portion ulcérée de son cœur? Lequel d'entre eux n'avouera pas que dans aucun instant de sa vie, que dans l'âge même des passions et du délire, qu'au milieu des circonstances qui ont le plus exalté son imagination, il ne s'est jamais senti aussi disposé à cette espèce d'enthousiasme qui engendre les grandes idées? Enfin, lequel, en voyant de-là l'immensité des cieux et le néant de notre planète, a pu songer sans dédain à ce que nous appelons grand, et sans compassion à ce que nous croyons important? Que ceci n'étonne point: tout en ces lieux est d'une grandeur colossale; l'œil égaré dans l'immense chaos de monts qu'il domine, croit voir un univers

(*) Voyez la Nouvelle Héloïse, Lettre XXIII.

entiers, et cet univers n'est qu'un point quand il vient à considérer l'étendue azurée dans laquelle nous errons. Rien ne distrait, rien ne détrompe l'esprit occupé de ces sublimes objets. Le silence de ces lieux, où rien ne vit, où rien ne se meut, où le fracas du monde habitable ne saurait atteindre ; l'aspect de ces profondeurs éloignées, de ces vallées que les sommets immuables ont vues tantôt désertes et tantôt cultivées, peuplées un jour, dévastées le lendemain, asile de tant de créatures heureuses et malheureuses, théâtre de tant de changemens ; tout concourt à rendre les méditations plus profondes, à leur donner cette teinte sombre, ce caractère sublime qu'elles acquièrent, quand l'ame prenant cet essor qui la rend contemporaine de tous les siècles, et co-existante avec tous les êtres, plane sur l'abîme du tems. En vain alors la raison voudrait compter des années. La solidité de ces masses énormes opposée à l'accumulation de leurs ruines, l'épouvante et confond son calcul. L'imagination s'empare de ce que la raison abandonne ; et dans cette longue succession de périodes, elle croit entrevoir une image de l'éternité qu'elle accueille avec une terreur

religieuse. Que devient tout ce qui nous occupe, nous étonne ici bas, si on le rapporte à de tels points de comparaison ?

C'est ainsi que nos idées les plus vastes, que nos sentimens les plus nobles, ont pour origine les séductions de l'imagination ; mais pardonnons-lui ses chimères : que penserions-nous de grand, que ferions-nous de remarquable, si elle ne transformait sans cesse le fini en infini, l'étendue en immensité, les tems en éternité, et des lauriers éphémères en couronnes immortelles (*) ?

(*) Il est tant de gens devant qui l'enthousiasme trouve difficilement grace, que je ne puis mieux faire que de justifier le mien en citant les paroles du citoyen de Genève : « C'est, dit-il, une impression générale » qu'éprouvent les hommes, que sur les hautes mon- » tagnes où l'air est pur et subtil, on se sent plus de » facilité dans la respiration, plus de légéreté dans le » corps, plus de sérénité dans l'esprit. . . . Les médi- » tations y prennent je ne sais quel caractère grand et » sublime, proportionné aux objets qui nous frappent, » je ne sais quelle volupté tranquille qui n'a rien d'âcre » ni de sensuel. Il semble qu'en s'élevant au-dessus du » séjour des hommes, on y laisse tous les sentimens » bas et terrestres, et qu'à mesure qu'on approche des » régions éthérées, l'ame contracte quelque chose de

» leur inaltérable pureté. . . . . Enfin ce spectacle a » quelque chose de magique, de surnaturel, qui ravit » l'esprit et les sens ; on oublie tout, on s'oublie soi- » même, on ne sait plus où l'on est ».

On m'a souvent demandé s'il était quelque chose qui pût donner une idée des Alpes à ceux qui ne les ont point vues ; on conçoit, d'après la description que je viens de faire de quelques-uns de leurs phénomènes, quelle doit être ma réponse. Tout ce qui pourrait représenter ces monts manque de grandeurs, et la grandeur est ce qui les caractérise. Quant à leurs formes et aux sites qui leur sont particuliers, on a essayé à plusieurs reprises de les faire connaître, et ces efforts n'ont pas toujours été infructueux ; mais aucune collection de vues n'égale en beauté celle qu'un Bernois, M. Wagner, a faite avec des frais que l'on peut regarder comme prodigieux pour un particulier, et des fatigues extrêmes même pour un Suisse. Les tableaux qu'il a rapportés des nombreux voyages qu'il a répétés pendant dix ans, sont peints à l'huile, et tous remarquables par le choix du sujet et le mérite de l'exécution. Il en fait graver actuellement cinquante par M. *Janinet*, artiste distingué, et sous la direction du célèbre M. *Vernet*. Ces estampes, qui me paraissent surpasser tout ce que la gravure en couleur a produit de plus agréable, sont sans contredit ce que je puis indiquer de mieux à ceux qui voudraient rassembler un petit nombre de vues des Alpes, dont on pût leur garantir la scrupuleuse exactitude, ainsi que le mérite pittoresque.

NOTES.

NOTES.

(1) PARMI les différentes révolutions qui ont eu lieu dans les systèmes politiques et religieux, on observe que la secte de théophilantropes est seule tombée dans le mépris. Cependant leur croyance n'avait rien qui pût mériter cet avilissement, puisque ses dogmes étaient fondés sur ceux de presque toutes les religions crues. Mais ces sectaires, soutenus alors par la puissance civile, devinrent, comme il arrive presque toujours, trop arrogans, et de-là nâquirent des abus. S'ils existent encore, comme congrégations religieuses, ils doivent, depuis long-temps, s'être renfermés dans les modestes appartemens d'où ils étaient d'abord sortis. L'église catholique, avec laquelle ils avaient eu l'honneur de partager ses superbes temples, dédaigna, quand elle fut formellement reconnue par l'État, de mêler ses rites et de consentir à fraterniser avec des individus qui, dans l'*hortus siccus* de l'hérésie, sont sensés dans la classe des *non descripts*.

(2) Pendant que les autres pays jouissent de l'avantage d'arriver à la perfection de leur système politique et social, en adoptant quelques-uns des principes de la révolution française, il semble étrange que cette dernière contrée vante sa supériorité dans la pratique des simples vertus sociales, tandis qu'elle s'en trouve en arrière au moins d'un siècle dans ce qui touche la

animaux. En Angleterre, en Allemagne et en Suisse, les animaux domestiques, privés naturellement de moyens de défenses, sont placés sous la protection des lois. L'injure faite à l'un d'eux est regardée comme une violation de l'ordre social, ainsi que celle dont on se rendrait coupable envers la personne d'un citoyen. Cette protection donnée à ces animaux est également conforme à la bonne politique et à la justice. Plusieurs philantropes en France, et sur-tout M. Gibert, ont en vain été les avocats de cette portion des êtres intéressans, mais jusques à présent leurs représentations ont été infructueuses.

(3) « Les habitans de la campagne ont exprimé d'une manière positive les vœux qu'ils forment en ce moment. Les citoyens de Liesthal et de Seltisnerg les ont communiqnés par écrit aux députés de Bâle, MM. Legrand et Dreyerhew-Stahelin. Ces demandes ont été solemnellement souscrites par sept députés, au nom de la commune :

1°. Les citoyens des campagnes sont résolus de demeurer Suisses.

2°. Ils veulent la liberté, l'égalité, les saints et imprescriptibles droits de l'homme, une constitution et une représentation du peuple.

3°. Etroite union entre les citoyens de la ville et les citoyens de la campagne, comme membres du même corps ; qu'ils jouissent des mêmes droits et de la même liberté.

4°. Ils demandent sans délai une assemblée na-

tionale, composée de 50 citoyens choisis par la ville et les campagnes, suivant les anciennes règles. Cette assemblée réglera préalablement un autre mode de représentation pour l'avenir; tout retard pourrait causer dommage.

Tous ces articles ont été accordés.

Le 24, l'arbre de la liberté a été planté sur la place de la cathédrale. Tous les membres du gouvernement ont assisté à la cérémonie en habit noir et l'épée au côté. Des chœurs de jeunes dames chantaient des hymnes patriotiques. Le canon des remparts a annoncé l'inauguration; une musique brillante et un bal fort gai l'ont suivie.

Le costume des magistrats a été aboli, et l'horloge de Bâle réglé sur le cours du soleil.

C'est M. Legrand qui est chargé de la rédaction de la nouvelle constitution.

Tous les Bâlois se sont décorés d'une cocarde blanche, noire et rouge; des flammes à ces trois couleurs flottent sur la ville.

L'exemple de Bâle va, sans doute, ouvrir les yeux de tous les gouvernemens suisses; ils se hâteront de détruire eux-mêmes les abus et les priviléges, pour éviter une totale destruction. » *(Extrait du Publiciste, 21 pluviôse an 6.)*

(4) « Quoique dans les assemblées du peuple chaque citoyen eût le droit de voter sur toutes les affaires soumises à la discussion, il n'était que trop naturel, par le défaut d'expérience et de lumière, que la masse suivit

l'impulsion que lui donnaient ses prêtres, ou ses *messieurs*. Cette dernière qualification était donnée par le peuple lui-même à toutes les familles aisées qui ne s'assujettissaient point aux travaux de la campagne, ou qui n'exerçaient aucun métier. »

« Les *messieurs* donc, avaient le gouvernement du pays. Le souverain ou le peuple ne leur était redoutable que par sa propre faiblesse. Celui-ci, crédule, égoïste et ingrat, comme dans toute démocratie, était porté, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres; ceux qui exerçaient quelques pouvoirs sur lui, étaient ceux qui savaient le flatter; car l'adulation est souvent un moyen également sûr de corruption, soit qu'elle se dirige contre une masse entière, ou contre un seul individu. »

« Ceux qui aimaient véritablement la patrie, s'élevèrent souvent contre cet abus nuisible à l'intérêt général; mais leur voix ne fut pas écoutée. Ils prédirent en vain que l'introduction des brigues donnerait naissance aux factions, amenerait le mépris des lois les plus respectables, et détruirait la liberté. On ne chercha pas à opposer une digue aux débordemens de l'ambition; bien loin de là, les assemblées du peuple, dont le devoir eût été de veiller au bien être de l'État, s'oublièrent au point d'annuller par le fait les réglemens les plus sages. L'un d'eux, de l'année 1551, défendait, sous des peines très-sévères, de briguer les baillieges ou les emplois, seulement honorifiques : ce réglement infligeait même une peine rigoureuse à celui qui aurait

donné sa voix à quelqu'un, convaincu de l'en avoir sollicité, et nonobstant la rigueur de cette ordonnance, on en vint jusqu'à vendre, sans rougir, en pleine assemblée, au plus offrant et dernier enchérisseur, les bailliages et autres emplois lucratifs des pays sujets des cantons. Le sentiment de l'honneur et de la justice s'était tellement éteint chez ce peuple, que, non content d'avoir des sujets, il ne daignait seulement pas songer à leur donner pour magistrats les hommes les plus dignes et les plus respectables. »

« Il résultait donc, de ce mode d'élection, que celui qui avait acheté chèrement son emploi, cherchait à récupérer sur ses administrés, par des vexations et des injustices, non-seulement le capital, mais encore un intérêt usuraire de la somme qu'il avait avancée. Cet abus criant obscurcit long-temps la gloire du bon peuple qui le tolérait, et les partisans de l'aristocratie en tirèrent leur principal argument, contre le régime populaire. » *(Histoire de la destruction des républiques démocratiques de Schwitz, Uri et Undervalden*, par Henry Zschokke, préfet national du canton de Bâle, page 87.)

(5) « L'infatigable activité des prêtres trouva bientôt moyen de tirer parti de ces dispositions superstitieuses, pour rapprocher les intérêts de l'église de ceux de l'état, et sut, en peu de temps, les identifier l'un à l'autre. Ils parvinrent à faire de la religion catholique une religion d'état, telle que jadis la loi de Moyse l'était pour les Israélites, ou que le polythéisme pour les Grecs et les Romains. Il était difficile de croire que

jamais l'église catholique, apostolique et romaine, pût acquérir assez de flexibilité pour s'amalgamer, pour ainsi dire, aux formes d'un gouvernement démocratique ; et les petites républiques de l'Helvétie sont le seul exemple que l'on puisse en fournir. »

« Quoique les ecclésiastiques fussent dans une dépendance naturelle des familles riches, ils ne laissaient pas, quelquefois, que d'en secouer le joug et d'avoir une influence prépondérante, au moyen de la considération dont ils jouissaient chez le peuple. »

« Afin de se conserver, sans peine, cette considération, ils laissaient subsister, dans le pays, les ténèbres de l'ignorance. Négligeant les écoles, ils étaient d'autant plus assidus au service de l'église. Leur puissance se composait de la faiblesse des autres. Il était cependant parmi eux des hommes éclairés, philosophes, qui eussent voulu propager les lumières ; mais moins nombreux et plus faibles, ils ne pouvaient encore que gémir et se taire. »

« La révolution française, et la déclaration des droits de l'homme, firent sur les prêtres de Waldstaeten, une impression terrible. Le traitement que la nouvelle république avait fait essuyer à l'église, remplit leur ame d'une sainte indignation. Ils peignirent à leurs ouailles, des plus noires couleurs, les crimes des français, et les accoutumèrent à haïr une nation dont jadis ils étaient les alliés. »

« Les riches familles du pays, dont la plupart avaient acquis dans l'étranger des titres de noblesse, qui

chez elles leur étaient inutiles, avaient avec le clergé un intérêt commun à cet égard, et firent cause commune avec lui. La supériorité de leurs lumières et de leurs connaissances, les appelaient nécessairement à être les conducteurs et les guides du peuple. Bienheureux sont les états, dont les hommes les plus éclairés, tiennent dans leurs mains les rênes du gouvernement; mais malheur à ceux où les talens et l'expérience, sont l'apanage exclusif d'un petit nombre de familles. Dans ces cantons, les premières magistratures, peu importantes quant aux intérêts pécuniaires, l'étaient cependant beaucoup quant à la considération dont jouissaient aux yeux des étrangers, ceux qui en étaient revêtus. »

« L'abolition de la royauté, de la noblesse, des titres et des anciens priviléges en France, étaient autant de motifs pour que la révolution française ne fût aucunement goûtée des familles qui gouvernaient les petits cantons; car elles se voyaient en même temps dépouillées du relief qu'elles avaient autrefois dans cet empire. Leur haine des principes s'accrut à mesure des succès dont ils furent couronnés. »

« La marche victorieuse de Bonaparte en Italie; l'affranchissement de la Valteline, et des comtés de Bormio et de Chiavenna, qui jadis étaient sujets des Grisons, inspirèrent à ces familles, la juste crainte, qu'un jour viendrait où elles verraient arracher à leur domination leurs pays sujets des confins de l'Italie et de ceux de l'Allemagne. »

« Telle était la situation morale des peuples des montagnes des Waldstaeten. On peut, à la vérité, faire quelques exceptions à ce tableau général de l'esprit du peuple, de la noblesse et du clergé ; mais ceux qui pensaient différemment, étaient en petit nombre et sans aucun pouvoir. » (*Histoire de la destruction, etc.* par Henri Zschokke, page 90.)

(6) Depuis que la première édition de cet ouvrage a paru, ayant eu l'honneur de connaître le frère du capitaine Zeltner qui, le premier, a été ambassadeur de l'Helvétie auprès de la république française, je me fais un plaisir de consigner ici le tribut du respect que m'ont inspiré ses vertus particulières et son zèle pour la cause de la liberté.

(7) C'est une des opinions que j'ai été obligé de changer, et dont j'ai parlé dans ma préface. Les principes de la liberté sont toujours les mêmes, invincibles et immortels. Mais il me semble avoir jugé trop favorablement des vertus du genre humain, au moins de celle d'une partie des gouvernans. M. Calonne, dont j'ai traité les prédictions avec une trop grande légéreté, sut mieux les apprécier que moi.

(8) « La diversité des constitutions politiques engendra quelquefois d'autres maximes d'administration, et des priviléges onéreux au peuple des campagnes. Dans les aristocraties marchandes, telles que Zurich et Bâle, sous des formes en apparence plus populaires, la liberté civile fut opprimée par des droits exclusifs, réservés aux bourgeois de la capitale dans l'exercice des arts et mé-

tiers, par des monopoles sur la vente des denrées et des fabrications. Plus ces gouvernemens avoisinaient la démocratie, moins on y trouvait de désintéressement et d'équité ; l'esprit de commerce y étouffait la libéralité de principes et de sentimens, propres aux aristocraties d'origine militaire. En chassant ou en abaissant la noblesse, des citadins enrichis avaient hérité de ses abus, et outre-passé ses prérogatives. C'était une chose indifférente pour le cultivateur, que son exclusion des emplois politiques ; mais il s'étonnait que des marchands vantassent la liberté publique, lorsqu'il était privé de celle de vendre à son gré une aune de toile. Peu lui importait, sans doute, que l'aristocratie citadine appartînt à la bourgeoisie entière, ou à un certain nombre de familles ; mais il pouvait se plaindre qu'elles abusassent de leur souveraineté pour resserrer l'usage libre de son industrie et de sa propriété. » (*Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté Helvétique*, par J. Mallet-Dupan, page 53.)

(9) Les habitudes de la piété ne sont pas nécessairement liées avec les principes de la liberté ; mais partout où on les rencontre réunis, on les voit concourir mutuellement à leur soutien.

(10) . . . . . .

(11) Voyez le Publiciste (5 floréal an 6), article *Suisse*.

(12) Il est notoire que le commerce fut généralement méprisé dans tous les cantons catholiques. L'esprit du

négoce à quelque chose de favorable à celui de la liberté : l'aristocratie de Berne le sentit, c'est ce qui l'engagea à le proscrire. Dans les cantons protestans, tels que Bâle et Zurich, il fut encouragé : mais des réglemens particuliers en réservèrent toujours les bienfaits pour les gouvernans.

(13) « Les Bernois avaient retranché la fameuse chapelle de Morat, espérant y renouveller la scène des Bourguignons. Les Français républicains ont donné les honneurs du bûcher aux ossemens de ce mélange d'étrangers et de Bourguignons conduits en Suisse, il y a trois cents dix ans, par Charles-le-Téméraire. L'arbre de la liberté a été planté sur leur tombeau, le jour même de l'anniversaire de l'ancienne bataille de Morat. » *(Extrait du Publiciste, 21 ventôse an 6.)*

On ne voit pas ici pourquoi les Français modernes auraient entrepris de venger la défaite de ce duc de Bourgogne. L'arbre de la liberté est cependant un spectacle plus agréable qu'une pyramide d'ossemens humains dont l'érection insultait l'humanité.

(14) « Quand je considère votre pays, j'y vois deux nations caractérisées d'une manière distincte par l'autorité, les emplois et les mœurs. L'une, consiste dans trois cent familles nées pour commander ; la seconde, dans cent mille autres condamnées à la soumission. Les premières forment un corps investi de toutes les prérogatives de la monarchie héréditaire : prérogatives les plus humiliantes pour vous qu'ils appellent leurs sujets, parce qu'elles appartiennent à des hommes

qui sont, en apparence, vos égaux. A chaque instant l'on voit se développer la différence qui existe entre eux et vous, et aucun prestige ne peut vous aveugler au point de ne pas l'apercevoir. »

« Un conseil de trois cent personnes est le souverain arbitre de vos plus chers intérêts, qu'ils sacrifieraient à leur gré s'ils portaient atteinte aux leurs. Ce conseil réunit la puissance législative et exécutive : ces deux branches de pouvoir ne sauraient être cumulées sur les mêmes têtes, sans que chacune d'elles ne soit entre leurs mains l'arme la plus redoutable pour la classe des sujets. Quand ces deux pouvoirs sont exercés par différentes personnes, ou par différentes assemblées, le législateur ne se hasardera pas à prendre de violentes résolutions, parce qu'elles ne lui seraient d'aucune utilité, à moins qu'il ne soit entraîné à cet excès par un autre pouvoir sans cesse rivalisant avec lui, et qui souvent est son ennemi. Cette union rend non-seulement le glaive de l'autorité plus tranchant, mais il est encore mis à la disposition d'un plus petit nombre d'hommes. Dans le dernier siècle, le grand conseil de Berne commença à élire lui-même ses membres, ce qui était un grand pas vers l'oligarchie, puisque la généralité des citoyens se trouvait exclue de ces élections. Alors les bases du gouvernement furent plus resserrées ; mais ce nouvel ordre entraîna d'autres inconvéniens : l'intrigue, la vénalité et la corruption des mœurs, présidèrent au choix des membres du conseil souverain. L'ambition prodigua ses richesses pour

acheter le droit de satisfaire sa cupidité. » (*Miscellaneous Works of M. Gibbon, vol. 5, édition de Bâle.)*

(15) « Un comité composé de six personnes, établi dans l'origine de la république pour surveiller l'exécution des lois, et dont les places étaient à volonté, s'arrogea bientôt le pouvoir de nommer les membres du grand conseil qui, à son tour, réorganisa ce comité. Il fut augmenté de seize sénateurs dont le choix fut très-favorable au dessein des factions. D'abord ils exercèrent leurs pouvoirs par eux-mêmes et collectivement; mais insensiblement ils comprirent que leurs intérêts particuliers seraient beaucoup mieux soutenus, si chacun d'eux pouvait nommer à sa place son fils, son gendre ou son parent. Par ce moyen les familles puissantes, qui gouvernaient alors le sénat, ont conservé, jusqu'à nos jours, le même pouvoir dans leur sein : trente places sont remplies par les familles des Watteville et des Steigers. Ce vil commerce, par lequel les membres du petit conseil sont élus par le grand, provenant des rapports qui existent entre eux, à l'aide desquels ils nomment, alternativement, leurs créatures, a réduit à environ quatre-vingt familles, le nombre de celles qui peuvent avoir un droit pour être admis dans ce dernier corps. Ces familles souveraines ne regardent qu'avec mépris ceux que les lois de la nature leur ont donné pour concitoyens, et que la constitution de leur patrie range dans cette classe. » *(Idem.)*

(16) « Après avoir légérement effleuré ce qui concerne votre législature, je vais examiner les vices de votre

pouvoir exécutif, qui est l'emblême de la force publique, comme le corps législatif doit être celui de la volonté générale. Tandis qu'un seul conseil, ou un seul homme peut délibérer, prendre une résolution au nom de tout un peuple, le pouvoir exécutif, au contraire, exige une infinité d'agens qui, étant subordonnés les uns aux autres, dans les différentes branches de l'administration, doivent, de toutes parts, activer la marche de la machine politique, à laquelle le chef suprême de l'État peut seulement communiquer le premier mouvement. Il faut que les honneurs et les émolumens, attachés à de telles charges, soient accordés à tous les citoyens qui ont les facultés nécessaires pour les remplir. Chaque individu, en supportant les charges publiques, est aussi appelé pour en partager les récompenses. Tel est l'ordre équitable qui s'observe dans les monarchies ; à l'exception d'un petit nombre de courtisans qui entourent la personne du prince, et chez lesquels l'adulation tient lieu de services réels, le reste des habitans est traité avec la même impartialité. En France, pourvu qu'un homme ait la la faveur de la cour, ou du mérite, on ne demande jamais s'il est provençal ou normand. D'Epernon était né en Gascogne, Richelieu en Champagne et Mazarin à Rome. Mais dans un gouvernement aristocratique, les citoyens d'une ville ne se contentent pas d'exercer collectivement la souveraineté, les charges, les honneurs ; les émolumens, deviennent encore la proie de chacun d'eux. Dans le canton de Berne, les talens et

l'excellence du jugement ne sont d'aucune utilité à l'homme qui n'est pas originaire de la capitale ; ils sont encore inutile dans la plupart de ceux qui ont reçu le jour dans cette ville, parce qu'ils doivent passer leur vie sans en retirer aucuns fruits, parce que l'homme, né sujet dans le pays de Vaud, est condamné à terminer sa carrière dans la plus honteuse obscurité. Ils deviennent donc naturellement la proie du désespoir, et négligeant de cultiver des talens qu'ils n'espèrent jamais avoir l'occasion de développer, ceux à qui la nature avait prodigué ces qualités brillantes qui caractérisent le grand homme, sont contraint de se conformer à la condition où le sort les a jetés. Si jamais j'osais proposer, qu'une homme de cette classe a mérité d'être promu an grade lucratif de bailli, ou de gouverneur de district, les familles aristocrates de Berne ne craindraient pas de crier au sacrilége. « Les émolumens » de ces offices, me diraient-ils, sont le patrimoine de » l'État, et nous sommes l'État. » *(Idem.)*

(17) « Ces inconvéniens, me direz-vous, ne pèsent que sur les gens de famille, c'est-à-dire, sur la plus respectable, et la moins nombreuse portion de la communauté ; mais ils disparaissent au milieu de la générale équité, et de l'impartialité sur lesquelles est basée l'administration publique. Mais la tyrannie des baillis disparaît-elle de la même manière ? Le peuple, nom si cher à l'humanité, gémit sous le poids de leur oppression. Je n'aurai pas recours à quelques exemples particuliers, parce que vous pourriez révoquer en doute

l'authenticité des faits, ou objecter, avec raison, que l'on ne peut tirer d'un principe particulier des conclusions générales. Je me contenterai de vous décrire l'étendue de leur pouvoir, et je m'en rapporterai à vos connaissances locales pour examiner les abus qui doivent en être la suite. Chaque bailli est, dans son district, chef de la religion, de l'armée, l'organe des lois et le directeur des finances. Comme juge, il décide sans appel de toutes les contestations qui ne se montent pas au-dessus de cent francs; somme peu conséquente pour un gentilhomme, mais qui souvent compose toute la fortune d'un paysan. Il décide seul, car la voix de ses assesseurs est nulle sur le siége. Il dispose de toutes les places dans son district, ou plutôt il les vend. Quand la partie lesée veut appeler de son jugement, comme il n'y a point de cour de justice à Moudon, elle est obligée de porter sa cause à Berne. Combien peu de paysans sont capables de supporter cette dépense. Mais si l'indignation porte quelqu'un d'eux à traduire ses tyrans dans cette ville, ce n'est qu'avec de grandes difficultés que l'Avoyer ou le premier magistrat lui accorde son admission dans le conseil, où, après beaucoup de peines et de dépenses, on veut bien lui permettre de plaider sa cause devant le tribunal, dont les membres sont unis à son oppresseur par les liens du sang, et encore plus par la conformité de leurs intérêts et celle de leurs crimes. » *(Idem.)*

(18) « Vos impôts sont, il est vrai, modérés, mais ils n'en épuisent pas moins votre pays. Cette observation

mérite d'être développée. Pendant que les grands royaumes de l'Europe, surchargés de dettes et de dépenses, sont forcés de recourir à des expédiens qui alarmeraient la plus extravagante prodigalité, Berne est le seul État qui ait cumulé d'immenses trésors. Il règne une si grande discrétion sur ce point, que l'on ne pourrait que difficilement évaluer la quotité des sommes qu'il contient. Stanyan, envoyé du roi d'Angleterre à Berne, citoyen singulièrement avide de connaissances, doué des plus grandes facultés pour les acquérir, présuma, il y a environ quarante ans, que les sommes appartenant à cette république dans les banques d'Angleterre, pouvaient se monter à trois cent mille livres sterlings, ou sept millions de livres suisses. Les sommes réservées dans le trésor public, ou confiées à différentes autres banques de l'Europe, furent estimées à dix-huit-cent mille livres sterlings, ou quarante-trois millions suisse. Ces trésors n'ont, sans doute, pas diminué depuis 1722. La source de ces richesses provient de ce que le gouvernement reçoit beaucoup, et qu'il est très-avare dans ses dépenses. Quel est le montant de sa recette ? Je l'ignore ; je vais cependant essayer de la déterminer. Les douze bailliages ou districts du pays de Vaud, paient l'un dans l'autre, pendant les dix ans qu'ils sont gouvernés par le même magistrat, cinq cent mille livres suisse. La contribution de ces douze bailliages monte donc annuellement à un million de livres. J'ai déjà dit que les baillis ou gouverneurs, percevaient un droit de dix pour cent sur les impôts qu'ils lèvent dans leurs

leurs jurisdictions. Ainsi, en retranchant de ce million la somme de cent mille livres employée pour le salaire des baillis, il reste trois cent mille écus, dont on peut en allouer cent pour les dépenses de l'État; et cette évaluation n'est pas trop hasardée. Les autres deux cent mille écus, qui dans d'autres pays seraient employés pour l'entretien de la cour et de l'armée, qui ferait circuler dans la masse du peuple ce même argent qu'on a prélevé sur lui, sont à Berne renfermés dans les coffres du conseil souverain, ou placés dans les banques précaires de l'Europe, pour devenir un jour la proie de la friponnerie d'un commis, ou de l'ambition d'un conquérant. L'argent se trouvant ainsi perpétuellement absorbé, toute industrie cesse, chaque entreprise qui ne peut s'exécuter qu'à l'aide de ce métal, est arrêtée, et la plus profonde misère engloutit peu-à peu ce malheureux pays. » *(Idem.)*

(19) « Le pays de Vaud, qui jouissait d'une grande considération sous les rois de Bourgogne et les ducs de Savoie, posséda un tribunal de ce genre. Il était composé du clergé, de la noblesse et des députés des principales villes, qui s'assemblaient tous les ans à Moudon. C'était le conseil permanent du prince; il ne pouvait promulguer aucunes lois, établir de nouvelles taxes sans son consentement. Si j'étais sur les lieux je prouverais l'existence de ces faits par vos actes publics; étant à une trop grande distance, je ne puis qu'en appeler à une preuve analogique, qui suffira néanmoins pour convaincre les gens éclairés. Les barbares qui inondèrent

d'abord l'Europe ; laissèrent par-tout les bases de cette forme de gouvernement. Charlemagne l'établit dans les petites contrées de l'Italie , de la France , de la Suisse et de l'Allemagne. Les différens modes qui présidèrent à ces assises , s'introduisirent à des époques variées. Les différens degrés de dépendance d'un fief sur un autre , l'acquisition des seigneuries par le clergé , et le droit de franchise accordé aux cités , s'établirent de la même manière. Toutes ces variations n'occasionnèrent que peu de changement dans les bases de la constitution , qui était immuablement établie sur celles de la liberté. Les états , leurs membres et leurs priviléges , furent constamment maintenus , ils conservèrent leur primitive institution à chaque période et dans tous les lieux.

(20) Il est temps, mousieur, de s'arrêter ; je vous parle comme il convient à un homme libre , et dans vos réponses vous tenez le langage d'un esclave. Admettons pour un instant la supposition que vous jouissez de quelque bonheur ; à qui le devez-vous ? Vous ne direz pas que c'est à votre constitution. Il tire donc sa source de vos gouvernans. Les Romains furent redevables à Titus d'une prospérité bien plus considérable ; mais ils n'en restèrent pas moins les plus soumis des esclaves. Vous eussiez appris à l'école de Brutus , qu'un despote peut souvent faire le bonheur de ses sujets ; mais que les magistrats d'uu peuple libre ne doivent avoir d'autres désirs. Il peut exister beaucoup d'analogie entre les avantages d'une nation libre et ceux d'une nation d'es-

claves. Mais les derniers n'en jonissent que précairement ; car leur félicité n'a d'autres fondemens que les passions inconstantes des hommes. La première, au contraire, ne verra jamais fuir son bonheur. Il est solidement établi sur ces lois qui repriment les inclinations perverses du prince, comme celles du paysan. Si j'écrivais ponr le peuple, je parlerais à ses passions, je tiendrais le langage qu'on n'a cessé de répéter dans tons les siècles, que dans le gouvernement républicain ceux qui sont libres le sont plus que sous tout autre régime, et si l'esclavage y domine, la pesanteur de ses chaînes s'y fait ressentir plus que par-tout ailleurs. » (*Idem.*)

(21) Malheureusement votre administration publique fourmille de vices ; je vous donnerai la liste affligeante des défauts de votre gonvernement et de son oppression, et malgré que vous m'accusiez de méchanceté, vous l'augmenterez encore d'un grand nombre de faits que votre mémoire vous fournira, et que je puis ignorer ou dont le souvenir aurait pu m'échapper. Le devoir d'un souverain est de proeurer à son peuple tout le bonheur dont son état le rend susceptible. Les opérations de son esprit peuveut être suspendues par les embarras d'une guerre offensive ; mais dès que la paix est rétablie, il doit s'occuper sans cesse des intérêts de la religion, des lois, de la morale, des sciences, de la police, dn commerce et de l'agriculture. Essayons d'apprécier le mérite du sénat de Berne sous ces différens points de vue. Il gouverne ce pays depuis mille

cinq cent trente-six. Quand nous examinons à cette époque l'état déplorable où étaient plongées la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, nous pouvons à peine croire que ce furent jadis les mêmes pays qui portent aujourd'hui ce nom. Leurs mœurs barbares ont disparu, les lumières ont succédé à l'ignorance, la richesse à la pauvreté, des superbes cités ont été bâties dans leurs déserts, et l'épi doré couvre le sol hérissé jadis d'épaisses forêts. Ces merveilles sont l'ouvrage des princes et des ministres, tels qu'un Henri IV, un Sulli, un Colbert, une Elisabeth, un de Wit et un Fréderic Guillaume. Si l'on compare la condition du pays de Vaud depuis la même époque, il est bien loin de nous offrir un tableau aussi satisfaisant. Les arts y languissent encore, parce qu'ils sont privés de ces encouragemens que les princes seuls peuvent donner. On n'y aperçoit nulle trace de commerce et de manufactures. On n'y parle d'aucun projets capable de hâter la prospérité publique; le calme profond d'une léthargie universelle couvre cet hémisphère. On remarquera de plus que les princes, dont nous avons déjà parlé, n'eurent qu'un instant pour exécuter leurs grands desseins; le sénat de Berne, au contraire, jouit de cet avantage depuis plusieurs siècles. Quels bienfaits, ces rois patriotes n'auraient-ils pas répandus sur leurs sujets, si au lieu de voir continuellement la guerre et la sédition assiéger les marches de leurs trônes, ils eussent été assez heureux pour commander pendant deux siécles à des sujets pleins de loyauté, et d'être environnés de

nations pacifiques ? J'en appelle à vous-même ; citez-moi un seul établissement utile que le pays de Vaud doive à ces souverains de Berne ? Mais vous ne me parlerez pas de votre académie de Lausanne, fondée sur de simples motifs de religion, pendant l'ardeur de la réforme, et qui depuis est presque tombée dans l'oubli, quoiqu'un digne magistrat de cette cité ait eu le louable dessein de la faire ériger en une université.

« Vos souverains n'errent pas par ignorance; ils sont, je le sais, doués de tous les talens politiques. Mais pendant qu'un prince est animé d'une bonté impartiale envers tons ses sujets, les citoyens qui gouvernent aristocratiqnement dans une capitale, sont toujours prêts à n'envisager qu'avec jalousie l'accroissement de prospérité qui peut enrichir les provinces ; car ils ne voient dans l'élévation, les lumières de leurs snjets, que les traces de la route qui peut conduire les gouvernans à lenr perte, ils s'imaginent sur-tout que devenus leurs égaux en sciences et en richesses, ils ne tenteut d'aspirer au partage de leur autorité. Reportez-vous en l'année 1686, lorsque la misérable politique de Louis XIV lui fit expulser de la France la portion la plus industrieuse de ses sujets. Plusieurs de ces malheureux vinrent se refugier dans le pays de Vaud, dont ils étaient voisins avant la catastrophe qui venait de les frapper, et dont ils parlaient la même langue. Ils demandèrent seulement un asile, qu'ils auraient sans doute avantageusement récompensé en y répandant

leurs richesses, et ce qui était encore plus précieux, les grands talens qu'ils possédaient pour les manufactures. Mais l'étroite politique qui dominait à Berne prit l'alarme. « Si l'on accorde, dirent-ils, le droit de » citoyens à ces hommes, bientôt ils rivaliseront d'in- » térêt avec nous. Convient-il que de simples mortels » soient élevés au rang des dieux ? Si nous souffrons » qu'ils se mêlent parmi nos sujets, ils vont tout vivifier » par leur industrie. » A l'exemple des ambassadeurs de Porsenna, on conclut *qu'un prince devait plutôt désirer de commander à des sujets pauvres et soumis, que d'avoir sans cesse à combattre contre les passions sans frein d'hommes énorgueuillis par la prospérité.* » (*Idem.*)

(22) « Voilà, monsieur, quels sont les maux qui pèsent sur vous. « Mais, allez-vous me dire, avez-vous donc » sondé nos plaies pour en réveiller les douleurs ? » Quels conseils nous donnerez-vous ? » Aucuns, à moins que vous ayez déjà pu tout prévoir. Je vous inviterais bien à faire des remontrances ; mais il est dans votre gouvernement des vices tellement enracinés, que Platon lui-même désespérerait d'y remédier. Que peuvent d'ailleurs ces remontrances auprès de vos maîtres orgueilleux, qui, pendant deux siècles, ont montré la plus grande insensibilité pour vos services et votre fidélité. Il existe un autre remède plus prompt, plus efficace et plus glorieux : Guillaume Tell vous l'aurait prescrit ; je me garderai de vous donner le moindre conseil à cet égard. Je sais que l'esprit d'un bon citoyen comme celui de la charité, est de souffrir

long-temps avec résignation, et d'espérer sans cesse. Ce citoyen a raison, puisque connaissant les maux qui résultent de sa sonmission, il ne peut prévoir la grandeur de ceux que sa résistance entraînerait. Vous me connaissez trop bien, sans doute, pour présumer que j'ignore le respect qu'on doit à ces principes, et combien je suis attaché à tout ce qui peut entretenir la paix du genre-humain. A Dieu ne plaise que l'on me voie jamais parler le langage d'nn tribun séditieux, pour persuader au peuple de secouer le joug de l'autorité, afin que, passant du murmure à la rebellion, il marche insensiblement à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme. » (*Idem.*)

(23) « Lorsque j'ai fait mention de M. Laharpe, dans la Préface, je voulais donner une légère esquisse de la part qu'il a prise dans la révolution Suisse. Mais des circonstances me portent à remettre ce récit; et ce retard me cause d'autant moins de regret, que j'aurai occasion, dans un autre ouvrage, d'examiner plus en détail la vie politique de ce respectable citoyen. »

(24) « L'état actuel de la Suisse (25 sept. 1802) rend peu nécessaires les observations que l'auteur avait faites sur cette partie de son texte. »

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE I.er *Les différentes sources du Rhin.— Vallée de Schams.— Via-mala. — Tusis.—Reichenau.—Vallée Sopra-Silva.—Réunion des diverses branches du Rhin.* pag. 5

CHAP. II. *Coire.— Esquisse du gouvernement des Grisons.—Digression sur les exemples des Républiques anciennes dont on veut faire un argument contre la liberté. —Esquisse des révolutions de la Valteline.—Caractère de ses habitans.—Sa réunion à la République cisalpine.* 17

CHAP. III. *Digression sur la dernière insurrection de la Valteline; sur la députation envoyée au général français en Italie; sur Bonaparte.* 29

CHAP. IV. *Bains de Pfeffer. — Sargans. —*

Wallenstadt. — *Vue du lac de Wallenstadt.* — *Voyage à travers les montagnes.* — *Point de vue magnifique.* — *Orage; phénomène.* 34

CHAP. V. *Glaris. Vue générale de ce canton.* —*Manières de trafiquer des hommes au XIV.e et au XVIII.e siècles, comparées. Gouvernement démocratique de Glaris.* —*Description d'une de ses assemblées populaires.*— *Tolérance religieuse pratiquée dans toute son étendue.* 42

CHAP. VI. *Lacs de la Suisse; leurs montagnes et leurs inconvéniens.*—*Zurich l'Athènes de la Suisse.*—*Son gouvernement plus aristocratique que celui de Bâle.*—*Instruction civile et religieuse.* — *Considérations sur les institutions de bienfaisance qui manquent à la France.* 52

CHAP. VII. *Stantz.* — *Abbaye d'Engelberg; caractère de l'abbé.* 62

CHAP. VIII. *Endroit où Tell tua Geisler.*—*Lac de Zug.*—*Bataille de Cappel.*—*Gouvernement de Lucerne.*—*Manière dont la justice y est rendue.*—*Sa société littéraire.* 76

CHAP. IX. *Cabinets d'histoire naturelle en Suisse. — Plan en relief de M. Meyer. — Digression sur l'état des arts à Paris.* 85

CHAP. X. *Vue de l'automne dans le Jura. — Soleure. — Vue de la chaîne des Alpes à une grande distance. — Bienne. — Auberge de M. Wizard. — Neufchâtel. — Controverse entre le roi de Prusse Frédéric II, et les ministres de Neufchâtel.* 94

CHAP. XI. *Morat. — Ossuaire des Bourguignons — Pays de Vaud; Moudon. — Vue du lac de Genève. — Lausanne.* 103

PRÉCIS HISTORIQUE des révolutions arrivées à Genève depuis la fondation de la République française. 109

CHAP. XII. *Route de Lausanne à Vevay. — Vin de la Côte; sa culture. — Premiers chants patriotiques entendus en Suisse. — Vevay. — Château de Chillon. — St. Maurice. — Proscription des journaux et des principes français. — Torrent de Saleneches. — Sion. — Gouvernement*

despotique du Haut sur le Bas-Vallais. — Révolte de ce dernier. — Triste sort des insurgés. — Fribourg. — Insurrection des habitans de ce canton. — Ses résultats. 124

CHAP. XIII. *Arrivée à Berne. — Gouvernement de ce canton. — Instruction. — Liberté.* 189

CHAP. XIV. *Réclamations des habitans du pays de Vaud.—Usurpation et conduite arbitraire du canton de Berne à leur égard. —Ancien mécontentement des nobles.* 145

CHAP. XV. *Situation des sujets dans le canton de Berne.—Agriculture protégée ; manufactures opprimées, et pourquoi.— Politique du gouvernement pour s'assurer des appuis.—Anniversaire du 14 Juillet célébré dans le pays de Vaud. — Institution d'un tribunal, et appareil militaire pour informer contre les patriotes.* 168

CHAP. XVI. *Condamnation de M. Delaharpe de Yens, depuis le général Laharpe. Fin de son histoire.*

CHAP. XVII. *Mécontentemens du parti populaire.*

—Réclamation de la garantie des priviléges du pays de Vaud par la France. — Histoire de cette garantie.—Griefs des Suisses contre la République française, et de la République contre les Suisses.—Réflexions sur les conséquences de la Révolution française. 176

CONCLUSION. 191

APPENDIX. 197

NOTES. 257

Fin de la table du tome second.

650031